

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

COMPTE RENDU INTÉGRAL

5^e SÉANCE

Séance du jeudi 10 octobre 1991

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

1. **Procès-verbal** (p. 2791).
2. **Situation de l'agriculture.** - Débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 2791).
MM. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt ; Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques ; Christian Poncelet, président de la commission des finances ; Georges Berchet, Marcel Lucotte, Michel Souplet, Auguste Cazalet, Félix Leyzour, Fernand Tardy, François Delga, Jean Roger, Christian Bonnet, Marcel Daunay.
3. **Conférence des présidents** (p. 2808).
4. **Candidatures à des organismes extraparlamentaires** (p. 2810).
5. **Situation de l'agriculture.** - Suite d'un débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 2810).
MM. Désiré Debavelaere, Louis Minetti, Michel Moreigne, Philippe Adnot, Raymond Soucaret, Roland du Luart, Jacques Machet, Jacques de Menou, Jean-Luc Bécart, Marcel Bony, Charles-Edmond Lenglet, Jean-Paul Chambriard.

Suspension et reprise de la séance (p. 2822)

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

6. **Nomination de membres d'organismes extraparlamentaires** (p. 2823).
7. **Situation de l'agriculture.** - Suite d'un débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 2823).
MM. Bernard Barraux, Emmanuel Hamel, Roland Courteau, Paul Girod, Jacques Thyraud, Henri Gœtschy, Gérard César, Gérard Roujas, Roger Rigaudière, Jean-Pierre Demerliat, Jacques-Richard Delong, René Régnauld.

Suspension et reprise de la séance (p. 2834)

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

- M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.
Clôture du débat.
8. **Dépôt d'une proposition de loi** (p. 2841).
 9. **Dépôt de rapports** (p. 2841).
 10. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 2841).
 11. **Ordre du jour** (p. 2841).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

SITUATION DE L'AGRICULTURE

Débat sur une déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la situation de l'agriculture.

La parole est à M. le ministre.

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les bouleversements intervenus à travers le monde, dont les conséquences, nous le savons, seront formidables sur notre temps, se font de plus en plus sentir dans la société française, chez les citadins, bien sûr, dans le monde rural également.

Dans un monde qui bouge à toute allure, où les empires se défont, où les frontières vacillent, la France ne peut pas ne pas être concernée.

La crise du monde rural était déjà là. Elle s'accroît. Les agriculteurs ont exprimé leurs craintes puissamment, dignement, le dimanche 29 septembre à Paris. Nous devons faire ensemble un effort d'adaptation et de solidarité. Il faut sensibiliser l'opinion publique, tous les acteurs de la vie nationale, à ce qui est une grande cause.

L'agriculture française est globalement puissante, la deuxième du monde. Nous sommes les premiers exportateurs de produits agro-alimentaires,...

M. Alain Pluchet. Pour combien de temps ?

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. ... les deuxièmes exportateurs de produits agricoles. Si nous importons quelque 130 milliards de francs de produits agricoles et agro-alimentaires, nous en exportons plus de 180 milliards de francs.

Le budget communautaire agricole augmente constamment. Les concours publics à l'agriculture européenne ou française sont puissants. En France, pour 1992 - nous le savons puisque les chiffres figurent dans le projet de loi de finances - les concours doivent passer de 143 milliards à

153 milliards de francs. Nous saurons bientôt à quel montant s'élèvera le retour communautaire qu'il faudra inscrire en face du chèque de 54 milliards de francs que la France versera à la Communauté. Vraisemblablement, ce retour devrait atteindre 50 milliards de francs environ.

M. Emmanuel Hamel. Nous sommes donc perdants !

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Malgré la mobilisation de ces sommes importantes, les agriculteurs sont de plus en plus nombreux à éprouver des difficultés en France et en Europe. Certains même se trouvent en situation de détresse, particulièrement dans les zones d'élevage. Des interrogations angoissées sur l'avenir immédiat montent vers nous.

Je tiens à dire à ces agriculteurs que nous comprenons leurs difficultés et que nous nous efforçons de les aider.

Mais, surtout, qu'ils se gardent d'excès comme ceux qui sont intervenus cette nuit à Aurillac. Autant une manifestation comme celle du dimanche 29 septembre dernier sert leur cause et favorise le travail que nous avons à accomplir ensemble, autant les violences ne peuvent que compliquer la tâche des uns et des autres.

La situation appelle, aujourd'hui, dans plusieurs secteurs, des mesures de circonstance et des mesures d'urgence. Nous devons conduire de véritables opérations « S.O.S. agriculture ». Nous devons éteindre des incendies. Ce faisant, nous devons également avoir la volonté d'être, avec les agriculteurs, avec les ruraux, des architectes de l'avenir.

Nous devons, d'abord, proposer des mesures d'urgence pour tenir compte des circonstances exceptionnelles que vous connaissez : les trois années de sécheresse, la fermeture de nombreux marchés au Proche-Orient, la désorganisation du marché soviétique, donc la fermeture d'un débouché important, les conséquences de la réunification allemande sur le marché de la viande, des importations massives de bétail en provenance des pays de l'Est au cours du premier semestre de 1990, résultat du manque de vigilance de la Commission.

Les conséquences de ces événements n'ont cependant pas été identiques d'une région à l'autre, d'une production à l'autre. On sait, par exemple, que les revenus des éleveurs spécialisés ont chuté de 35 p. 100 à 40 p. 100. Il est des régions où la situation de nombreux exploitants est proprement dramatique : le pourtour du Massif central, de la Saône-et-Loire à la Corrèze, zone d'élevage allaitant, herbager et producteur de viande ; plusieurs secteurs du centre-ouest, de la Vendée aux Pays de la Loire. Hélas, cette liste n'est pas exhaustive.

Dans une situation économique et budgétaire difficile, de nombreuses décisions sont intervenues depuis le début de l'année. Je les rappellerai brièvement.

Tout au long de l'hiver, une aide massive a été accordée à l'affouragement, à l'achat du fourrage nécessaire pour opérer la soudure. Le règlement des indemnités pour calamités agricoles a été accéléré, même si les procédures sont encore extrêmement longues et confuses. Les intérêts pour emprunts et les cotisations sociales des arboriculteurs victimes d'un gel sévère au printemps ont été pris en charge. Un décret particulièrement favorable a été pris en avril en faveur des petits producteurs de lait. Une restructuration laitière à hauteur de 1 100 000 tonnes est en cours ; elle devrait permettre aux plus âgés de cesser leur activité dans des conditions convenables et aux jeunes de disposer de litrages supplémentaires pour mieux équilibrer leur comptes.

M. Raymond Courrière. Très bien !

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Un paquet-prix, « convenable », aux dires de la profession, et pour lequel la France s'est défendue activement, a été fixé à Bruxelles. L'octroi d'une prime nationale de gel de terres de 800 francs en complément de la prime communautaire a été décidé pour maîtriser les volumes de productions céréalières sans entamer le revenu des agriculteurs.

Le relèvement à Bruxelles de ce qu'on appelle le filet de sécurité en matière de viande bovine a permis à la France de mettre davantage de viande à l'intervention alors que le système profitait jusqu'alors essentiellement aux Irlandais et aux Allemands. Il nous a permis de mettre à l'achat 16 000 têtes de bétail chaque semaine, du 15 juin au 15 septembre, et nous permet d'en mettre, aujourd'hui, 10 000 têtes de bétail par semaine.

La Communauté vient d'accepter définitivement le lancement en septembre d'un plan d'aide aux revenus pour les élevages spécialisés en viande bovine, d'un montant de un milliard de francs étalé sur cinq ans.

Enfin, dans le projet de budget pour 1992 - j'y tenais particulièrement - a été maintenue l'inscription de 12 000 dotations d'installation aux jeunes agriculteurs.

En outre, mesdames, messieurs les sénateurs, vous connaissez les décisions qui ont été arrêtées hier après-midi, à ma demande, par Mme le Premier ministre. Je pense qu'il est de bonne méthode de prévoir ainsi un paquet de mesures susceptibles d'amorcer le redressement des situations les plus graves.

Il s'agit d'un ensemble de mesures cohérentes, globales et surtout d'exécution immédiate. Ainsi, une somme de 1,3 milliard de francs est destinée à alléger les charges qui pèsent sur les élevages. Dans cette somme, 500 millions de francs sont destinés à alléger les cotisations sociales, 700 millions de francs à prendre en charge une large part de la taxe sur le foncier non bâti portant sur les herbages ; enfin, près de 100 millions de francs sont affectés, pour aider à l'achat de fourrage, aux éleveurs des quinze départements à nouveau frappés par la sécheresse ; cinq autres départements durement touchés pour la première fois cette année seront aussi aidés.

Par ailleurs, le déblocage immédiat de 1,9 milliard de francs de prêts bonifiés permettra de réduire les files d'attente aux trois mois administrativement nécessaires. Depuis dix jours, la France a engagé une procédure, auprès de la Communauté, pour que soit attribuée une augmentation substantielle des primes dites à la vache allaitante. La part nationale de cette aide sera augmentée de 40 p. 100 dans le collectif budgétaire qui vous sera proposé à la fin de 1991, ainsi que dans le projet de loi de finances pour 1992. Enfin, l'endettement des jeunes agriculteurs sera pris en compte dans le cadre des procédures existantes.

Il faut veiller maintenant à ce que toutes ces mesures substantielles se mettent en place rapidement, car nous savons que des décisions prises tardivement, appliquées trop lentement, accroissent le désarroi de ceux qui ne peuvent attendre.

Dans le même temps, nous devons poursuivre les actions déjà engagées pour corriger la gestion défectueuse de certains marchés, notamment celle du marché de la viande.

Nous exerçons les contrôles douaniers et sanitaires nécessaires aux frontières de la France dans le cadre, bien entendu, de la réglementation communautaire.

Dans le même esprit, nous avons réduit le nombre des abattoirs habilités à recevoir du bétail étranger.

Nous nous employons à relancer nos exportations dans le cadre français ou communautaire. Nous avons obtenu de la Communauté, voilà dix jours, la mise sur le marché de 30 000 tonnes de poudre de lait stockées pour permettre aux éleveurs de veaux de se fournir en aliment à meilleur marché.

Nous avons demandé à la commission le retrait des veaux de trois semaines pour commencer d'assainir le marché, qui est encore gravement perturbé, et, bien entendu, nous veillons à la poursuite des achats communautaires de viande de bœuf avariée dont je parlais à l'instant.

Voilà pour l'urgence. Voilà pour le quotidien.

On dit : « Ce n'est pas assez ! »

Le problème est si profond que l'addition des mesures que j'ai prises depuis un an, si substantielle soit-elle, ne suffira pas, on le sait, à calmer l'angoisse de nos compatriotes. Nous

savons que la mobilisation de quelques milliards de francs est une impérieuse nécessité, mais nous n'ignorons pas que la crise dans certains secteurs est telle qu'il faut ouvrir aujourd'hui des perspectives vraiment nouvelles.

Quelle agriculture voulons-nous pour l'an 2000 ? Y aura-t-il 650 000 à 700 000 agriculteurs - c'est mon choix - ou bien 250 000 à 300 000, ce qui signifierait une grave désertification et un grand dommage porté à notre pays ?

Quand on revendique le maintien de 650 000 à 700 000 agriculteurs à l'horizon de l'an 2000, on rencontre la réforme de la politique agricole commune et les négociations du GATT, qui s'enlisent, mais qui pourraient reprendre.

Personne ne conteste qu'il faille réformer la politique agricole commune, maîtriser les volumes de production tout en garantissant les revenus des agriculteurs, notamment le revenu de ceux qui souffrent, mais en évitant aussi aux autres d'entrer à leur tour dans une spirale de précarité.

Nous revendiquons donc hautement la préférence communautaire, c'est-à-dire le droit pour les agriculteurs européens de produire, de vendre sur le marché communautaire et au-delà. La réduction des excédents est, certes, légitime. Elle doit être recherchée, mais à deux conditions. En premier lieu, il faut qu'il y ait de justes compensations financières à l'exploitation, cette exploitation qui, en France, joue un rôle économique et social.

En second lieu, il faut que nous n'acceptions pas la mutilation de notre capacité naturelle et équilibrée à produire.

Les Américains nous disent : « Vous vendez trop de céréales sur le marché mondial. » Il est vrai que la Communauté exporte 20 p. 100 de sa production céréalière et que la France y contribue pour moitié. Mais nous répondons aux Américains qu'ils vendent, dans le même temps, des millions de tonnes d'aliments pour le bétail et qu'ils ne veulent pas de rééquilibrage. Les Américains aident leurs exploitations : ils subventionnent leurs exportations et contingentent les importations. Dès lors, où est l'équilibre des échanges internationaux ?

Ce qui est vrai dans le domaine agricole l'est également pour les autres productions et activités humaines, d'où la difficulté de la négociation. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E. et de l'union centriste.*)

Revenons-en quelques instants, mesdames, messieurs les sénateurs, à la réforme de la politique agricole commune.

Les contre-propositions françaises doivent, selon moi, prendre en compte la nécessaire préférence communautaire sans laquelle il n'y aurait plus de Communauté européenne.

S'agissant de la défense de la compétitivité de nos exploitations les plus modernes, cette réforme doit aussi compenser les handicaps existants que sont les handicaps dus à la taille des exploitations les plus petites, les handicaps naturels, l'anarchie de certains marchés. La restructuration laitière, par exemple, doit nous permettre de disposer, demain, d'exploitations plus viables et plus rentables.

Ne faut-il pas, maintenant, inventer des solutions de ce type pour assainir la production et le marché de la viande ?

En juin dernier, j'ai demandé à Saint-Quentin, dans le département de l'Aisne, au Centre national des jeunes agriculteurs, dont je salue l'esprit d'initiative, de procéder à une réflexion d'ensemble - appelez cela comme vous voudrez : concertation, débat, rencontre, assises - pour élaborer, dans le respect du rôle de chacun, les propositions de l'avenir, pour enclencher une dynamique, et non pour écrire un livre ou un document. Nous sommes confrontés à des dossiers lourds, dont nous parlerons très certainement au cours de ce débat ; à cet égard, je pense notamment à la réforme de la fiscalité locale : les exonérations en matière de foncier non bâti représentent enfin, je crois, l'engagement d'une réforme que nous ne pouvons plus différer si nous voulons véritablement faire de l'extensification.

M. Roger Chinaud. Il fallait les accepter l'année dernière !

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Une réforme de la fiscalité agricole doit être engagée, avec la reconnaissance d'un statut d'entreprise à l'exploitation agricole, la promotion des cultures à usage industriel - nous avons fait un pas sur ce point, ici même et à l'Assemblée

nationale, l'année dernière, lors du vote du projet de budget - la réforme du fonds des calamités en vue de faire sortir les agriculteurs de l'incertitude et des lenteurs, l'adoption d'un système de pré-pension, à partir de la réforme de la politique agricole commune, pour permettre à des exploitations de taille plus grande de se constituer au moment où les anciens, sur place, à la campagne, pourront ralentir ou cesser leur activité, la réforme de la transmission de la propriété et de l'héritage, le statut fiscal de la pluriactivité et l'immense dossier de l'aménagement rural. La commission sénatoriale nous a d'ailleurs ouvert des perspectives sur ce dernier point.

Aujourd'hui, chacun veut, j'en suis certain, passer de la gestion du quotidien, dure et difficile, à la définition des perspectives et, surtout, à la mobilisation des moyens. C'est sur cette voie, semée d'embûches et de chausse-trappes que nous devons désormais nous engager. Ce sera rendre un espoir raisonnable et motivé à nos agriculteurs. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Louis Virapoullé. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Monsieur Virapoullé, il s'agit d'un débat organisé.

Seuls ont droit à la parole les orateurs qui, conformément à la décision de la conférence des présidents, se sont inscrits dans le débat.

La parole est à M. le président de la commission des affaires économiques.

M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre univers médiatisé a la mémoire courte : les événements chassent les événements, à quelques exceptions près, heureusement ; la manifestation du 29 septembre dernier en est une : elle restera gravée dans les annales de la capitale, mais plus encore dans le souvenir des agriculteurs qui y ont participé. Ils étaient arrivés la rage au cœur, mais l'accueil chaleureux de milliers de Parisiens a agi comme un baume. Ils se sont sentis compris, approuvés, soutenus. Au terme de leur longue marche revivaient en eux l'espoir, mais aussi l'attente.

Lourde serait la responsabilité du Gouvernement et du Parlement s'ils ne répondaient pas à l'appel de détresse qui leur a été si massivement et si calmement lancé.

Le calme des agriculteurs a d'ailleurs de quoi surprendre quand on songe que leur revenu se situait, en 1990, au niveau de 1973, alors que le revenu moyen des Français, au cours de la même période, augmentait de 40 p. 100. Quelle autre catégorie de la population aurait, après dix-sept ans de stagnation, dix-sept ans de punition, défilé sereinement dans les rues de Paris ?

Monsieur le ministre, l'agriculture, qui souffre mais qui espère, attend aujourd'hui des actes. Je remercie M. Poncelet, président de la commission des finances, qui, en provoquant ce débat, nous a permis d'être informés des décisions que vous allez prendre.

L'agriculture attend deux choses : d'une part, des gestes immédiats et significatifs et, d'autre part, un langage clair concernant son avenir.

J'ai parlé de gestes immédiats et significatifs et non de passe-droits, de faveurs, encore moins de charité. L'agriculture, monsieur le ministre, demande la justice.

Or, est-il juste qu'une activité dont la productivité a triplé en vingt ans et dont l'apport à l'équilibre de la balance commerciale est plus de deux fois supérieur à celui de tout le secteur de l'industrie automobile soit l'éternelle Cendrillon des arbitrages budgétaires ? Au reste, tout en appréciant à leur juste valeur les mesures substantielles que vous venez d'annoncer en faveur des éleveurs, je crains qu'elles ne soient bien loin de rendre à votre budget la priorité qu'il n'aurait jamais dû perdre.

Est-il juste que les producteurs français continuent à supporter des charges qui les placent en situation d'infériorité par rapport à leurs concurrents européens, lesquels ont la possibilité de faire des provisions fiscales et ne supportent d'impôts ni sur le foncier non bâti ni sur la transmission de leurs exploitations ? Il est temps de revoir le statut fiscal de l'agriculture en général et pas seulement celui d'une seule catégorie de producteurs. Monsieur le ministre, vous venez

d'en évoquer la possibilité. Nous attendrons avec impatience vos propositions, que le Sénat appelle depuis longtemps de ses vœux.

Est-il juste que l'agriculture soit le seul secteur d'activités dont les membres ne bénéficient pas de la retraite à cinquante-cinq ans, alors que cette faculté permettrait d'accélérer une restructuration dont chacun sait qu'elle est indispensable pour que les jeunes agriculteurs disposent de possibilités d'installations à la mesure des exigences de notre époque ?

Est-il juste que les retraites des exploitants agricoles soient inférieures au revenu minimum d'insertion et qu'aucun système d'indemnisation contre les calamités naturelles n'ait été, à ce jour, mis sur pied ?

Monsieur le ministre, cessons de présenter les agriculteurs comme d'éternels quémandeurs. Reconnaissons que nombre de leurs revendications sont justifiées et prenons enfin les mesures que celles-ci appellent !

L'agriculture veut aussi être fixée sur l'avenir qu'on lui réserve, tant il est vrai qu'il n'y a pas de bon vent pour qui ne connaît pas son port. Or, elle a le sentiment que l'on s'apprête à la sacrifier sur l'autel de nos solidarités internationales, celles que nous entendons maintenir avec les Etats-Unis et celles que nous voulons tisser avec les nouvelles démocraties d'Europe orientale. L'agriculture a droit à des réponses claires !

S'agissant, tout d'abord, de la politique agricole commune, nul ne pense que l'on puisse accumuler des excédents pour les stocker, les détruire ou les brader. Tout le monde admet qu'il faut maîtriser les surplus et réguler la production.

Faut-il, pour autant, se prêter au chambardement - je dis bien « chambardement » et non « réforme » - que Bruxelles nous propose ?

Que nous demande-t-on ? On nous presse d'abandonner le système construit sur proposition française, au début des années soixante, système qui fonde l'aide à l'agriculture sur l'organisation des marchés et sur le soutien des prix, c'est-à-dire sur le consommateur, lequel ne consacre à l'achat des produits agricoles - il faut le rappeler - que 4 p. 100 de ses dépenses totales.

A ce système, on veut aujourd'hui substituer une politique tendant à aligner les prix intérieurs européens sur ceux du marché mondial, prix dont chacun sait que ce sont des prix de braderie, et compenser la perte abrupte de revenu qui en résulterait par des aides directes au revenu dispensées à tous les agriculteurs et financées sur le budget de la Communauté.

Est-il sage et réaliste de vouloir ainsi décharger le consommateur pour accabler le contribuable ? Je ne le crois pas ; en effet, les charges pesant sur le budget de la Communauté augmenteraient brutalement, alors même qu'on prétend les maîtriser ; de plus, mes chers collègues, il n'est pas besoin d'être grand clerc pour deviner qu'après le temps des promesses viendra celui des tours de vis budgétaires.

Monsieur le ministre, accepterez-vous, comme Bruxelles vous le demande, la logique nouvelle qui nous est proposée, quitte à l'amender dans ses modalités, ou la rejetterez-vous, quitte à proposer d'autres dispositions propres à maîtriser les excédents, comme le demande, à juste titre je crois, la profession agricole française et européenne ?

Le tête-à-queue prôné à Bruxelles n'est intelligible que dans le contexte des négociations du GATT. Ce que l'on nous propose, en effet, c'est d'aligner la politique agricole commune sur la politique agricole américaine, afin de dégager la voie d'un accord à Genève. Il ne resterait plus qu'à substituer au système européen des restitutions variables à l'exportation des droits de douane fixes pour que le démantèlement de la politique agricole commune soit consommé.

Monsieur le ministre, je ne sous-estime pas les risques d'un échec au GATT pour l'économie mondiale. Faut-il pour autant fermer les yeux sur le véritable enjeu des négociations en cours, l'enjeu de civilisation ? La relation de l'homme à l'espace, de la société à la terre, est profondément différente des deux côtés de l'Atlantique : « Pas de pays sans paysans » ; ce cri, venu du cœur, n'a pas de sens aux Etats-Unis, mais il traduit en Europe une vérité profonde dont il appartient au Gouvernement de tirer les conséquences, à Bruxelles, à Genève, mais aussi, monsieur le ministre, à Paris.

Ayons le courage d'admettre que la France n'a plus de politique d'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur certaines travées du R.D.E., ainsi que sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Ayons la volonté d'en réinventer une, adaptée aux défis de notre temps !

La mission d'information sur l'avenir de l'espace rural, créée par le Sénat, a établi un diagnostic et formulé, en dehors de tout *a priori* politique, des propositions qui ont suscité un large écho dans le pays.

Mme le Premier ministre vient d'annoncer qu'elle se saisissait du problème. Nous nous en félicitons, à condition qu'elle ne se contente pas de quelques mesures ponctuelles.

La dévitalisation de 40 p. 100 du territoire est si profondément engagée que seule une politique d'ensemble, profondément novatrice, élaborée en concertation avec le Parlement, permettra d'inverser le courant.

Monsieur le ministre, la manifestation du 29 septembre dernier exprimait bien plus que des revendications catégorielles. Elle traduisait une aspiration profonde, partagée par le pays tout entier, celle de voir le monde rural, qui a forgé l'identité du pays et qui reste l'un de ses meilleurs atouts mais qui est devenu le parent pauvre d'un pays riche, retrouver enfin sa place en tête des priorités nationales. (*Applaudissements sur certaines travées du R.D.E., ainsi que sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le ministre, vous avez annoncé hier soir - ce qui est un peu inélégant à l'égard du Sénat (*Murmures sur les travées socialistes.*) - un plan d'urgence de 1,27 milliard de francs pour les éleveurs.

Si elles ne sont pas négligeables, ces mesures, que vous venez de préciser, ne constituent qu'une réponse conjoncturelle, partielle et insuffisante au regard de la gravité de la crise de notre agriculture.

Le débat d'aujourd'hui revêt donc une signification et une importance toutes particulières. A cet égard, je vous remercie vivement, monsieur le ministre, d'avoir tenu votre engagement en acceptant que ce débat ait lieu au lendemain de la grande manifestation du 29 septembre dernier. C'est une attitude courageuse de votre part !

Cette manifestation, qui s'est déroulée dans le calme et la dignité, a montré à l'évidence que les agriculteurs français ne se résignaient pas au désespoir : ils ont lancé un cri d'alarme face au risque grandissant de voir se créer une cassure entre, d'une part, une France urbaine préoccupée par l'insécurité et la pollution et, d'autre part, une France rurale vidée de sa substance humaine et vouée au dépérissement.

Cette France à deux vitesses, nous la refusons. Les congressistes rassemblés à Bordeaux, au printemps dernier, sur la convocation de notre collègue et ami M. Jean François-Poncet, l'ont proclamé à l'unanimité.

Il faut une véritable politique volontariste et ambitieuse d'aménagement du territoire et de l'espace rural.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Mais cet espace rural ne pourra vivre sans agriculture, ni l'agriculture sans agriculteurs.

M. Marc Lauriol. Parfait !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Le Gouvernement doit aujourd'hui nous dire clairement quelle agriculture il envisage pour la France de l'an 2000.

Il est vrai que la situation des marchés, les moyens mis en œuvre par le Gouvernement et les perspectives internationales n'incitent, hélas ! guère à l'optimisme.

Les marchés, tout d'abord.

Leur équilibre est profondément dégradé. Pour reprendre une expression familière, « la qualité ne paie plus » ; je pense, par exemple, à la viande bovine, ce qui déconcerte le monde agricole.

Quand aurons-nous enfin l'assurance que les importations à vil prix, réalisées sans garantie sanitaire d'aucune sorte, cesseront et que la préférence communautaire sera véritablement respectée dans les actes et non dans les écrits ? (*Très bien ! sur les travées du R.P.R.*)

Quand pourra-t-on offrir des perspectives aux agriculteurs les plus menacés dans leur existence même, c'est-à-dire les agriculteurs âgés de vingt-huit à quarante ans, qui se sont lourdement endettés à une époque où des perspectives existaient pour l'agriculture de notre pays ?

A l'évidence, les agriculteurs ne réclament pas l'aumône, mais ils exigent très légitimement un avenir.

Or, cet avenir, le Gouvernement ne donne pas l'impression de s'en préoccuper activement, monsieur le ministre. J'en veux pour preuve les incertitudes du budget de l'agriculture pour 1992. Ce budget, vous le savez, est en diminution, en francs courants, de 4 p. 100 par rapport au budget de l'exercice précédent. C'est une véritable provocation ! Car tout, fort heureusement, disons-le, ne se décide pas à Bruxelles : il reste encore une place pour une politique nationale de l'agriculture. Aussi, monsieur le ministre, vous ne vous étonnez pas que je qualifie ce projet de budget de décevant.

Que nous est-il proposé ? Un véritable désengagement, que les quelques priorités affichées - l'enseignement, le gel des terres - ne permettent pas de masquer. D'ailleurs, à quoi bon former des agriculteurs s'ils ne peuvent s'installer ?

L'Etat se désengage également du financement du B.A.P.S.A. sur les autres catégories sociales par le biais d'une nouvelle compensation démographique. Si l'on voulait dresser les ruraux contre les agriculteurs, dont ils partagent les préoccupations, on ne s'y prendrait pas autrement !

Si, au moins, cette « économie » réalisée par l'Etat était utilisée pour financer des mesures nouvelles en faveur de l'agriculture, nous pourrions l'admettre, mais il n'en est rien. Dans ces conditions, le désengagement de l'Etat est choquant.

Sur le plan international, 1991 constitue une année charnière : les négociations du GATT se poursuivent. Ont-elles une chance d'aboutir rapidement sans que l'agriculture serve de monnaie d'échange en la circonstance ? Je souhaite que vous puissiez nous donner des assurances en la matière, monsieur le ministre.

A la faveur de ces difficiles négociations, la commission de Bruxelles a décidé de s'attaquer à l'épineux dossier de la réforme de la politique agricole commune.

Une réforme, convenons-en, était sans aucun doute devenue indispensable. Il faut probablement se rapprocher des conditions du marché, mais la question immédiate est la suivante : de quel marché ?

Depuis trente ans, les prix ont servi de fondement à la politique agricole commune. Aujourd'hui, il s'agirait, pour Bruxelles, d'abandonner une partie de cette politique de soutien aux prix pour la remplacer par des aides directes au revenu des agriculteurs.

Un tel mécanisme, mis en place dans la précipitation, provoquerait des disparités graves entre régions et productions, accroissant les difficultés des uns sans pour autant résoudre les problèmes des autres. Sur ce point, monsieur le ministre, nous attendons avec impatience vos contre-propositions. Je souhaite qu'elles permettent de maintenir le revenu des agriculteurs par des prix rémunérateurs.

Aujourd'hui, il faut réinventer une politique agricole et offrir aux agriculteurs de nouveaux objectifs.

Cette nouvelle politique doit être à la fois économique, fiscale et sociale.

La France ne peut se passer de ses agriculteurs, même si les mutations économiques conduisent inexorablement - et, sur ce point, je vous rejoins, monsieur le ministre - à une diminution du nombre des exploitants.

Toutefois, nos agriculteurs refusent - et ils ont raison - de ne plus être considérés comme des producteurs économiques et de devenir, demain, des assistés sociaux.

Il faut maintenir la fonction de production et l'utilité économique de nos agriculteurs.

Ce qui manque le plus, actuellement, aux agriculteurs, ce sont des objectifs clairs, sur lesquels ils peuvent se mobiliser. Je regrette que nos agriculteurs restent handicapés, dans la concurrence internationale, par des dispositions qui ne dépendent que de nous et non pas de Bruxelles.

Je ne prendrai, le temps m'étant compté, monsieur le ministre, qu'un exemple, celui de l'impôt foncier non bâti. Il représente 200 francs par hectare dans notre pays, contre moins de 80 francs environ en moyenne aux Etats-Unis. Comment, alors, parler de laisser jouer les mécanismes du marché ?

Vous avez annoncé hier soir, monsieur le ministre, un allègement de 680 millions de francs. Sur ce point, j'aimerais obtenir une précision, car je crois qu'il s'agit non de 680 millions de francs, mais de 490 millions de francs. Il doit y avoir une erreur, soit de votre part, soit de celle des journalistes.

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le président de la commission des finances ?

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Je vous en prie !

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Nous avons déjà décidé, dans le budget pour 1991, 300 millions de francs d'allègements. Nous y ajoutons 190 millions de francs dans le collectif budgétaire qui vous sera bientôt proposé. Pour l'année 1991, on obtient donc 490 millions de francs, et nous nous proposons de faire autant l'année prochaine. Cela fait donc 490 millions de francs de mesures nouvelles, à inscrire dans la loi de finances pour 1992, et un total de 680 millions de francs de mesures nouvelles pour 1991 et 1992.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Pour les deux exercices 1991 et 1992 ?

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Oui !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le président de la commission des finances.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Nous aurions pu penser que c'était pour l'exercice 1992 seulement ! Cette précision me paraît donc intéressante.

Cette mesure demeure toutefois insuffisante au regard de la situation dramatique dans laquelle se trouvent les agriculteurs.

A ce sujet, comme l'an dernier, la commission des finances vous proposera, à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 1992 - je parle ici, bien sûr, sous le contrôle de notre collègue et ami, M. Roger Chénaut, rapporteur général - un allègement plus substantiel de la charge de cet impôt pour l'ensemble des agriculteurs en difficulté.

Il devient urgent que le Gouvernement réfléchisse à un véritable volet fiscal de la politique agricole.

Cette nouvelle donne fiscale doit concerner en priorité trois domaines : les cotisations sociales, l'aide à l'installation et la transmission des exploitations.

Les cotisations sociales, tout d'abord.

Il faut noter que les cotisations à la charge des agriculteurs augmentent plus vite que le produit du B.A.P.S.A. dans son ensemble. Selon le Gouvernement, ce serait le prix à payer pour atteindre la parité avec les autres régimes de protection sociale. Soit ! Cette parité, nous la voulons également. Mais n'est-il pas temps de faire en sorte que les agriculteurs qui cessent leur activité puissent disposer de retraites décentes ?

De même, il faut encourager l'installation des jeunes agriculteurs et permettre à ceux qui sont déjà installés d'investir.

Enfin, la transmission des exploitations doit pouvoir s'effectuer dans de bonnes conditions. Depuis plusieurs années, on nous dit que l'on réfléchit au problème des droits de mutation, en particulier dans le domaine de l'agriculture ; mais aucune mesure n'a été prise à ce jour.

Sur tous ces aspects de la fiscalité des entreprises, le Sénat ne reste pas inactif : il n'y aura pas de modernisation de l'agriculture sans adaptation des moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Monsieur le ministre, nous ne bâtissons rien de bon ni de durable sur la désespérance et l'exaspération. Aujourd'hui, il faut provoquer un véritable sursaut et rassurer d'urgence le monde agricole.

Seule une politique agricole ambitieuse et globale nous permettra de passer un nouveau pacte de confiance entre la nation et ses agriculteurs. Pour sa part, le Sénat a déjà pro-

posé quelques orientations. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : 78 minutes ;

Groupe de l'union centriste : 64 minutes ;

Groupe socialiste : 63 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 54 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen : 38 minutes ;

Groupe communiste : 34 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : 29 minutes.

La parole est à M. Berchet.

M. Georges Berchet. Monsieur le ministre, face à la situation dramatique de l'agriculture, un large débat s'imposait ; merci d'en avoir permis l'organisation ; merci aussi d'avoir précisé vos intentions d'entrée de jeu.

Mais n'oublions pas qu'il n'y aura pas d'agriculture sereine dans un milieu rural malade.

La politique du Gouvernement s'honorerait à promouvoir d'urgence non seulement la réhabilitation du revenu de l'agriculteur, mais aussi la réactivation de tout le milieu rural et son développement équilibré, car, comme l'a rappelé M. Poncelet, 40 p. 100 de l'espace rural est déjà entraîné dans une spirale de déclin.

Pour cela, il faudrait une volonté politique, jusqu'alors inexistante, et des moyens financiers pour l'aménagement rural.

En agriculture, c'est le marasme que vous connaissez - vous l'avez signalé vous-même - qui génère la désespérance et bientôt la révolte.

Si, ensemble, monsieur le ministre, nous examinons aujourd'hui le compte d'exploitation d'un agriculteur moyen, nous trouverions les origines du mal qui met en péril son existence même et, tout d'abord, une baisse de revenu brutale et imprévisible.

En Haute-Marne, pour citer un exemple que je connais, cette baisse varie de 25 p. 100 à 52 p. 100 selon qu'il s'agit de céréaliers de faible surface ou de polyculture à base de viande bovine. Mais les ateliers d'ovins n'ont pas été épargnés.

Qui, dans l'industrie, activité comparable par le niveau des capitaux immobilisés, accepterait aujourd'hui une telle situation ?

La baisse de revenu est, bien évidemment, sous la dépendance directe du niveau des prix à la production, niveau fort bas qui implique la mise en place rapide d'une véritable politique de prix pour plusieurs années, et du niveau excessif des charges d'exploitation.

La politique agricole commune a été un élément fondamental de progrès et de sécurité, chacun le reconnaît. Mais elle dérive dangereusement.

Soumettre une agriculture aussi diversifiée que la nôtre par la taille, par la structure, par la situation altimétrique et climatique, par le potentiel pédologique des sols, aux seuls cours mondiaux est suicidaire.

La politique agricole commune doit, certes, être révisée, mais en gardant à l'esprit le maintien, dans sa diversité, d'une vie décente pour les agriculteurs, catégorie sociale indispensable à l'équilibre de l'espace.

Aujourd'hui, les prix baissent sans que l'agriculteur puisse réorienter assez tôt ses productions et réduire ses charges, devenues intolérables.

Quel est l'industriel qui produirait sans connaître préalablement le prix de vente de sa production ?

Doit-on, par exemple, continuer à fixer, à l'échelon européen, les cours des produits pour une année ?

Un cadre pluriannuel glissant, même révisable, permettrait de produire en toute connaissance de cause et surtout de disposer d'une base plus solide pour une planification rationnelle.

Ainsi disparaîtrait un élément majeur d'incertitude, conséquence de décisions annuelles de fixation de prix prises dans le cadre d'arrangements. Cela est possible, cela est hautement souhaitable.

La politique de soutien doit être modulée en fonction des éléments naturels et des structures.

La définition des zones défavorisées répond à ce souci, mais il faudrait admettre une révision des tracés, comme le souhaite unanimement la profession en Haute-Marne. La justification de cette demande est sur votre bureau, monsieur le ministre ; votre décision est attendue.

Peut-on reprocher à un agriculteur d'une « zone défavorisée » de produire des céréales à un prix supérieur au cours mondial et du lait à un coût supérieur à celui d'un voisin éloigné alors même que le climat engendre des frais différents, ne serait-ce qu'au niveau de la production herbagère, donc de l'alimentation et de l'hébergement ? Certes non !

Ce soutien indispensable ne peut être assimilé à une forme d'aide sociale : il constitue bien une compensation de handicaps naturels.

Le maintien d'un niveau de prix par l'autolimitation des productions à l'aide d'un système de stabilisateurs est un mécanisme dévastateur parce que aveugle.

La modulation du soutien est devenue une obligation pour des raisons techniques et non pour des raisons sociales.

Parallèlement et paradoxalement - vous cherchez d'ailleurs à y remédier, monsieur le ministre - la préférence communautaire n'est plus respectée rigoureusement.

Or, tout dernièrement, le Gouvernement, au lendemain de la manifestation nationale du 29 septembre 1991 - cela est apparu comme une véritable provocation - a donné son accord, sous certaines garanties, il est vrai, aux importations de viandes des pays de l'Est.

L'écroulement du bloc soviétique mérite, bien évidemment, une attention particulière, mais pourquoi faire transiter ces viandes par la C.E.E., alors qu'il eût été possible de faire, avec la même participation financière de la C.E.E., la transaction directement ?

Ce transit n'est pas géographiquement crédible. Il occasionnera des frais supplémentaires et ne manquera pas de peser sur les cours.

Qui peut aujourd'hui affirmer, alors que, déjà, les importations illégales se chiffrent par dizaines de milliers de tonnes, que la garantie de l'étanchéité du système de transfert sera parfaite ? Les agriculteurs ne comprennent plus. Ils parlent d'incohérence.

La politique agricole commune doit être totalement actualisée, mais prenez garde, monsieur le ministre, aux propositions de la Commission des Communautés européennes en date du 12 juillet 1991.

Certaines dispositions sont inacceptables, car meurtrières pour nos agriculteurs, si différents, quant à leurs possibilités, d'une région à l'autre, d'une production à l'autre.

L'objectif, pour nous - il ne faut pas l'oublier - est bien de sauvegarder une catégorie de population et de lutter, de ce fait, contre la désertification.

Baisser massivement les prix agricoles pour atteindre les cours mondiaux, qui ne sont, en fait, que des cours de marché établis bien souvent à base de dumping, est une chose ; limiter la production en est une autre, commercialement compréhensible, mais humainement détestable, monsieur le ministre.

Comment dans une société internationale qui se veut solidaire, imaginer de tels mécanismes sans évoquer les millions d'êtres humains sous-alimentés ?

Au moment même où les gouvernements s'efforcent de créer à l'échelon mondial des forces d'intervention pour faire respecter les droits de l'homme, ne serait-il pas possible de créer une banque mondiale chargée de répartir les excédents alimentaires, peut-être en complément de la F.A.O. ?

Un homme est-il toujours un être libre lorsque sa vie est menacée par la famine ? Peut-on dire qu'il a encore des droits ? Quel sera son comportement dans les prochaines années ? Sera-t-il toujours passif devant son assiette vide ? Où sont la solidarité et la fraternité ?

Le revenu de l'agriculteur dépend aussi, bien évidemment, du niveau des charges. Or, celui-ci est élevé.

Globalement, on constate une pression fiscale importante, injuste et inadaptée.

La taxe sur le foncier non bâti - on l'a dit, et on le dira encore cet après-midi - quelle que soit sa destination, est un non-sens économique. Elle incite à l'intensification alors que la logique voudrait une agriculture plus extensive, plus respectueuse de l'environnement.

Sa suppression totale s'impose, même s'il faut prévoir une compensation en faveur des communes rurales dont c'est bien souvent la seule ressource significative. C'est, en fait, un choix politique.

Les frais financiers représentent des charges importantes qui pénalisent lourdement le revenu net. Pourtant, les investissements sont indispensables pour préparer l'avenir dans une concurrence exacerbée !

Or, le volume des prêts bonifiés est squelettique. Vous venez de nous annoncer un complément ; tant mieux !

En Haute-Marne, par exemple, pour satisfaire, en fin d'année, les besoins exprimés, il conviendrait de doubler le montant des dotations accordées en début d'année. Les files d'attente n'ont pas été supprimées. Espérons que les mesures que vous avez annoncées parviendront à ce résultat.

Ne pourrait-on, monsieur le ministre, dans la recherche d'une réduction des frais financiers, qui est, à mon sens, le mal majeur, relancer une politique active en faveur des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole, les C.U.M.A., afin de moins investir et de mieux rentabiliser les matériels onéreux mais indispensables ?

Ne conviendrait-il pas de favoriser aussi la transmission des entreprises agricoles ?

Chacun sait que la réduction massive des droits sur les biens ruraux loués encouragerait la détention de la terre par des propriétaires non exploitants et allégerait d'autant les immobilisations des exploitants.

La priorité donnée à la propriété sur l'exploitation a des conséquences dommageables pour le revenu mais aussi pour l'économie générale.

L'agriculteur vit pauvre et meurt riche, dit-on fréquemment. Est-ce une fatalité, est-ce une finalité ?

Ne conviendrait-il pas de reprendre et - je prends certaines précautions - de moderniser l'expérience des groupements fonciers agricoles avec achat de terre par actions négociables sur l'ensemble du territoire ? L'acquisition pourrait être encouragée par une défiscalisation de la part des revenus investis de la sorte.

Peut-être faudrait-il définir une nouvelle relation entre l'exploitant et la terre ?

Par ailleurs, la fiscalité sur le revenu est injuste.

Alors que l'agriculture peut et doit être assimilée à une industrie « super-lourde », eu égard au niveau des capitaux engagés, elle ne bénéficie pas des réductions d'impôts sur les bénéfices accordées fort heureusement au secteur industriel et aux sociétés de capitaux. Pourquoi cette différence ? Pourquoi cette fiscalité à deux vitesses ?

En ce qui concerne les produits, de fortes incitations permettraient aux exploitants de mieux valoriser leurs produits, et d'accroître la valeur ajoutée.

Est-il normal que les prix à la consommation ne suivent pas la baisse des prix à la production ?

Réduire la production par une stérilisation des surfaces est une solution facile ; transférer des productions de l'agro-alimentaire vers l'agro-industrie serait beaucoup mieux. Les possibilités sont grandes. Les jachères deviendraient alors sources de revenus, sans accroître les stocks et sans pénaliser les cours.

L'éthanol et le diester peuvent rapidement être fabriqués et commercialisés si l'on veut bien s'adresser d'abord aux grandes entreprises de transport urbain, par exemple, pour alléger la distribution, dans un premier temps.

Monsieur le ministre, ce ne sont là que quelques suggestions. Nous ne méconnaissons ni votre compréhension, ni vos connaissances, ni la complexité du problème posé, mais nous avons l'impression que vous ne pourrez rien faire tant que le Gouvernement n'aura pas reconnu que le maintien et l'avenir d'une agriculture forte sont devenus la priorité nationale, avec, bien sûr, le devenir du monde rural dans son ensemble.

Nous souhaitons tous qu'il en soit ainsi, et ce rapidement, dans le cadre d'une loi d'orientation agricole que nous sommes prêts à étudier avec vous. (*Applaudissements sur certaines travées du R.D.E., sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur plusieurs travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lucotte.

M. Marcel Lucotte. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous ne sommes pas si loin de ce dimanche 29 septembre qui aura vu défiler pacifiquement, à Paris, plus de 200 000 agriculteurs, mais également, par solidarité, artisans, commerçants, professions libérales venus clamer leur volonté de ne pas laisser mourir le monde rural.

Notre débat ne peut oublier cet événement exceptionnel. Nous étions, nous, parmi les élus qui, par leur présence, ont manifesté leur solidarité avec les agriculteurs.

Nous n'oublierons jamais la gravité de cette journée. Dans le temple immense et écrasant de l'urbanisme parisien, les paysans de France, dans la dignité, défilaient, contenant leur colère, sans pouvoir cacher leur angoisse ou leur désespoir.

Leur appel sera-t-il entendu ?

La réponse que vous avez donnée hier, monsieur le ministre, n'est sans doute pas de nature à rendre l'espoir, notamment aux éleveurs. A ce propos, je note sinon du mépris, tout au moins quelque désinvolture à l'égard du Sénat, puisque les mesures ont été annoncées hier, à la veille de notre débat. (*Vifs applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., de l'union centriste et du R.P.R.*)

Les mesures sont immédiates, certes, mais infiniment trop faibles, vous le savez. De l'avis des experts, 3 milliards de francs étaient nécessaires. Or, vous n'accordez que 1,3 milliard de francs, éparpillés entre diverses dispositions, et encore - M. Poncelet l'a démontré - peut-on discuter sur la manière de faire les comptes !

S'agissant de la réduction de la taxe sur le foncier non bâti, tout d'abord, nous apprécions que cette mesure, que le Sénat avait adoptée l'an dernier sur proposition du président de sa commission des finances et de son rapporteur général, notre collègue M. Roger Chinaud, et dont le Gouvernement avait réduit la portée avec l'appui des députés socialistes, soit considérée aujourd'hui comme une bonne mesure. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

Il faut aller plus loin ! C'est la suppression totale de la taxe sur le foncier non bâti qu'il faut décider. Nous la proposerons lors de la discussion budgétaire.

Par ailleurs, il faut réduire les cotisations sociales.

Quant à l'aide aux éleveurs dans les zones sinistrées, elle irait dans le bon sens si elle n'était pas si modeste.

Enfin, la possibilité d'obtenir des prêts à taux réduit n'est qu'une fausse solution en raison même du surendettement de l'agriculture.

Les mesures que vous venez d'annoncer, monsieur le ministre, étaient indispensables, mais elles sont tardives, trop tardives, et faibles, trop faibles. Même renforcées, elles ne régleront pas le problème de fond : l'avenir de l'agriculture française.

Le drame que vit le monde rural provient déjà de la crise agricole, crise d'une gravité sans précédent, notamment dans le secteur de l'élevage bovin et ovin. Le revenu des éleveurs s'est réduit de 30 p. 100 à 40 p. 100 en peu d'années.

Aucune autre catégorie sociale ne connaît une telle situation. Aucune catégorie sociale n'aurait pu la supporter. Les agriculteurs sont surendettés, les jeunes surtout, dont beaucoup sont bien loin de gagner le Smic. C'est la désespérance !

A qui la faute ? De Bruxelles, entend-on dire. C'est la réponse qui émane du Gouvernement français.

La politique agricole commune, il ne faut pas l'oublier en ces temps difficiles, a concouru naguère au formidable essor de notre agriculture. En revanche, elle a été et elle demeure incapable de maîtriser les productions et de garantir les prix. De même, elle ne peut ni contrôler ni organiser les mouvements d'animaux en provenance des pays de l'Est.

Rentrant chez eux au lendemain du 29 septembre dernier, les éleveurs français ont croisé les camions qui amenaient en France des animaux venant d'Europe de l'Est. C'était la seule réponse qui leur avait été faite jusque-là.

La France, première nation agricole d'Europe, ressent plus douloureusement que d'autres les actuelles tentations de brader l'Europe agricole en faisant la place belle aux hégémonies américaines.

Où en sont aujourd'hui les principes de base de la politique agricole commune : préférence communautaire, unicité de marché, solidarité financière ?

Sur ce dernier point, attendons ce que les autorités communautaires décideront en ce qui concerne l'augmentation de la prime à la vache allaitante, que vous venez d'évoquer, monsieur le ministre.

Oui, la faute revient en partie à Bruxelles. Mais alors, M. Delors est en cause !

M. Marc Lauriol. C'est certain !

M. Roland Courteau. Qu'est-ce qu'il vous a fait ?

M. Marcel Lucotte. Cela ne signifie pas que le Gouvernement français n'ait pas une lourde part de responsabilité ! N'oublions pas que Mme Cresson, avant son arrivée à Matignon, a été ministre de l'agriculture, comme M. Rocard. A sa prise de fonction, j'avais déclaré qu'il ne suffisait pas d'avoir été un mauvais ministre de l'agriculture pour faire un bon Premier ministre. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

N'oublions pas non plus que le pouvoir socialiste conduit depuis dix ans, au sommet, les affaires de la France. Il ne suffisait pas à M. Mitterrand de faire campagne, en 1981, sur un fond de village pour comprendre les problèmes agricoles. D'ailleurs, nos collègues socialistes aiment-ils vraiment les agriculteurs ? (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Ils oublient trop souvent que l'agriculture rapporte un excédent de 50 milliards de francs à notre commerce extérieur.

Ils oublient ensuite qu'agriculture et agroalimentaire représentent 3 500 000 emplois.

Ils oublient, enfin, que l'agriculture occupe 60 p. 100 du territoire français.

Au-delà des discours, voilà la réalité.

Quant aux intentions pour l'avenir, monsieur le ministre, c'est un budget de l'agriculture qui sera en diminution de 4 p. 100 en 1992, diminution qui vient s'ajouter à celle de 7 p. 100 pour l'année 1991 ; c'est un F.I.D.A.R. en baisse constante ; ce sont des crédits à l'installation de jeunes en baisse de 26 p. 100 ; c'est l'inégalité croissante entre la fiscalité des entreprises agricoles et celle des entreprises industrielles.

D'autres décisions relèvent du Gouvernement : le régime fiscal des exploitations agricoles ; l'aide indispensable aux investissements ; les régimes de retraite et de préretraite ; la fiscalité concernant les transmissions d'exploitations.

L'agriculture souffre et le monde rural agonise. Le XX^e siècle aura été le siècle de l'urbanisation, mais aussi, hélas ! celui de l'exode rural.

On nous prédit qu'à la fin du siècle 90 p. 100 de la population occupera seulement 10 p. 100 du territoire. C'est la marche vers la désertification ; on se souvient que Jean-François Gravier écrivait en 1947 : *Paris et le désert français !*

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Très bien !

M. Marcel Lucotte. Les services publics ou privés abandonnent les campagnes qui perdent instituteur, postier, épiciers, boulanger, curé, bistrot, etc.

Vous avez, monsieur le ministre, délaissé le monde rural. « Vivre au pays », lisait-on sur les affiches du candidat François Mitterrand en 1981. Comme cette promesse paraît démagogique, aujourd'hui !

D'ailleurs, tout se tient. Cela est lié également à l'aménagement du territoire.

La vérité, c'est que la D.A.T.A.R. n'existe plus. C'est un service de sapeurs-pompiers qui essaie d'éteindre des incendies dans le monde industriel !

Pour les campagnes, rien ou si peu ! En ce domaine encore, l'Etat se désengage. Avez-vous noté que les crédits de l'aménagement du territoire ne représenteront plus que 0,10 p. 100 du prochain budget de l'Etat ? Or, il faudrait une action volontariste très forte pour relancer l'aménagement du territoire.

On a créé des pôles de conversion pour le secteur urbain. Et on a eu raison ! Ne serait-il pas indispensable de créer - et très vite - des zones de revitalisation rurale, là où le désert est proche ?

La France a la chance de disposer du plus grand espace rural en Europe. Cet espace offre des possibilités économiques considérables et partiellement encore inexploitées.

Alors que le monde urbain impose dans les banlieues, allons-nous, dans le même temps, laisser mourir l'espace rural ?

L'appel angoissé des paysans, au-delà des aspects matériels immédiats, est aussi celui-là : ne pas laisser mourir, ne pas laisser agoniser le monde rural.

Les communes rurales, les bourgs et les petites villes représentent des valeurs d'humanisme, d'amour du sol, de traditions, notamment familiales : elles sont les racines profondes et vraies de la France. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Souplet.

M. Michel Souplet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je mesure l'honneur, la responsabilité qui est la mienne en cet instant d'intervenir au nom des sénateurs du groupe de l'union centriste, représentant toutes les régions françaises, sur les problèmes graves qui sont posés par la crise agricole sans précédent et son incidence sur le milieu rural et l'équilibre social du pays.

Monsieur le ministre, nous avons été, comme tous nos collègues, assez surpris de l'annonce des aides en faveur des éleveurs, faite sur Antenne 2 hier soir, au nom du Gouvernement. A la veille d'un débat parlementaire, nous avons trouvé curieux que Mme le Premier ministre ne nous ait pas laissé la primeur d'une telle information. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Le rassemblement très digne du 29 septembre dernier a fait réagir l'opinion publique et plus de 80 p. 100 des Français ont compris et estimé légitimes les craintes et les revendications des paysans.

Monsieur le ministre, ceux qui ont crié leur colère dans les rues et ceux qui n'y étaient pas ne se satisferont pas de vagues promesses ou de quelques faibles espoirs. Ils veulent défendre leur dignité et leur travail ; ils n'acceptent pas d'être considérés comme des assistés ou des gardiens de square ; ils exigent que l'acte de production soit reconnu et non plus dévalorisé comme c'est le cas aujourd'hui.

La très grande majorité des agriculteurs, dont je suis, font leur métier par vocation : nourrir les hommes, tous les hommes. Or, il ne se passe guère de jour où la télévision nous montre des enfants ou des vieillards affamés, des gens qui font la queue pour une miche de pain ou un bifteck, et des scènes semblables se déroulent à notre porte, à quelques milliers de kilomètres de Paris.

Des peuples entiers sont sous-alimentés. Dans le même temps, on nous culpabilise, on nous reproche de ne pas être compétitifs, on nous accuse de produire trop, on nous condamne à faire de la jachère !

Si nous acceptons passivement une telle situation, si la mort et la malnutrition ne nous émeuvent plus, c'est que nous sommes les acteurs d'une société en décadence, en acceptant ce génocide mondial.

A-t-on déjà oublié la période de pénurie alimentaire et le défi que la collectivité nationale lançait à son agriculture après la Seconde Guerre mondiale ? Défi relevé. La sécurité alimentaire de toute l'Europe, la contribution de 50 milliards de francs d'excédents à l'équilibre de la balance commerciale chaque année sont le fruit de l'adaptation de l'agriculture française aux technologies modernes, aux progrès gigantesques de la recherche et aux efforts de formation que nous avons consentis.

Aujourd'hui, les agriculteurs se sentent injustement accusés de coûter cher, d'être des pollueurs, d'être des assistés et ils se révoltent, car ils ont leur dignité.

En quoi ne sont-ils pas compétitifs ? Si c'est par rapport aux prix mondiaux, c'est faux. Ces derniers sont des prix de dumping, de braderie.

Ils ne sont pas plus pollueurs que l'ensemble des ménages ou les industriels. D'ailleurs, depuis quelques années, ils font des efforts importants dans ces domaines.

Sont-ils des assistés ? Pourquoi refuse-t-on de payer le juste prix du fruit de leur travail et de leurs investissements, que l'on compense, bien mal d'ailleurs, par des aides qui leurs sont toujours reprochées, au lieu de revaloriser les produits de première nécessité, de consommation courante ?

Aujourd'hui, les jeunes sont mieux formés. Ils sont prêts à prendre des risques ; ils sont courageux, mais ils sont désespérés. Ils n'aperçoivent aucun débouché nouveau pour le fruit de leur travail.

Nous nous sommes tous réjouis de voir les pays asservis par plusieurs décennies de collectivisme se révolter et devenir progressivement des démocraties. Mais ces pays n'ayant malheureusement comme seule monnaie d'échange que des produits agricoles, ils « décapitalisent » et vendent leurs animaux en Europe de l'Ouest. C'est alors l'effondrement des cours.

Les paysans français doivent-ils subir cette situation et risquer d'être ruinés ? Ils ont pris pour une provocation l'ouverture des frontières aux viandes des pays de l'Est, même si - et c'est vrai - ces viandes repartiront vers les pays qui ont faim.

Il y a une autre provocation, monsieur le ministre, dont vous n'êtes pas responsable, celle de la dénonciation des conventions de formation pour adultes. Cette dénonciation a eu lieu à la fin du mois de septembre, avec application au 1^{er} septembre, alors que tous les stagiaires sont recrutés avant les vacances. De qui se moque-t-on lorsqu'on prend une telle décision ?

M. Gérard Larcher. Et à Rambouillet !

M. Michel Souplet. Alors que la France compte plus de 3 millions de chômeurs, que des pans entiers de l'économie prévoient des licenciements en grand nombre, que 70 p. 100 de la population vit déjà dans des agglomérations urbaines, doit-on aggraver la situation en condamnant des dizaines de milliers de paysans à venir grossir le nombre des sans-emploi et à tenter leur chance en ville ?

Ne vaudrait-il pas mieux implanter des usines et créer des emplois en milieu rural, là où les conditions de vie sont tout de même plus agréables ?

Je serais tenté de dire, monsieur le ministre : la France a-t-elle besoin de ses paysans ?

Les Parisiens ont répondu : oui, elle en a besoin pour assurer la sécurité alimentaire, pour exporter les produits agricoles bruts ou transformés, pour participer à l'aménagement du territoire, pour améliorer la qualité de la vie de tous les citoyens, pour faire en sorte que toutes les régions françaises, si belles et si variées, soient entretenues et accueillantes.

La double fonction économique et sociale de l'agriculture étant ainsi reconnue, quel constat pouvons-nous dresser et quelles propositions pouvons-nous formuler ?

Je ferai d'abord le constat : l'inorganisation mondiale des marchés, la pression des Etats-Unis et des pays exportateurs sur la Communauté économique européenne, les négociations du GATT dans lesquelles l'intransigeance américaine est insupportable, l'afflux des produits agricoles des pays de l'Est qui mériteraient de longs développements et qui placent des secteurs de production et des régions entières au bord du gouffre.

Les producteurs de viande ont vu leurs revenus s'effondrer depuis deux ou trois ans ; c'est le cas plus particulièrement des producteurs de viande bovine et ovine. On peut comprendre les quelques rares actes de violence de gens désespérés qui n'ont plus ni rien à craindre, ni rien à perdre. Mais, faisons attention, le ton monte dans les campagnes.

Pour stopper cette hémorragie, relancer la production et redonner l'espoir, des mesures d'urgence sont à prendre.

Les producteurs de lait subissent la loi des quotas, véritable frein à l'expansion dont les jeunes ont besoin. Il s'ensuit une importante perte de débouchés à l'exportation, avec son incidence sur la balance commerciale.

Il en est de même des producteurs de fruits, des producteurs de primeurs, de l'horticulture, etc.

Hormis quelques rares exceptions, tous les secteurs de production sont en crise. Certaines régions difficiles - je pense aux régions arides ou de montagne - se désertifient, compromettant le programme d'aménagement et de développement local que l'on voudrait mettre en place.

C'est pourquoi, au nom de mon groupe, je ferai quelques propositions concrètes, toutes réalisables rapidement.

Tout d'abord, pour améliorer le revenu des agriculteurs - je n'y insiste pas - il faut respecter les trois grands principes de la politique agricole commune : préférence communautaire, marché unique, participation des Etats au financement de la C.E.E.

Nous souhaitons que l'on conforte la Communauté à Douze avant d'envisager son élargissement.

Que les pays qui s'installent dans la démocratie soient à terme des candidats, je dis oui, mais pas trop vite ; cela serait un désastre pour eux comme pour nous.

Sur le plan communautaire, nous voulons qu'une politique de vérité des prix, couvrant les coûts de production, soit mise en place, au lieu d'un alignement pur et simple sur les prix mondiaux qui ne signifient rien.

Enfin, lors des négociations du GATT, aucune concession ne doit être faite ; ce ne sont pas les exportateurs mondiaux, dont les charges sont bien moins élevées que les nôtres, qui supporteront le coût social de la disparition de l'agriculture européenne et assureront demain notre sécurité alimentaire.

Ensuite, ces propositions visent à diminuer les charges. Je ne veux pas insister sur les efforts fiscaux, car ils ont déjà été évoqués. Je dirai simplement que la fiscalité agricole française est actuellement une cause de distorsion importante par rapport aux autres pays partenaires de la Communauté.

S'agissant du régime fiscal des entreprises et de la taxe foncière sur le non-bâti, les mesures sont insuffisantes. Il faudrait également revoir les cotisations sociales.

Il conviendrait encore d'encourager une politique d'investissement qui prépare l'avenir en donnant priorité à une politique de financement bonifié, en améliorant les conditions financières des prêts aux jeunes agriculteurs, en en finissant avec les files d'attente insupportables que nous connaissons dans tous nos départements.

Pour aider à la mutation démographique, il faut aménager la fiscalité de la transmission des entreprises, mettre en place une préretraite suffisante pour que les agriculteurs acceptent de partir avant l'âge de la retraite et qu'on puisse améliorer les structures de ceux qui restent, enfin, revaloriser les retraites.

J'en viens aux aides à l'élevage. Depuis plus de deux ans, les cours de la viande bovine et ovine s'effondrent, sans incidence à la consommation. Il faut donc favoriser la remontée des prix en organisant les marchés.

En attendant une politique communautaire de marché, nous demandons, sur le plan national, la prise en charge des cotisations sociales des producteurs, un renforcement du parabovine, une amélioration des aides en doublant la prime à la vache allaitante et une prise en charge des intérêts des prêts aux investissements.

Enfin, pour protéger l'environnement et redonner espoir aux agriculteurs, reconnaissons l'action indispensable qu'ils mènent déjà et qu'ils se proposent d'accroître. Décidons également d'utilisations nouvelles de grandes masses de productions. Pour ce faire, il convient de favoriser une pleine utilisation des sols, au lieu de nous donner des aumônes pour les surfaces gelées ; de mettre en œuvre une gestion rationnelle des boisements ; d'encourager les utilisations à usage industriel et énergétique de nos produits.

M. le ministre des finances a accordé aux pétroliers une détaxe importante pour l'essence sans plomb, qui coûte très cher, alors qu'il nous avait refusé cette détaxe sur le bio-éthanol qui n'aurait représenté que 5 litres sur 100 litres de consommation. Cette mesure aurait coûté beaucoup moins cher et elle aurait sauvé des milliers d'hectares. Il faut donc remplacer le méthanol et autre cosolvant par de l'éthanol agricole, qui devient maintenant une priorité.

MM. Rémi Herment et Marc Lauriol. Très bien !

M. Michel Souplet. Aux Etats-Unis, la plupart des Etats ont construit des usines de production d'éthanol et renforcent leur potentialité à 32 millions d'hectolitres par an, ce qui leur permettra d'inonder encore davantage le marché européen de *corn gluten field*.

Depuis trois ans, le diester, carburant issu du colza, remplace, sans aucune modification mécanique, le gazole dans les moteurs et c'est un produit non polluant.

Deux débouchés sont possibles immédiatement : les flottes captives des bus de transport en commun, qui rejettent des particules novices dans nos agglomérations - les collectivités locales réclament ce carburant - et les agriculteurs qui, en utilisant leur propre production, pourraient redevenir progressivement autonomes sur le plan énergétique, ce qu'ils étaient à l'époque de la traction animale.

Qu'attend donc le Gouvernement pour lancer un vaste programme permettant de nouveaux débouchés agricoles, en particulier énergétiques, le carburant étant issu de notre seule matière première renouvelable et ne polluant pas ? Certains groupes pétroliers commencent à s'y intéresser ; saisissons l'occasion !

Je suis allé à Bruxelles la semaine dernière avec un dossier comme celui-là, monsieur le ministre. Il faut passer par quatre ou cinq directions générales différentes. Que le Gouvernement français décide tout seul de le faire en France ; nous n'avons pas besoin de Bruxelles pour cela ! (*Très bien ! sur les travées du R.P.R.*)

Monsieur le ministre, quand on sait qu'aujourd'hui les produits agricoles ne représentent plus, dans le budget des ménages, que 4 à 5 p. 100 - tout le reste, c'est de la transformation, du conditionnement, de la mise en marché - une augmentation de 10 p. 100 n'aurait une incidence que de 0,4 p. 100, mais permettrait de sauver des dizaines de milliers d'emplois à la campagne.

Nos propositions précises permettent de créer un très grand nombre d'emplois dans les usines agroalimentaires et de maintenir de très nombreuses exploitations.

J'aurais pu évoquer la transformation du bois, le déficit annuel de sa propre balance commerciale étant de 22 milliards de francs. Ne peut-on étudier très sérieusement l'installation d'usines de transformation, de fabrication de meubles, de sciages, de pâte à papier, etc ? Ce sont des milliers d'emplois, également en milieu rural, qui peuvent être créés.

Voilà, monsieur le ministre, les quelques réflexions que je voulais présenter. Nous sommes prêts, avec vos services et avec les organisations professionnelles, à étudier toutes ces propositions. Nous voulons une politique volontariste et non pas vivre d'aumônes. Je ne porte aucune critique, mais la seule Bibliothèque de France va coûter dix fois plus que ce qui est proposé à l'agriculture ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Mme Hélène Luc. Dommage que vous n'avez pas fait tout cela quand vous étiez au Gouvernement !

M. Michel Souplet. Si vous voulez nous entendre, monsieur le ministre, nous sommes tout à fait prêts à travailler avec vous et avec vos services pour que les agriculteurs retrouvent espoir dans leur métier. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Cazalet.

M. Auguste Cazalet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, plus de 200 000 ruraux sont venus à Paris, de la France entière, pour crier au Président de la République et au Gouvernement qu'ils en ont assez, assez d'être mal-aimés, oubliés, abandonnés.

Il est vrai que les gouvernements socialistes n'ont jamais compris les problèmes agricoles ! (*Très bien ! sur les travées du R.P.R.*)

L'agriculture est très éloignée de leur schéma de pensée, car c'est le monde de l'entreprise individuelle, de la solidarité familiale, de l'effort et du risque.

M. Robert Laucournet. C'est le plus beau !

M. Auguste Cazalet. Le problème est que cela dure depuis dix ans. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

M. Claude Estier. Eh oui ! C'est cela qui vous gêne !

M. Auguste Cazalet. Cela est très grave et c'est ce que sont venus dire nos agriculteurs, massivement, calmement, dans la dignité.

Cela fait si longtemps que le monde rural appelle au secours. On ne l'a jamais entendu ! Aujourd'hui, il n'en peut plus, physiquement et moralement.

Malheureusement, les agriculteurs n'intéressent pas les gouvernements socialistes.

M. Gérard Larcher. Eh oui !

M. Auguste Cazalet. Le Gouvernement pense peut-être que les problèmes agricoles se régleront d'autant plus vite que le nombre de paysans disparus sera plus grand ! Lourde erreur, car laisser se défaire le monde rural, c'est laisser se défaire la France. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Laisser l'agriculture dépérir, laisser les campagnes se vider, c'est gâcher un atout économique de premier plan, c'est sacrifier cette richesse unique en Europe qu'est notre espace rural. Plus terrible encore, c'est couper la société française de ses racines, alors qu'elle cherche à préserver un équilibre social vacillant, c'est la priver de sa mémoire au moment où elle doute de son identité. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

La France ne doit pas provoquer cette fracture sociale supplémentaire que constituerait l'effondrement du monde rural et l'arrivée dans un monde urbain en crise - on l'a malheureusement vu avec l'explosion de nos banlieues - de dizaines de milliers de déracinés.

M. Gérard Larcher. Très juste !

M. Auguste Cazalet. Mais pour éviter cette fracture, il faut avoir de l'ambition pour notre agriculture et une volonté politique. Et cette volonté, vous ne l'avez pas ! (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Si, vous avez eu une ambition en 1981 : vous rêviez d'une économie agricole administrée par des offices par produits pour la gestion des marchés...

M. Marc Lauriol. Et oui !

M. Auguste Cazalet. ... et par des offices cantonaux pour la gestion des terres,...

M. Gérard Larcher. Et oui ! C'est comme ça !

M. Auguste Cazalet. ... des paysans fonctionnaires, en quelque sorte ! Non, décidément non, vous n'aimez pas l'agriculture ! (*Murmures d'approbation sur les travées du R.P.R. et protestations sur les travées socialistes.*)

M. Claude Estier. Caricature !

M. Raymond Courrière. Vous n'avez rien compris !

M. Auguste Cazalet. Oh, certes, vous vous « félicitez » aujourd'hui, monsieur le ministre, de la manifestation du 29 septembre, dans la mesure où elle « aidera puissamment » le Gouvernement dans ses négociations à Bruxelles sur la réforme de la P.A.C.

Il est tout de même paradoxal de constater que, au moment où vous « découvrez » que l'agriculture traverse une crise sans précédent, le budget proposé par le Gouvernement est en diminution de 7 p. 100 en francs constants !

M. Philippe François. Très bien !

M. Auguste Cazalet. Que représentera le budget de l'agriculture dans le total des dépenses civiles de l'Etat ? 3,4 p. 100 ! C'est presque de la provocation, du mépris.

Et les résultats de ce désengagement de l'Etat, dont vous portez l'entière responsabilité, sont terrifiants. Aujourd'hui, une grande partie de notre agriculture est virtuellement en faillite : 45 p. 100 de l'hexagone se transforment en désert. La dernière exploitation met la clé sous la porte et c'est, à terme, tout un village qui disparaît, ce sont des drames personnels, des gens désespérés.

Que sera la France lorsque 90 p. 100 de ses habitants se presseront sur 10 p. 100 du territoire, le reste retournant à la forêt ? Une veuve avec des nostalgies de moisson ! Est-ce que ce sont les citadins, ces jardiniers du dimanche, qui prendront la relève ?

M. Gérard Larcher. Très bien !

M. Auguste Cazalet. Des dizaines de milliers d'éleveurs courent à la ruine, notamment en zone de montagne ; c'est un problème que, comme mon ami Franz Duboscq, je connais bien.

Ces éleveurs sont, en effet, victimes de l'incapacité des autorités communautaires à gérer des marchés agricoles profondément perturbés par les conséquences de l'unification allemande, victimes aussi des erreurs de la France qui, n'ayant pas « vu » l'histoire changer sous ses yeux, n'a pas su, jusqu'à un passé récent, gérer le retour de la démocratie dans les pays de l'Est.

En revanche, dans la négociation des accords d'association entre la C.E.E., la Pologne et la Tchécoslovaquie, accords qui pourraient être signés avant la fin de ce mois, la France vient d'accepter l'importation de viandes provenant de ces pays à condition que la C.E.E. refinance des exportations équivalentes pour l'U.R.S.S.

Nous souscrivons à la conclusion de tels accords, mais sachez que les éleveurs ne sauraient se satisfaire de simples engagements d'exportation.

La France doit faire preuve de fermeté et de vigilance pour obtenir la garantie que les quantités de viandes exportées des pays de l'Est, ou produites à partir d'animaux en provenance de ces mêmes pays, seront effectivement achetées par la C.E.E.

Nous préconisons que cet achat s'effectue au titre de l'aide alimentaire, les quantités achetées pouvant être distribuées, notamment, aux populations de l'ancienne U.R.S.S. et ne perturbant pas ainsi le marché français.

Les négociations du GATT suscitent également une grande inquiétude chez les agriculteurs. L'aboutissement de ces négociations est, en effet, capital pour leur avenir, ainsi que pour la sauvegarde de la capacité exportatrice de notre agriculture.

Or la conversion à l'économie de marché des pays socialistes est une donnée nouvelle qui doit être prise en considération. Si l'Europe, en effet, doit s'ouvrir à leurs produits, notamment agricoles, nos négociateurs doivent d'attacher à ce que la C.E.E. obtienne des compensations en renégociant les avantages préférentiels qui sont consentis actuellement en matière de viande ovine à la Nouvelle-Zélande et à d'autres pays, dont les Etats-Unis. (*Très bien ! sur les travées du R.P.R.*)

Le projet de réforme de la P.A.C. a également de quoi faire frémir plus d'un agriculteur. En effet, l'unique hypothèse de travail jusqu'ici retenue est une solution imposée, bancale et lourde de conséquences.

Que promet-on, en fait, à de nombreux agriculteurs ? On leur promet le salariat, un revenu fixe, indépendant du type, de la qualité et de la quantité de produits, le sovkhoze en quelque sorte, c'est-à-dire la paupérisation et la démotivation des paysans !

La politique de réduction progressive de prix adoptée par Bruxelles sans politique d'accompagnement conduira à écarter les exploitants non compétitifs et à provoquer un déséquilibre croissant entre les régions, entre les productions.

La France, qui est la principale puissance agricole de la C.E.E., est la plus concernée par cette réforme. Or le Gouvernement n'a toujours pas fait connaître les contre-propositions françaises annoncées depuis plusieurs mois, ce qui risque singulièrement d'affaiblir sa position dans la négociation.

M. Philippe François. Parfait !

M. Auguste Cazalet. Nous, membres du groupe du R.P.R., rejetons catégoriquement la conception d'une agriculture totalement assistée. (*Très bien ! sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Les agriculteurs en ont assez d'être montrés du doigt comme des assistés permanents, alors qu'ils aspirent à vivre du produit de leur travail. La réforme de la P.A.C. peut concourir à la restauration des revenus des agriculteurs.

Mais la P.A.C. ne résume pas toute la politique agricole. L'Europe ne doit pas défaire l'agriculture ni servir d'alibi pour se décharger des responsabilités nationales.

Nous affirmons que des mesures peuvent et doivent être prises pour obtenir la réduction des charges fiscales - foncier non bâti, T.V.A. - l'encouragement aux investissements par l'accroissement des droits à déduction fiscale, la baisse des droits de mutation pour faciliter la transmission des entreprises, la lutte contre la désertification pour le soutien à l'activité artisanale et commerciale grâce à des mesures fiscales spécifiques et, enfin, la protection de l'environnement.

Toutes ces mesures relèvent de la politique nationale. Encore faut-il en avoir la volonté !

M. Jacques Chirac, qui connaît bien les problèmes agricoles... (*Rires sur les travées socialistes.*)

M. Charles Pasqua. Eh oui !

M. Auguste Cazalet. ... a présenté, au nom de notre mouvement, des propositions concrètes concernant l'avenir du monde rural. Il a défini une politique digne de l'agriculture française.

M. Gérard Roujas. Il n'y a que vous qui le croyez !

M. Charles Pasqua. Les agriculteurs le savent, eux !

M. Auguste Cazalet. Monsieur le ministre, il n'y a pas de fatalité. Le déclin, le repli, la marginalité ou la précarité ne sont pas des fatalités.

Des solutions peuvent être proposées immédiatement. Elles permettraient de renouer avec cet élément ténu et indispensable mais que les Français et nos paysans ont perdu : la confiance.

Monsieur le ministre, tout cela est très grave pour la France ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Leyzour.

M. Félix Leyzour. Monsieur le ministre, ce débat sur l'agriculture se déroule à un moment où la situation à la campagne connaît une aggravation sans précédent. Il intervient une dizaine de jours après les manifestations des agriculteurs et des ruraux, à Paris notamment, où leur manifestation a connu le succès que l'on sait. Il a lieu, enfin, au lendemain de l'annonce du plan d'urgence que vous venez de nous présenter.

L'action unitaire, large et puissante des paysans et des ruraux, engagée à l'appel de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, la F.N.S.E.A., du centre national des jeunes agriculteurs, le C.N.J.A., et à laquelle le mouvement de défense des exploitants familiaux agricoles, le Modef, avait également appelé à participer, a résonné comme un véritable cri d'alarme. Elle a révélé avec force au pays la profondeur de la crise de l'agriculture, avec toutes ses conséquences non seulement pour le monde rural, mais aussi pour l'ensemble de la société. Elle a également souligné l'urgence d'apporter des réponses concrètes aux grandes questions posées.

Avec M. André Lajoinie et d'autres amis élus nationaux et régionaux, j'ai répondu à l'invitation des organisateurs et j'ai participé à cette manifestation. J'ai ainsi apporté le soutien du groupe communiste du Sénat aux objectifs revendicatifs mis en avant au cours de la journée du 29 septembre dernier, lesquels recourent, pour une très large part, les analyses et les propositions que nous faisons depuis des années, ici comme dans d'autres enceintes.

Cette journée d'action s'est prolongée par une mobilisation sur le terrain. Cela montre bien qu'il s'agissait non pas d'un dévouement sans lendemain, d'une sorte d'exutoire au mécontentement paysan, mais, au contraire, d'une volonté de faire bouger les choses et d'obtenir que de justes revendications soient satisfaites.

Il faut bien dire que la déclaration faite au lendemain de la manifestation, par laquelle on devait apprendre que le Gouvernement acceptait la proposition d'ouvrir plus encore les frontières aux importations ovines et bovines de Tchécoslovaquie, de Hongrie et de Pologne, a été reçue comme une provocation par les éleveurs, qui sont asphyxiés par la chute des cours.

M. Louis Minetti. Très bien !

M. Félix Leyzour. On sait qu'en l'absence d'organisation des marchés les gros margouline de la viande profiteront, comme ils savent le faire, de ces importations, qui repartiront ou non vers l'U.R.S.S., pour accentuer la pression sur les prix à la production, bien entendu, sans bénéfice pour les consommateurs.

M. Philippe François. C'est exactement ce qui s'est passé !

M. Félix Leyzour. Vous venez d'annoncer une deuxième série de mesures gouvernementales en faveur des éleveurs. Elle constitue, avez-vous dit, un plan d'urgence en attendant la réforme de la politique agricole commune. La pression de la rue a fini par permettre d'obtenir un début de résultat !

La somme de 1,3 milliard de francs qui a été débloquée est destinée, pour 680 millions de francs, à la prise en charge d'une partie de la taxe sur le foncier non bâti concernant les prairies et herbages.

De plus, 500 millions de francs iront à l'allègement des cotisations sociales des éleveurs les plus endettés et 12 millions de francs à l'achat de fourrages dans les départements les plus touchés par la sécheresse.

Vous avez également annoncé, monsieur le ministre, le déblocage de 1,9 milliard de francs pour réduire à moins de trois mois les files d'attente pour l'accès aux prêts bonifiés.

Enfin, vous avez indiqué que 568 millions de francs étaient prévus au budget pour augmenter la prime à la vache allaitante, si Bruxelles donne le feu vert.

Comme je l'ai indiqué, c'est un premier pas ; il montre que l'action et une large mobilisation paient. Mais il n'échappe à personne que la question primordiale est aujourd'hui celle des cours.

A cet égard, il est indispensable de prendre rapidement un certain nombre de mesures. Il s'agit notamment de l'arrêt des importations abusives, de la mise en place de la clause de sauvegarde prévue par les textes et de la mise en œuvre renforcée de mesures d'intervention, qui font, on le sait, remonter les cours.

Il n'y a pas d'issue possible à la crise sans des prix corrects à la production, sans un respect scrupuleux du principe de la préférence communautaire, sans un désendettement des agriculteurs et sans une politique d'incitation à l'installation des jeunes.

Mme Hélène Luc. Très bien !

M. Félix Leyzour. Pour aller dans cette direction, il faut s'attaquer aux causes des difficultés, qui sont d'abord la conséquence des choix opérés par la Commission de Bruxelles et les gouvernements des Douze en faveur du libéralisme en agriculture.

Derrière les négociations du GATT sur la libéralisation du commerce mondial, il y a le jeu des multinationales. Personne n'en est dupe, même si tout le monde ne le dit pas !

Les négociations ne sont pas encore terminées, mais l'Europe a déjà multiplié les propositions en faveur d'une baisse des prix à la production étalée sur trois ans. Ces baisses viendraient s'ajouter à d'autres qui ont déjà été mises en vigueur par les pays de la C.E.E.

Des décisions graves pour la vie des agriculteurs ont jalonné les vingt dernières années.

En 1969, ce furent les montants compensatoires. De 1974 à 1981, le revenu agricole a baissé de 33 p. 100.

M. Gérard Roujas. Eh oui !

M. Félix Leyzour. En 1979, ce fut le règlement ovin. En 1980, ce fut le chèque à l'Angleterre. En 1984, enfin, a eu lieu le sommet de Fontainebleau, qui fut un tournant.

Depuis cette date, la mise en place des quotas laitiers, puis l'instauration des quantités minimales garanties pour différents produits végétaux et animaux ont été avalisées par la France, sous les gouvernements successifs.

Ces décisions ont été accompagnées d'une tendance totalement inspirée par un libéralisme dévastateur pour les paysans, notamment français, un libéralisme qui met à mal notre agriculture, tourne le dos à l'efficacité économique et à une gestion équilibrée, c'est-à-dire écologique, du territoire national.

Nous sommes là au cœur des problèmes posés par la réforme de la politique agricole commune : son objectif est de donner satisfaction aux volontés américaines dans le cadre du GATT et de favoriser les importations en provenance des pays de l'Europe orientale en organisant, comme pour les pays du tiers monde, le pillage de leur agriculture tout en malmenant les producteurs de chez nous.

Si cette réforme de la P.A.C. voit le jour avec ses propositions de réduction du nombre des producteurs, de baisse des prix, de stérilisation des terres, la situation de nos agriculteurs se dégradera encore.

D'autres choix s'imposent donc, et il est possible de les faire.

Il convient de défendre l'intérêt de la France, la souveraineté nationale, non pas pour s'isoler, se replier sur soi, mais pour contribuer à équilibrer les échanges, favoriser les coopérations nécessaires et utiles.

Ne perdons pas de vue qu'avec les visées américaines sur le marché européen c'est surtout la France qui est dans le collimateur à cause de l'importance de son agriculture.

Il faut défendre l'atout agricole en augmentant les revenus. Le respect de la préférence communautaire et de la solidarité financière permettrait de relever les prix agricoles.

Dans le même temps doivent être prises à l'échelon national des mesures plus substantielles que celles que vous venez d'annoncer, monsieur le ministre, pour abaisser les coûts et les charges de production et mener une politique dynamique en faveur de l'installation de jeunes.

C'est dans cette voie qu'il faut avancer si nous voulons sauvegarder notre agriculture, défendre le monde rural et répondre aux besoins de notre pays.

Mes amis MM. Jean-Luc Bécart et Louis Minetti traiteront tout à l'heure de problèmes plus spécifiques de leur région. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Tardy *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. Fernand Tardy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'exprime bien entendu au nom du groupe socialiste.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les différents orateurs qui se sont exprimés avant moi. Tous ont été critiques à l'égard de la politique agricole menée par le Gouvernement. Certains même - MM. Lucotte et Cazalet en particulier - ont laissé entendre que les socialistes n'attachaient pas d'intérêt aux problèmes de nos agriculteurs.

M. Charles Pasqua. C'est vrai !

M. Fernand Tardy. Vous me permettrez, mes chers collègues, de faire appel à vos souvenirs ou, pour les plus jeunes, de remémorer certains moments de notre histoire.

Qui a été à l'origine des grandes lois agricoles qui ont permis la création de l'Office du blé, du statut du fermage et du métayage, de l'organisation des mouvements coopératifs et mutualistes, sinon Georges Monnet et Tanguy Prigent, socialistes, en 1936 et à la Libération ! *(Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. et applaudissements sur les travées socialistes.)*

Plus récemment, depuis 1981, un important arsenal législatif a été mis en place avec les lois sur la montagne, sur la forêt et sur les structures juridiques des entreprises.

Nous ne comptons plus les mesures prises par les gouvernements pour notre agriculture. De multiples exemples prouvent que nous avons toujours été très attachés au monde rural.

Mes chers collègues, vous en conviendrez avec moi, les problèmes agricoles sont très difficiles à régler ; ils sont complexes et ont des imbrications multiples.

Depuis des décennies, le Parlement tient de grands débats sur la politique agricole. Si les solutions étaient faciles à trouver, les ministres soutenus par la majorité sénatoriale actuelle - ils ont gouverné notre pays pendant beaucoup plus longtemps que la gauche et deux d'entre eux étaient d'anciens présidents de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles - auraient trouvé des solutions aux problèmes posés par les agriculteurs. Or nous savons tous qu'il n'en a rien été ! *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. Gérard Roujas. Bravo !

M. Fernand Tardy. De même, ne disons pas que les mesures préconisées par le gouvernement actuel sont inopérantes, voire néfastes.

Rappelons-nous ! Le règlement ovin que nous gérons depuis sa création et qui fait une part royale à la Grande-Bretagne, c'est M. Méhaignerie qui l'a accepté !

A contrario, la majorité d'entre vous était contre l'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne et au Portugal, alors que cette mesure a été bénéfique pour l'Europe, surtout pour la France, et qu'elle n'a pas entraîné les catastrophes annoncées. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. Marc Lauriol. Démagogue !

M. Fernand Tardy. Si j'ai été volontairement provocateur, c'est pour vous dire, mes chers collègues, qu'aucune de nos formations politiques ne détient dans le domaine de la politique agricole l'absolue vérité, le remède miracle, et que ce domaine devrait être traité, comme d'autres d'ailleurs, dans un climat consensuel.

Ne faisons pas de ce problème un cheval de bataille électoral.

Ce problème est difficile à traiter du fait des spéculations agricoles elles-mêmes, qui portent sur des matières vivantes soumises à de nombreux aléas.

Il est d'autant plus difficile que, grâce à l'immense effort des exploitants, particulièrement des exploitants français, les productions agricoles européennes déficitaires sont devenues largement excédentaires.

Il est difficile, car l'agriculture est le secteur européen le plus intégré et de multiples mesures sont prises à Bruxelles au regard des intérêts souvent contradictoires de douze nations.

Il est difficile, car les situations des entreprises agricoles sont d'une diversité considérable !

Enfin, il est difficile, surtout pour l'avenir, parce que les marchés doivent subir de plein fouet la pression des prix mondiaux dans une économie que nous voulons ouverte.

Devant tous ces obstacles, quelle a été l'attitude du Gouvernement de la France ? Quelles sont les mesures déjà adoptées pour remédier aux difficultés actuelles de nos producteurs ? Je n'insisterai pas, monsieur le ministre, puisque vous en avez parlé, mais je ferai toutefois quelques rappels.

Sur le marché des viandes, d'importantes mesures sécheresse ont été prises, parmi lesquelles je citerai l'offre de 1 200 000 tonnes de fourrage à prix réduit, l'étalement ou l'allègement des cotisations sociales, l'aménagement de la dette des éleveurs, la revalorisation des primes compensatoires et la création d'un fonds de restructuration de la dette.

Dans le secteur de la viande bovine, en particulier, il faut ajouter le renforcement des contrôles sur les animaux importés, le soutien actif du marché par un recours accru aux mécanismes communautaires d'intervention, l'accélération des exportations en direction du Brésil et de l'U.R.S.S. et des plans parabovins pour lesquels les dossiers seront examinés très rapidement par les préfets.

Dans le secteur de la viande ovine, il faut rappeler que 500 millions de francs ont été versés aux éleveurs ovins pour la seule année 1991. En outre, les indemnités sécheresse pour 1990 sont en cours de paiement.

Dans le secteur laitier, il faut ajouter la suspension de 2 p. 100 des références au cours de la campagne 1991-1992, accompagnée d'une modernisation des volumes suspendus de 80 centimes par litre, d'une part, et la continuation de la restructuration avec indemnité sur cinq ans pour les éleveurs cessant leur activité, d'autre part.

Dans le secteur des productions végétales, il s'agit du retrait temporaire des terres arables.

Un certain nombre d'autres mesures ont été prises pour les arboriculteurs victimes du gel.

Enfin, les mesures décidées pour tous les agriculteurs sont un abattement de 50 p. 100 sur le bénéfice imposable des jeunes qui s'installent jusqu'en 1993, la suppression de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti au profit du B.A.P.S.A., les dégrèvements fiscaux d'un milliard de francs pour les éleveurs en difficulté. J'ajoute qu'un rapport sur la réforme de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sera remis au Parlement au mois de septembre 1992.

Toutes ces mesures montrent clairement que le Gouvernement s'est préoccupé très sérieusement des problèmes des agriculteurs. Le bilan est loin d'être négatif au regard de la situation budgétaire toujours difficile de la France.

Est-ce suffisant ? Je ne le pense pas. Un plan d'urgence pour les éleveurs spécialisés dans la viande doit être mis en place rapidement et prévoir des mesures destinées à faciliter la gestion du marché et la diminution des charges et des aides supplémentaires aux revenus.

Enfin, il faut permettre aux agriculteurs âgés ou en difficulté de quitter dignement leur exploitation grâce à un mécanisme de pré-pension, une amélioration de la retraite de base et des aménagements fiscaux pour faciliter la transmission des exploitations.

Monsieur le ministre, les décisions annoncées hier par le Gouvernement vont dans le sens de mon intervention. Mais je pense que les grandes difficultés sont ailleurs.

En ce qui concerne l'Europe, elles viennent de la réforme de la politique agricole commune actuellement en discussion, car les intérêts de la France, premier pays producteur agricole européen, ne concordent pas toujours avec ceux de ses partenaires.

Elles viennent encore de la mauvaise répartition des aides : 20 p. 100 des agriculteurs reçoivent 80 p. 100 des aides.

Elles viennent aussi de la non-application des règles communautaires. Certains de nos partenaires y font, en effet, de nombreuses entorses.

M. Raymond Courrière. Très bien !

M. Fernand Tardy. Elles viennent surtout de l'attitude des Etats-Unis. Certes, les négociations de l'*Uruguay Round* n'ont jamais été faciles, mais la mission sénatoriale est revenue effarée d'un récent voyage aux Etats-Unis.

Depuis que les Etats-Unis sont la seule grande puissance mondiale, leur attitude s'est durcie : libéralisme forcené fondé sur la certitude que les Américains ne peuvent pas se tromper.

M. René Régnault. Tout à fait ! C'est insupportable.

M. Fernand Tardy. On peut se poser la question : les Etats-Unis veulent-ils vraiment que les négociations du GATT aboutissent quand leur but avoué est, on le sait, de vendre 50 p. 100 de leurs productions aux pays européens ? Personnellement, j'en doute.

Voilà, mes chers collègues, ce que je désirais vous dire aujourd'hui. Les problèmes agricoles sont trop difficiles et dépassent trop le cadre de notre pays pour qu'on en fasse une question de politique politicienne. Nous aurons d'autres sujets sur lesquels nous pourrions confronter nos différences de conception.

Pour l'heure, il nous faut régler les questions les plus urgentes qui sont posées par nos agriculteurs dont nous avons admiré la retenue et la tenue lors de leur grande manifestation.

Monsieur le ministre, lorsque vous êtes arrivé au ministère de l'agriculture, vous étiez néophyte. Un agrégé d'histoire à l'agriculture ! Nos adversaires souriaient ! Mais, en quelques jours, vous avez su vous affirmer. Vous avez pris connaissance avec facilité de tous les problèmes et de tous les dossiers.

A Bruxelles, vous avez défendu les positions françaises avec courage, résolution et clairvoyance. Les Américains vous considèrent comme « l'empêcheur de tourner en rond ». Ils sentent bien que vous êtes homme à vous dresser face à leur tendance hégémonique.

Après les mesures déjà annoncées, c'est, j'en suis sûr, avec la même détermination que vous mettez à défendre nos intérêts au sein de la Communauté ou sur le plan mondial que vous obtiendrez du Gouvernement d'autres mesures d'urgence pour nos agriculteurs et surtout pour nos éleveurs.

Pour mener vos tâches difficiles, vous pouvez compter sur l'appui constant du groupe socialiste du Sénat. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Delga.

M. François Delga. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'agriculture se prête au charme des descriptions bucoliques. En réalité, au lieu de l'âge d'or promis par la politique agricole commune, elle est entrée dans l'ère, d'abord, de l'incertitude, ensuite, de la précarité et maintenant, pour beaucoup, du désespoir alors qu'elle a tant participé à créer et à affermir la France en assurant les équilibres géographiques et économiques de notre pays.

Les coups portés à notre agriculture ont des conséquences extrêmement graves pour le monde rural.

Le nombre des artisans, des commerçants et des ruraux recule sans cesse, de même que celui des services publics auxquels l'objectif de rentabilité ne doit pas en tout cas être appliqué.

Des milliers de communes rurales connaissent des difficultés croissantes de gestion du fait de la paupérisation et de la désertification des campagnes.

C'est cette situation qui, devenue intenable, a conduit les ruraux et leurs élus à manifester, le 29 septembre dernier, dans le calme et la dignité. Ils sont venus à Paris parce qu'ils sont non seulement le dos au mur, mais au bord du précipice.

Beaucoup de problèmes se posent à eux. Je me bornerai, monsieur le ministre, à en aborder trois.

Premièrement, le gel des terres décidé par les eurocrates de Bruxelles peut juxtaposer des exploitations hyperintensives et des zones entièrement livrées aux caprices de la nature.

Pourquoi, comme certains l'ont déjà proposé, ne pas soutenir fermement et promouvoir les énergies nouvelles - je pense au diester et à l'éthanol - plutôt que les jachères, en favorisant la mise en application des conclusions d'études et de recherches positives faites à ce sujet et en facilitant leur production ? Les carburants bioénergétiques sont déjà utilisés

au Brésil et aux Etats-Unis. Dans ce dernier pays, ils sont même en passe de connaître un essor, sous l'effet conjoint de la loi sur l'« air propre » et de décisions fiscales favorables.

La substitution partielle de carburants d'origine agricole aurait de nombreux avantages sur les plans énergétique, industriel, fiscal et écologique, ainsi qu'en matière d'utilisation des terres destinées à la jachère. Elle aurait aussi des répercussions sociales en maintenant des emplois d'agriculteurs, d'organismes de stockage coopératifs et privés, et en préservant intelligemment l'espace rural et l'environnement.

La France doit s'orienter vers cette politique en intervenant avec force auprès de ses partenaires européens qui ne le demandent pas. Il ne faut pas laisser aux Etats-Unis la « pôle position » dans ce domaine.

Deuxièmement, pourquoi la France ne prendrait-elle pas une position originale concernant la réforme de la politique agricole commune, qui se fera de toute façon et qui, hélas ! prévoit une baisse drastique des prix agricoles de 35 p. 100 en trois ans, baisse prétendument adoucie par des aides directes ?

Sur ce point, le Gouvernement doit être conscient du fait que notre pays risque de sceller définitivement l'avenir de son monde rural. Il n'est pas acceptable d'admettre une aide compensatrice en faisant uniquement référence aux moyennes régionales du rendement à l'hectare.

Une telle compensation aura un effet pervers en créant une agriculture à deux vitesses, qui conduit inéluctablement à la paupérisation des zones défavorisées. La France agricole sera riche au Nord et composée de friches dans le Sud.

Je citerai l'exemple des céréales et des protéo-oléagineux. L'aide prévue par la politique agricole commune serait, pour un rendement de 40 quintaux à l'hectare, de 1 736 francs et, pour 50 quintaux à l'hectare, de 2 170 francs. Ces deux rendements représentent la moyenne de la production à l'hectare dans la région Midi-Pyrénées, dans le Tarn en particulier. Pour 90 quintaux à l'hectare, dans les départements céréaliers à haute performance, l'aide compensatrice sera de 3 906 francs.

A l'évidence, ces sommes démontrent que l'on ne peut maintenir l'agriculture en général si l'aide compensatrice ne couvre pas plutôt les charges de structure, soit un minimum de 3 500 francs l'hectare. En effet, si le rendement est de 90 quintaux de blé à l'hectare dans les départements céréaliers compétitifs, on peut obtenir aussi 90 quintaux de maïs à l'hectare dans le Tarn, mais avec l'irrigation, c'est-à-dire avec des charges de structure très élevées.

L'aide compensatrice assise sur le rendement portera un coup fatal au monde rural des zones défavorisées. Il faut donc une compensation, non au rendement, mais à l'hectare, sans plafond de superficie, et identique pour toute la France, comme une péréquation.

C'est l'un des moyens de traiter l'aspect social du problème agricole. Car les aides directes de la politique agricole commune scelleraient à jamais les visages agricoles de la France.

Que voulons-nous faire de notre pays ? Telle est la question que ne se posent sûrement pas les eurocrates de Bruxelles. Il ne faut pas leur abandonner la maîtrise de notre territoire.

Troisièmement, conjointement à ce volet bruxellois, il ne faut pas passer sous silence les responsabilités majeures du Gouvernement français en matière de fiscalité agricole et de coûts de production. L'allègement des charges fiscales, sociales, financières est du domaine national.

L'allègement des charges d'exploitation doit être recherché dans une diminution très substantielle de la taxe sur le foncier non bâti. Pourquoi ne pas avoir adopté, lors de la loi des finances de 1991, l'amendement du Sénat qui visait à diminuer la taxe sur le foncier non bâti d'environ un tiers ? C'était déjà un premier pas !

Un autre levier possible consiste à favoriser donations et successions de patrimoine et, enfin, à aligner les cotisations sociales sur les revenus.

Pourquoi le paiement de la taxe sur le foncier non bâti a-t-il été avancé d'un mois avec appel au 15 octobre au lieu du 15 novembre ? Cela est une décision antiagricole, car on sait, du moins on devrait le savoir, qu'à cette date maïs, soja, tournesol et sorgo sont encore dans nos champs, ce qui péna-

lise, encore une fois, vous en conviendrez, le sud de notre pays. Quant à la taxe sur le foncier bâti, l'appel est reporté d'un mois, du 15 octobre au 15 novembre.

Comment ne pas évoquer le drame vécu actuellement par les éleveurs ? Ils ont perdu 2 500 francs par bovin en un an ! Monsieur le ministre, hier, vous avez pris, en faveur des éleveurs, des mesures qui ne sont certainement pas négligeables, mais elles sont encore insuffisantes ! Il ne faudrait pas qu'elles soient, comme disent les paysans, « des rustines placées sur des abcès prêts à crever ». L'agriculture demande qu'on fasse preuve de justice et cela seulement.

Le monde rural n'est pas englué dans un passé autarcique ; c'est lui qui a le mieux et le plus rapidement intégré les innovations scientifiques et technologiques. Il est aujourd'hui victime de ses succès. Il ne doit pas être enfermé dans des quotas qui ont pour effet de faire entrer en France des produits laitiers ou des viandes provenant des pays de l'Est, produits aux normes de qualité douteuses et ne respectant pas les prescriptions communautaires. Je pense aux animaux traités aux hormones.

Je voudrais aussi évoquer les produits de substitution aux céréales, qui, de 10 millions de tonnes en 1980, atteindront 56 millions de tonnes aujourd'hui en provenance des Amériques, de Thaïlande et d'autres pays.

Il serait cohérent d'imposer pour ces produits de substitution aux céréales un quota d'entrée ou un gel d'importation, à l'image des 15 p. 100 de gel des terres qui est imposé dans la Communauté.

A quel niveau se situerait notre balance commerciale s'il n'y avait les 50 milliards de francs d'apport provenant de l'agriculture et de l'agroalimentaire français ?

Le 29 septembre dernier, si l'on a parlé de courage, de fierté, d'équilibre de vie, on a également parlé de désespoir. En fait, quelques exploitations vivent. Mais, à la campagne, on vit chichement, on trime, on meurt à crédit en laissant avancer les ronciers et la forêt.

Il faut, de toute urgence, monsieur le ministre, réunir une conférence d'orientation interministérielle couvrant l'agriculture, l'environnement, l'aménagement du territoire et l'industrie, car les agriculteurs ont des propositions à faire sur la fiscalité, les mutations, l'installation des jeunes, le volet social, l'aménagement du territoire, etc.

Je note que, dans le Tarn, 800 agriculteurs étaient en difficulté en 1990. Ils sont 1 500, en 1991, sur un total de 7 000 exploitations à temps complet.

Mon collègue et ami M. Louis Brives, qui n'a pu obtenir un temps de parole utile, s'associe à mes propos et à la position de la profession agricole.

Monsieur le ministre, les agriculteurs n'ont plus rien à perdre. On risque des débordements. Faites mentir Voltaire, qui écrivait déjà : « On a trouvé, en bonne politique, le secret de faire mourir de faim ceux qui, en cultivant la terre, font vivre les autres ». (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Louis Minetti. C'est très bien de lire *L'Humanité* ! Cette citation figure, en effet, dans l'éditorial de ce journal, Bravo !

M. le président. La parole est à M. Roger.

M. Jean Roger. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la situation de l'agriculture française est aujourd'hui trop grave pour qu'elle ne fasse pas l'objet d'une attention prioritaire de la part des pouvoirs publics.

La mobilisation du monde rural, au-delà des seuls agriculteurs, lors de la manifestation organisée à Paris le 29 septembre dernier, a démontré que l'attente de nos concitoyens ruraux était très forte.

Ils ont fait la preuve de leur détermination et de leur sens des responsabilités. Ne commettez pas l'erreur de ne pas écouter la colère qui monte, monsieur le ministre.

Les perspectives budgétaires de 1991, en l'état actuel de nos connaissances, ne sont pas faites pour les rassurer.

Parler de solidarité et de justice ne suffit plus : il faut maintenant des actes aux échelons européen et national.

M. Gérard Roujas. Très bien !

M. Jean Roger. Peut-on accepter une réforme de la politique agricole commune qui ruinerait notre agriculture en dépensant plus ? Ce serait folie !

M. Gérard Roujas. C'est exact !

M. Jean Roger. Peut-on exiger de la France que son agriculture soit mise en concurrence directe avec celle des Etats-Unis ? C'est impossible !

M. Gérard Roujas. Très juste !

M. Jean Roger. L'échelle n'est pas la même : les surfaces sont dix fois supérieures, les intrants utilisés plus réduits et les charges cinq à six fois plus faibles. Dans ces conditions, la concurrence est déloyale et le chantage des Etats-Unis intolérable.

M. Gérard Roujas. Très bien !

M. Jean Roger. Peut-on continuer d'ignorer quelques revendications raisonnables et pourtant essentielles du monde rural ?

Le soutien au développement rural doit devenir une priorité clairement affirmée. L'équilibre économique entre les villes et les campagnes doit être rétabli.

Peut-on poursuivre une politique d'urbanisation à outrance, comme on en a le projet en région parisienne, pauvre grenouille qui veut s'enfler de deux millions d'habitants supplémentaires, pour accentuer le climat délétère des banlieues et vider les zones rurales ?

M. Gérard Roujas. Très bien !

M. Jean Roger. A toutes ces questions, les réponses ne peuvent être que négatives. Devant la gravité de la situation, mon intervention se veut constructive.

Il existe des solutions réalistes, qui ne sont pas très coûteuses, mais vers lesquelles l'Etat doit s'engager résolument. Pour cela, il faut une volonté politique reposant sur deux volets principaux afin de prévenir les incendies, comme l'a dit M. le ministre, et de traiter le mal aux racines.

D'abord, il est nécessaire de diminuer les charges qui pèsent lourdement sur notre agriculture. Je pense, notamment, aux prélèvements obligatoires.

Ensuite, afin de ne pas anéantir les investissements qui ont entraîné les formidables progrès de productivité qu'a connus notre agriculture depuis les années soixante, il faut revoir la politique contre nature des jachères en soutenant le développement des cultures industrielles.

M. Gérard Roujas. C'est sûr !

M. Jean Roger. J'évoquerai, tout d'abord, les charges.

Ce problème est, certes, très vaste, mais je concentrerai ma réflexion sur le foncier non bâti, taxe obsolète, aberrante, fondée plus sur la valeur d'un capital que sur sa rentabilité.

Cette taxe fautive, en outre, les conditions de concurrence par rapport aux autres pays de la C.E.E., provoque des effets pervers - je pense à l'intensification - et gêne considérablement l'extensification.

Elle contribue à une surproduction généralisée, qui a engendré une surcharge du budget communautaire et un cortège de mesures, tels les quotas, les quantités minimales garanties, et les taxes de coresponsabilité qui pèsent lourdement sur les trésoreries des Etats et des particuliers.

En France, cette taxe représente 2,7 p. 100 du chiffre d'affaires contre moins de 1 p. 100, voire 0 p. 100, chez nos partenaires. Elle est 2,3 fois plus importante que celle qui est supportée par la taxe sur le foncier bâti.

Enfin, elle représente 3 p. 100 de la valeur ajoutée de l'agriculture, contre 2 p. 100 de la taxe professionnelle pour l'industrie et le commerce.

Malgré quelques dégrèvements - 45 p. 100 pour les pâtures - peu significatifs parce qu'ils sont limités et temporaires, elle doit être allégée avant de disparaître rapidement.

Mais, me direz-vous, où trouver les ressources correspondantes qui sont nécessaires aux collectivités locales ? C'est possible, sans compensation, grâce à une imposition sur la marge brute des exploitations ou sur la T.V.A.

Elu d'un département rural, je sais, mieux que quiconque, que la taxe sur le foncier non bâti représente une part importante des ressources des petites communes. Elle constitue plus de 50 p. 100 des ressources fiscales pour ma commune.

C'est pourquoi je voudrais entreprendre une réflexion sur la répartition de la dotation globale de fonctionnement, ainsi que sur la répartition possible du produit de la taxe profes-

sionnelle et du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle provenant de grosses entreprises, telles que les centrales d'E.D.F.

M. Gérard Roujas. Très bien !

M. Jean Roger. Concernant la dotation globale de fonctionnement, il ressort d'un rapport du ministère de l'intérieur de 1989 que le montant de celle-ci est en moyenne inférieur à 800 francs par habitant dans les communes de moins de 2 000 habitants, alors qu'il est de 1 695 francs pour les villes de 200 000 habitants et plus.

Dans mon département, le Tarn-et-Garonne, la dotation globale de fonctionnement est de 1 188 francs par habitant pour le chef-lieu, qui comprend 60 000 habitants, et seulement de 456 francs pour les petites communes. C'est dérisoire. La proportion est de 2,5 pour 1.

M. Gérard Roujas. C'est grave.

M. Jean Roger. On note donc une injuste distorsion de la ressource qui est extrêmement favorable aux villes plus peuplées, donc plus largement financées, au détriment des petites communes rurales. Un arbitrage de l'Etat est nécessaire.

Pourtant, une population concentrée entraîne proportionnellement moins de charges qu'une population dispersée.

Les deux autres paramètres de la dotation globale de fonctionnement qui devraient corriger le déséquilibre entraîné par le critère démographique entre les communes rurales et les communes urbaines sont inopérants.

Tout d'abord, la dotation de péréquation est attribuée en fonction de critères fiscaux : le potentiel fiscal des petites communes est comparé à la moyenne des communes du même groupe démographique, ce qui minore sa prise en considération, tandis que l'effort fiscal est comparé à la moyenne de l'ensemble des communes, ce qui, là aussi, est défavorable aux petites communes.

Autrement dit, la dotation de péréquation joue imparfaitement son rôle.

Quant à la dotation de compensation, troisième part de la dotation globale de fonctionnement, elle prend en compte des charges liées au logement, au nombre d'élèves et à la voirie, critères qui jouent, là encore, au détriment des petites communes.

L'augmentation sensible de la dotation globale de fonctionnement, mieux répartie au profit des communes rurales, pourrait alors compenser la suppression pure et simple du foncier non bâti sans contribution budgétaire.

Je voudrais, à ce propos, faire référence à la loi du 13 mai 1991, instituant une dotation de solidarité urbaine et un fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France.

Ce texte constitue un précédent. Il montre que l'idée d'une péréquation entre les ressources financières des communes qui sont riches et celles qui le sont moins fait son chemin. Les communes rurales sont beaucoup plus souvent dans le second cas que dans le premier.

Si l'on ne veut pas que la désertification du monde rural se poursuive, il faut qu'un effort de solidarité de vaste ampleur se manifeste à leur profit. Le sort des agriculteurs est lié à celui de leur commune.

M. Gérard Roujas. C'est exact !

M. Jean Roger. L'article 21 de cette loi impose au Gouvernement de présenter au Parlement, avant le 15 octobre prochain, un rapport sur les conditions dans lesquelles la répartition de la dotation globale de fonctionnement peut être modifiée en faveur des communes rurales. Je crains, pour ma part, que, dans ce cas de figure, l'Etat ne sache pas résoudre définitivement ce problème urgent.

M. Raymond Courrière. Très bien !

M. Jean Roger. Par ailleurs, chacun le sait, certaines communes qui hébergent des activités économiques nombreuses et importantes bénéficient d'une recette de taxe professionnelle considérable et parfois même démesurée par rapport à leurs besoins, ce qui les entraîne dans des dépenses quelquefois superflues.

Sans vouloir les démunir et tout en leur permettant de faire face très largement aux dépenses supplémentaires que peut entraîner la présence de telles entreprises, avec leurs conséquences directes et indirectes, j'estime, faisant référence à la loi de solidarité du 13 mai 1991, que l'idée et la mise en

œuvre d'une telle péréquation devraient faire leur chemin et apporter une solution au petit problème, selon moi, de la suppression de la taxe sur le foncier du non bâti.

M. Raymond Courrière. C'est exact !

M. Jean Roger. S'agissant du fonds de péréquation départemental de la taxe professionnelle, réparti à 40 p. 100 pour quelques communes « concernées » et à 60 p. 100 pour les communes, beaucoup plus nombreuses, qui sont « défavorisées », une répartition plus juste de cette manne serait de nature à rétablir l'équilibre.

J'espère, monsieur le ministre, que vos collègues du Gouvernement voudront bien prêter une oreille attentive à mes suggestions, afin que la répartition de la dotation globale de fonctionnement et de la taxe professionnelle soit au moins égalitaire et qu'un rural « vaille » autant qu'un citoyen. (*Applaudissements sur certaines travées du R.D.E., sur les travées socialistes, ainsi que les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Ce pourrait être une bonne solution au problème du développement économique rural qui conditionne celui de la pluriactivité, indispensable au maintien des paysans sur leurs terres.

Je disais, monsieur le ministre, au début de mon propos, qu'il serait opportun de revoir la politique contre nature des mises en jachère, en soutenant le développement, sur ces espaces, de cultures industrielles.

L'agriculture d'aujourd'hui peut devenir une source d'énergie renouvelable grâce au bioéthanol et au diester et fournir des matières premières utiles à l'industrie des plastiques.

Ces productions agro-industrielles assureraient un débouché nouveau à la production agricole, sans concurrencer la production agro-alimentaire et en obéissant à des règles distinctes de marché.

Les avantages sont nombreux. J'en citerai quelques-uns.

Serait ainsi résolue la surproduction qui oblige à des dépenses excessives ; 500 000 hectares pourraient être soustraits des productions de céréales, de betteraves et d'oléagineux, ce qui équilibrerait ainsi le marché.

Citons également le maintien des terres en culture et de l'activité rurale, avec pour corollaire le maintien et même l'amélioration du solde positif de la balance commerciale des productions alimentaires, solde qui, malheureusement, risque de devenir négatif si la réforme prévue de la politique agricole commune est appliquée.

L'agriculture pourrait ainsi rester productiviste et intensive, ce qui éviterait à nos agriculteurs de devenir des gardiens de réserves naturelles.

Les productions agro-industrielles assureraient également la sauvegarde de l'environnement, grâce à la fourniture d'un carburant propre sans nuisance, et une énergie indéfiniment renouvelable, à l'inverse du pétrole.

Elles permettraient un redressement de la balance commerciale grâce à la réduction des importations de carburants fossiles et la création d'emplois induits en milieu rural.

Bien entendu, ces produits doivent être compétitifs par rapport aux dérivés du pétrole.

A cette fin, il convient que les aides nationales et communautaires prévues pour la mise en jachère soient maintenues pour les jachères industrielles, ce qui sera sans doute moins coûteux que les divers soutiens aux produits et entraînera un abaissement intéressant de leur prix de revient.

Par ailleurs, ces produits bénéficient de la réduction de la taxe intérieure sur les produits pétroliers qui est appliquée au gazole. Il faudrait aller au-delà.

Il est possible, à partir des esters d'huiles végétales, de produire environ 2 millions de tonnes de carburant, soit 12 p. 100 de notre consommation. L'éthanol peut entrer dans la composition de plus de un million de tonnes de supercarburant.

La C.E.E. semble avoir compris l'intérêt et l'opportunité que représente le développement de ces produits agro-industriels puisque, depuis 1988, le dispositif Arta prévoit que le gel de terres peut s'accompagner de productions à des fins industrielles : le blé pour l'éthanol et le colza pour le diester.

La dégradation du prix des céréales incite les autorités communautaires à poursuivre l'expérience puisque ce programme a déjà permis de dégager un solde positif de quelque 80 millions d'ECU.

Pour la campagne 1991-1992, un programme complémentaire de mise en jachère est proposé pour 15 p. 100 de la sole arable, dont au moins 15 p. 100 de la sole céréalière.

L'agriculteur perçoit une prime et sera remboursé de la taxe de coresponsabilité de 6,6 p. 100. Cette mesure est déjà attractive.

Elle pourrait l'être davantage à l'avenir si l'Etat acceptait d'améliorer le système par une prime nationale adéquate qui ne devrait pas être plus onéreuse que l'accroissement des dépenses provoqué par la réforme prévue de la politique agricole commune.

M. Gérard Roujas. Bien sûr !

M. Jean Roger. Le recours aux productions à des fins industrielles permettra à la fois d'écarter ce qui aurait été considéré comme un échec en termes économiques, financiers et psychologiques et d'éviter une réduction des productions et l'abandon des cultures avec toutes ses conséquences en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et de désertification rurale.

Au moment où le pessimisme le plus sombre gagne nos campagnes, j'ai essayé de proposer des solutions constructives. Si vous les acceptez, elles peuvent redonner un peu de courage à nos populations rurales démoralisées qui, malheureusement, ont perdu confiance en l'Etat et en l'Europe.

Pour effacer la sensation d'abandon qu'elles ressentent, les pouvoirs publics doivent d'urgence témoigner positivement de l'intérêt pour le maintien et le renouveau du monde rural, atout essentiel et élément fondamental de l'identité de la France. (*Applaudissements sur certaines travées du R.D.E., sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées de l'U.R.E.I., de l'union centriste et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Bonnet.

M. Christian Bonnet. Malaise paysan, hier, désespérance du monde rural, aujourd'hui, ce double phénomène d'aggravation et d'extension trouve sa source, monsieur le ministre, dans un sentiment d'abandon.

Comment ne pas le comprendre si l'on considère l'accumulation des mesures restrictives prises à Bruxelles ?

Comment ne pas le comprendre quand la hantise des échéances habite tant de foyers de jeunes agriculteurs ?

Comment ne pas le comprendre quand l'un de vos collègues paraît les désigner du doigt comme les seuls pollueurs ?

Comment ne pas le comprendre quand, aux aides massives accordées à de grands secteurs industriels en déclin - et nous nous en félicitons - aux dispositifs de préretraite, aux allocations aux travailleurs privés d'emploi, aux facilités offertes demain aux seuls élus salariés, ne correspond aucune mesure du même ordre en faveur des ruraux ?

Comment ne pas le comprendre, ce sentiment d'abandon, quand on considère les chiffres inscrits dans le projet de budget pour 1992 ?

Le budget de l'agriculture, monsieur le ministre, accuse une diminution de 3,9 p. 100 en francs courants. Celui de l'aménagement du territoire, très curieusement rattaché désormais au département ministériel de la ville, affiche une contraction de 18,6 p. 100 ; celui de l'artisanat et du commerce enregistre une baisse de 3 p. 100, quand celui de la culture progresse, lui, de 7 p. 100 !

La paysannerie n'est pas l'ennemie de la danse, mais que l'aide de l'Etat à cette discipline atteigne 307 millions de francs en 1992 quand les crédits du F.I.D.A.R. stagnent autour de 400 millions de francs ne peut que surprendre !

Comment ne pas le comprendre, ce sentiment d'abandon, devant l'effondrement, prévu pour 1992, des crédits routiers, vecteurs essentiels du désenclavement des zones rurales ?

Comment ne pas le comprendre, le désarroi de ces éleveurs qui découvrent avec stupéfaction que de doctes statisticiens, amateurs de moyennes, font croire à l'opinion que leur revenu a progressé de 9 p. 100 entre 1989 et 1990 ?

Qu'une réforme de la politique agricole commune soit aujourd'hui nécessaire, qui oserait en disconvenir ? Mais elle ne saurait, en aucun cas, être fondée sur les options élaborées par le commissaire Mac Sharry.

Elles cumulent, en effet, les inconvénients - que le mot est faible ! - d'une baisse des prix agricoles qui, appelée à passer inaperçue du consommateur, nous coûterait d'entrée de jeu dix milliards de devises sur nos exportations intracommunautaires, d'un désarmement des protections aux frontières de la C.E.E. du fait d'une diminution de 30 p. 100 des prélèvements variables convertis en droits de douane fixes, d'une augmentation - mais oui ! - des contributions des Etats membres, alors que celle de la France vient déjà de passer de 57 milliards l'an dernier à 78,7 milliards, et que, dans le même temps, notre « retour » ne cesse de s'éroder.

Les Etats-Unis, qui ont d'ores et déjà réduit des deux tiers leur programme 1991-1992 de gel des terres dans l'espoir de répondre aux appels de l'Union soviétique, ne font aucun mystère de leur volonté de se tailler une part croissante du marché alimentaire mondial.

Dans cette optique, les négociations du GATT constituent le prétexte idéal pour contraindre la Communauté à baisser sa garde et à affaiblir ses capacités offensives.

En présence d'une telle menace, on ne peut qu'être surpris par l'attitude de la Commission, et singulièrement par celle du vice-président M. Andriessen, qui paraissent concevoir leur rôle comme une mission d'arbitrage entre la politique expansionniste des Etats-Unis et la préservation des intérêts de la Communauté plutôt que comme un combat exigeant une détermination égale à celle de l'adversaire.

Au moment où les Etats-Unis veulent détruire toute protection aux frontières de la C.E.E., la France doit s'arc-bouter sur le principe de la préférence communautaire ; elle seule peut permettre le maintien d'un principe auquel nos agriculteurs demeurent très attachés : celui d'un revenu fondé avant toute chose sur les prix.

Ce que nous ne pouvons faire seuls ni avec l'appui de pays traditionnellement libre-échangistes, comme la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas, pourquoi ne pas tenter de le faire avec notre partenaire d'outre-Rhin ? Pourquoi, sur le modèle de la réunion prévue demain qui doit porter sur les problèmes de politique étrangère et de sécurité, ne pas tenter, cet automne, un rapprochement de nos points de vue sur une réforme de la politique agricole commune ?

Il serait trop facile pour le Gouvernement de se défaire sur Bruxelles, tant il est vrai qu'il est du ressort de l'Etat de contrôler les frontières, de favoriser l'installation de jeunes et de prendre un certain nombre de mesures de nature à corriger les distorsions de traitement dont est victime le monde rural.

Elles existent, ces distorsions, dans l'éventail trop largement ouvert de la dotation de base de la D.G.F., entre petites communes et grandes villes.

Elles existent, ces distorsions, sur les charges foncières, qui n'ont pas leur équivalent chez nos principaux partenaires.

Après un premier pas timide, dû l'an dernier au Sénat, vous venez d'annoncer un allègement de 680 millions de francs sur la taxe sur le foncier non bâti des prairies et herbages. C'est bien, mais ce geste est insuffisant.

Faut-il rappeler, monsieur le ministre, que le produit de la taxe sur le foncier non bâti s'élèvera en 1991 à 7,82 milliards de francs ? Faut-il rappeler que le budget de l'Etat assume la charge de plusieurs dizaines de milliards de francs, au titre de taxes professionnelles, pour pallier les difficultés des entreprises non agricoles ?

Elles existent, ces distorsions, sur la fiscalité frappant la transmission des exploitations.

Elles existent, ces distorsions, du fait de l'exclusion des entreprises à caractère personnel ou familial du bénéfice des mesures récemment annoncées en faveur des P.M.E. par Mme le Premier ministre.

Rien de tout cela, certes, n'est gratuit !

Mais la prise en considération des chiffres de la balance commerciale, des emplois directs et induits, de la préservation d'un certain environnement, ne justifie-t-elle pas l'effort de la nation ?

Rien de tout cela n'est gratuit !

Mais nous sommes nombreux à nous étonner que l'on n'ait pas trouvé le moyen de venir en aide, convenablement et rapidement, aux victimes des sécheresses de 1989 et de 1990 à partir des 38 milliards de francs de plus-values nettes de recettes fiscales de 1988 et des 31 milliards de francs de 1989, engloutis dans l'inflation des dépenses ordinaires de l'Etat.

Rien de tout cela n'est gratuit !

Les grands travaux parisiens ne le sont pas davantage. Quand on lit, dans le rapport de la Cour des comptes pour 1990, qu'après un investissement de 3 milliards de francs l'Opéra Bastille coûtera 600 millions de francs par an en régime de croisière, comment ne pas s'interroger ? Qui est le plus porteur d'avenir : l'agriculture ou l'Opéra Bastille ? (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Je dis bien « d'avenir », car elle n'est pas rétro, l'agriculture !

Est-elle tenue pour « rétro » au Japon, qui consent à payer « son » riz de cinq à sept fois le prix mondial ?

Est-elle tenue pour « rétro » aux Etats-Unis, qui en font un instrument de leur politique de puissance ?

Est-elle tenue pour « rétro » en Suisse, où l'on évalue à 7 milliards de francs l'aide globale apportée à la paysannerie ?

Est-elle tenue pour « rétro » en Allemagne, où le gouvernement a consacré depuis un an 5,5 milliards de marks au soutien de l'agriculture dans l'ex-R.D.A. ?

Au-delà même de l'agriculture, colonne vertébrale du monde rural, ce qui est en cause, c'est le maintien d'un terroir, de ses entreprises, de ses métiers, de ses commerces, de ses médecins, de ses écoles.

Qui ne songe, à cet égard, monsieur le ministre, à ce clocher de village qui, sur tant d'affiches, servait de toile de fond, en 1981, au visage d'un candidat à la présidence de la République ?

Monsieur le ministre, nous n'ignorons rien des difficultés que vous rencontrez à Bruxelles certes, mais aussi à Paris, où la culture de votre famille politique vous isole : d'essence urbaine, plus soucieuse de répartir que de produire, elle n'a jamais, à de notables exceptions près, véritablement intégré les préoccupations du monde rural. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

Il n'en demeure pas moins qu'à défaut d'être aisée à tenir votre ligne de conduite est claire.

Lorsqu'il y a un sacrifice à faire dans les négociations internationales, l'agriculture ne doit pas être la victime, en quelque sorte prédestinée. Lorsque des arbitrages s'imposent sur le plan national, ils ne doivent pas intervenir systématiquement sur le dos du monde rural.

De sa voix rocailleuse (*M. Bonnet imite la voix de M. Lacombe*), qui fleure bon le terroir et contraste si heureusement avec celle, glacée, des eurocrates, le président Lacombe, à l'issue d'une manifestation exemplaire, la tenait pour le début d'une « longue marche ». (*Sourires et applaudissements sur les mêmes travées.*)

Oui, la marche sera longue. Mais, à défaut de pouvoir la conduire de bout en bout, le Gouvernement se doit de l'entamer sans plus attendre. En effet, de la désespérance à la révolte, il n'y a qu'un pas. Puissiez-vous comprendre qu'il est tout prêt d'être franchi si, au-delà des dispositions parcelaires que vous avez évoquées hier, un infléchissement radical de votre politique n'intervient pas dans les délais les plus brefs. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Daunay.

M. Marcel Daunay. Monsieur le ministre, je vous avais écrit le 31 juillet pour vous demander qu'un débat portant sur la politique agricole ait lieu au Sénat.

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Tout arrive !

M. Marcel Daunay. Si la réponse s'est fait un peu attendre, elle n'en a pas moins été positive. Mais, monsieur le ministre, compte tenu de l'importance du sujet, j'aurais aimé que Mme le Premier ministre soit à vos côtés. Le Gouvernement aurait ainsi montré sa volonté d'appuyer une politique qui ne peut plus se contenter de petites mesures ; mais, passons !

Comme d'autres avant moi, je regrette - la décision n'a sans doute pas été prise par vous seul ; vous avez trop de respect pour le Parlement - que le Gouvernement n'ait pas réservé la primeur du dernier train de mesures à la Haute Assemblée.

Enfin, l'essentiel est que ces mesures aient été prises, même si elles sont insuffisantes.

Après la Grande Guerre, lorsqu'ils se rencontraient, nos anciens se demandaient mutuellement s'ils étaient à Verdun ou pas. Monsieur le ministre, comme il s'agit également d'un événement historique, je vous demande : « Etiez-vous dans les rues de Paris le dimanche 29 septembre dernier ? »

J'y étais, parmi les 200 000 paysans et paysannes, les dizaines de milliers de Bretonnes et de Bretons qui ont défilé avec le soutien moral de dizaines de milliers de Parisiennes et de Parisiens. Je n'avais jamais vu cela.

M. Raymond Courrière. Ce fut quand même moins dur qu'à Verdun ! (*Sourires.*)

M. Marcel Daunay. Je n'avais jamais vu une telle manifestation exprimant la détresse de certains, ainsi saluée par la population parisienne.

Le monde agricole, sous l'égide de la F.N.S.E.A. et du C.N.J.A., dont les présidents respectifs, MM. Lacombe et Mangin étaient présents, a fait la démonstration qu'il pouvait mener une grande action dans la dignité, dans le respect de tous. Pourtant, on sait le nombre d'attaques dont ces deux organisations ont été l'objet depuis dix ans ! Maintenant, la page est tournée. Les agriculteurs ont fait la démonstration de ce qu'ils étaient capables de faire. Nous devons les comprendre.

Je n'engagerai pas un débat sur telle ou telle structure, mais la démonstration est maintenant faite : il n'existe pas une autre organisation syndicale en France capable de mobiliser autant d'hommes et de femmes dans le respect des biens de chacun.

Le cri d'alarme de ce 29 septembre a été entendu et compris par le peuple français. Le sera-t-il par le Gouvernement ? Monsieur le ministre, nous ne doutons pas de votre volonté de faire quelque chose, d'essayer de sortir l'agriculture du marasme dans lequel elle se trouve. Mais la question relève aujourd'hui de l'ensemble du Gouvernement, et au-delà du Premier ministre et du chef de l'Etat.

Il s'agit de prendre de véritables engagements si l'on ne veut pas laisser partir tous ceux qui ont encore un peu d'espoir.

Pourquoi engager la réforme de la P.A.C. avant de connaître ce qui sortira des négociations ultérieures du GATT ? J'ai eu l'occasion, dans un rapport déposé au mois de janvier de cette année, d'attirer l'attention de ceux qui doivent participer aux négociations.

Lorsque interviendront des discussions sur le réaménagement de la P.A.C., la France devra jouer le rôle de fer de lance.

Apparemment, elle est encore la première puissance agricole de l'Europe des Douze. Elle doit être respectée et manifester sa détermination. Vous avez dit vous-même tout à l'heure, monsieur le ministre, que l'industrie agro-alimentaire était la principale activité exportatrice de la France.

Il n'en demeure pas moins que l'excédent d'exportations de 51 milliards de francs qu'a connu le secteur l'année dernière ne se renouvellera pas cette année, malheureusement pour vous et pour tout le monde.

Il est grand temps d'arrêter le massacre, sinon nous perdrons au moins la moitié de notre capacité d'exportation.

Les propositions qui nous sont faites par la Commission sont irréalistes, même aux dires des fonctionnaires de la Communauté. La formule d'assistance de *deficiency payment* coûterait plus cher que le système actuel de soutien des marchés, vous le savez bien vous-même.

Les Etats-Unis veulent nous imposer leur système, alors qu'eux-mêmes y dérogent en concédant des aides directes à leur agriculture. Aux Etats-Unis, l'aide apportée à chaque exploitation agricole est cinq fois supérieure à celle qui est allouée en Europe !

Maîtriser les productions, certes, monsieur le ministre ! Nous avons accepté les quotas laitiers, mais le système d'application est pervers : il faudra le modifier. Dans le même temps, il serait souhaitable que l'Europe, la France en tête, négocie avec les Etats-Unis et d'autres grandes puissances une maîtrise de leur production.

Depuis 1984, la production laitière française a diminué de 12 à 14 p. 100. Dans le même temps, les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Argentine ont augmenté leur production.

Je connais une grande structure d'exploitation de produits laitiers en France, qui avait un marché à fournir à un pays d'Afrique du Nord, dont je tairai le nom pour ne compromettre personne. Cette structure a été obligée d'importer du beurre d'Argentine, car il n'y en avait plus, en France, en stockage privé. Or, vous savez bien comme moi, monsieur le ministre, que, s'agissant du beurre en stockage public, nombre de mesures sont nécessaires pour pouvoir en disposer quand on en a besoin.

Il faut donc veiller à ce que l'Europe ne se fasse pas dévorer par les grands pays exportateurs, s'agissant des différentes productions.

La mesure du 30 septembre nous interpelle quelque peu : le système consistant à importer en France et en Europe la viande des pays de l'Est pour la réexportier en U.R.S.S., avec des aides de la Communauté économique européenne, ne me paraît pas bon. Ou alors, je n'ai rien compris ! Bien sûr, je ne suis ni un économiste ni un spécialiste du commerce. Toutefois, le transit de tonnes de viande sur des dizaines de milliers de kilomètres ne me paraît qu'un bon moyen d'encourager les fraudes et de permettre à des spéculateurs de faire pas mal de beurre sur le dos des producteurs de viande. (*Sourires.*) Mais personne d'entre nous n'osera contester la nécessité de s'ouvrir aux pays de l'Est. C'est indispensable, à condition que cela se fasse dans le respect des uns et des autres.

Maintenant, que faire ? Le monde rural tout entier, plus particulièrement les jeunes agriculteurs, attend les décisions du Gouvernement et du Parlement.

Depuis plusieurs années, les membres de la profession agricole, en liaison avec les pouvoirs publics, ont voulu procurer une formation de haut niveau à tous les jeunes en vue d'obtenir une agriculture compétitive et de disposer d'hommes et de femmes compétents à la tête des entreprises agricoles. Qu'arrive-t-il aujourd'hui ? Les jeunes les mieux formés n'en peuvent plus ; ils n'y croient plus ; ils ne s'installent plus. La situation devient dramatique. Je vous citerai l'exemple d'une commune de mon département, qui compte soixante-dix exploitations ; les deux plus jeunes exploitants de cette commune sont âgés de cinquante et de cinquante-deux ans. Dans dix ans, ce sera le désert. Il n'est pas possible de laisser les choses évoluer ainsi !

Monsieur le ministre, il faut faire vite. Les mesures annoncées représentent un médicament de première urgence ; mais il nous faut maintenant un programme à moyen et à long terme avec un véritable engagement budgétaire et une adaptation de la politique agricole commune pouvant permettre à la France de conserver à son agriculture la place qui lui revient. En effet, l'agriculture est le seul élément de garantie d'un avenir économique de nos zones rurales.

Oui, monsieur le ministre, nous sommes prêts à poursuivre le dialogue avec vous et avec vos services ; mais nous y mettons une condition : il faut redonner espoir et dignité aux agriculteurs ; nous refusons, en effet, de faire d'eux des assistés. Ils nous attendent et nous devons leur répondre. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

3

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat, sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement :

A. - Vendredi 11 octobre 1991, à quinze heures :

Quatre questions orales sans débat :

N° 345 de M. Louis Souvet à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur (Aide à l'industrie automobile) ;

N° 348 de Mme Marie-Claude Beaudeau à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (Application de la loi sur les rémunérations des personnels de l'hôtellerie) ;

N° 343 de Mme Marie-Claude Beaudeau à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace (Dispositions retenues par le plan d'exposition aux bruits de l'aéroport Charles-de-Gaulle) ;

N° 324 de M. Jean Garcia à M. le secrétaire d'Etat à la ville et à l'aménagement du territoire (Prise en charge par l'Etat des surcoûts financiers et des nuisances occasionnés aux populations proches du site d'Eurodisneyland).

B. - Mardi 15 octobre 1991, à dix heures, à seize heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, renforçant la protection des consommateurs (n° 304, 1990-1991).

La conférence des présidents a précédemment fixé au lundi 14 octobre, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

C. - Mercredi 16 octobre 1991, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 346, 1990-1991) ;

La conférence des présidents a précédemment fixé :

Au mardi 15 octobre, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi ;

A quatre heures la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Il sera attribué à chaque groupe ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe un temps minimum identique de quinze minutes ; deux heures quinze minutes demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle.

L'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session et les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance, avant dix-sept heures, le mardi 15 octobre.

D. - Jeudi 17 octobre 1991 :

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1° Suite de l'ordre du jour de la veille ;

A quatorze heures quarante-cinq et le soir :

2° Questions au Gouvernement ;

Les questions devront être déposées au service de la séance avant dix heures.

Ordre du jour prioritaire

3° Suite de l'ordre du jour du matin.

E. - Vendredi 18 octobre 1991 :

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1° Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre les Etats membres des Communautés européennes relatif à la transmission des procédures répressives (n° 397, 1990-1991) ;

3° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre les Etats membres des Communautés européennes relative à l'application du principe *ne bis in idem* (n° 398, 1990-1991) ;

4° Projet de loi autorisant l'approbation du protocole complémentaire à l'accord de coopération culturelle, éducative, scientifique et technique conclu entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement militaire fédéral du Nigeria le 16 mai 1984, relatif au statut des personnels de coopération : professeurs, enseignants, techniciens et experts mis à disposition de l'autre partie (n° 461, 1990-1991) ;

5° Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéfices d'entreprises associées (n° 408, 1990-1991) ;

6° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire et démocratique d'Éthiopie en vue d'éviter la double imposition en matière de transport aérien (n° 321, 1990-1991) ;

7° Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Islande en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu (ensemble un protocole) (n° 360, 1990-1991) ;

8° Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droits de timbre, signée le 29 mars 1974 et modifiée par l'avenant du 16 juillet 1984 (n° 361, 1990-1991) ;

9° Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les successions et sur les donations et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales (ensemble un protocole) (n° 462, 1990-1991) ;

10° Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 24 avril 1975 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malaisie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (n° 463, 1990-1991) ;

11° Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 19 juin 1979 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Corée tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (n° 473, 1990-1991).

A quinze heures et, éventuellement, le soir :

12° Neuf questions orales sans débat :

N° 351 de Mme Hélène Luc à Mme le Premier ministre (Statut et rémunérations des assistants sociaux) ;

N° 352 de Mme Hélène Luc à M. le ministre délégué à la santé (Suite donnée aux revendications des infirmières) ;

N° 353 de M. Robert Vizet à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration (Avenir du centre de formation des personnels de l'enfance inadaptée) ;

N° 357 de Mme Marie-Claude Beaudeau à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale (Situation du lycée Romain-Rolland de Goussainville [Val-d'Oise]) ;

N° 358 de M. Yves Guéna à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères (Politique de la France à l'égard de la Yougoslavie) ;

N° 337 de M. Ernest Cartigny à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace (Situation des instructeurs de vol à voile détenteurs d'une licence de pilote privé) ;

N° 338 de M. Ernest Cartigny à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace (Ouverture à la circulation aérienne publique de l'aérodrome de Melun-Villaroche) ;

N° 339 de M. Ernest Cartigny à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace (Publicité des plans d'exposition au bruit sur les certificats d'urbanisme) ;

N° 349 de M. Auguste Cazalet à M. le ministre de l'environnement (Pollution des plages de la commune de Bidart [Pyrénées-Atlantiques]).

Ordre du jour prioritaire

13° Suite de l'ordre du jour du matin.

F. - **Mardi 22 octobre 1991**, à seize heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Projet de loi relatif à la sécurité des chèques et des cartes de paiement (n° 444, 1990-1991) ;

La conférence des présidents a fixé au lundi 21 octobre, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

G. - **Mercredi 23 octobre 1991**, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, modifiant le code du service national (n° 3, 1991-1992) ;

2° Projet de loi modifiant certaines limites d'âge des militaires et modifiant l'article 27 de la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (n° 459, 1990-1991) ;

La conférence des présidents a fixé au mardi 22 octobre, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ces deux projets de loi.

H. - **Jeudi 24 octobre 1991** :

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1° Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

A quinze heures :

Ordre du jour prioritaire

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant le tableau n° 7 annexé au code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements (n° 7, 1991-1992) ;

3° Question orale avec débat n° 33 de M. Jean-Pierre Fourcade à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur les suites à donner aux conclusions du rapport d'information de la commission des affaires sociales sur une mission effectuée à la Réunion.

I. - **Vendredi 25 octobre 1991** :

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1° Projet de loi portant dispositions diverses en matière de transports (n° 359, 1990-1991) ;

A quinze heures :

2° Questions orales sans débat.

J. - **Lundi 28 octobre 1991**, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Projet de loi relatif à l'Agence du médicament et à la maîtrise négociée des dépenses de médicaments remboursables, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après déclaration d'urgence (n° 9, 1991-1992) ;

La conférence des présidents a fixé au vendredi 25 octobre, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

K. - **Mardi 29 octobre 1991** :

Ordre du jour prioritaire

A dix heures :

1° Suite de l'ordre du jour de la veille ;

A seize heures et le soir :

2° Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens (n° 215, 1988-1989).

Y a-t-il des observations en ce qui concerne les propositions de la conférence des présidents qui ont été faites sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement pour les jours de séance autres que mardi, jeudi et vendredi ?...

Y a-t-il des observations à l'égard des propositions de la conférence des présidents concernant la discussion d'une question orale avec débat ?...

Ces propositions sont adoptées.

4

CANDIDATURES À DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. Je rappelle que Mme le Premier ministre a demandé au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation de ses représentants au sein de deux organismes extraparlimentaires.

La commission des affaires économiques et du Plan a fait connaître qu'elle propose la candidature de M. Michel Souplet pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

La commission des finances a fait connaître qu'elle propose la candidature de M. Roger Chinaud pour siéger au conseil de surveillance du Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance.

Ces candidatures ont été affichées et seront ratifiées, conformément à l'article 9 du règlement, s'il n'y a pas d'opposition, à l'expiration du délai d'une heure.

5

SITUATION DE L'AGRICULTURE

Suite d'un débat sur une déclaration du Gouvernement

M. le président. Mes chers collègues, nous reprenons le débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur la situation de l'agriculture.

La parole est à M. Debavelaere.

M. Désiré Debavelaere. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'« europessimisme » ne saurait tenir lieu de nouvelle religion, à la fois parce que nous sommes européens et parce que le pessimisme n'est pas la bonne méthode d'action.

Mais il faut tout de même, reconnaissons-le, avoir la foi chevillée au corps pour tenir ce discours devant nos agriculteurs.

Ils constatent tous les jours que, si la politique agricole commune a été la pierre angulaire de la construction européenne, elle en est aujourd'hui la pierre de touche. Et beaucoup redoutent qu'elle ne soit plus, demain, qu'une pierre tombale !

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous soumettre quelques interrogations pêle-mêle.

Demain matin, je veux dire le 1^{er} janvier 1993, nous allons supprimer les contrôles physiques aux frontières.

Or, la P.A.C., nous le savons bien, est victime de gigantesques fraudes, qui ne peuvent être détectées - quand elles le sont ! - que par des contrôles aux frontières. L'initiative récente prise par votre collègue M. Charasse est suffisamment éloquente et surprenante sur ce point.

En outre, un grand hebdomadaire vient de nous révéler d'autres turpitudes qui portent tout autant préjudice à nos agriculteurs qu'à nos consommateurs, abusés par des intermédiaires véreux, indifférents aux préoccupations de santé publique.

Le précédent de l'ouverture des pays de l'Est n'est pas pour nous rassurer. Au début de l'année dernière, il était de bon ton de se moquer des éleveurs, qui ont tiré tout de suite la sonnette d'alarme ; maintenant, on leur donne, en fait, raison ; c'est une piètre consolation ! Vraiment, monsieur le ministre, est-il judicieux de baisser la garde au moment où le péril se fait le plus pressant ?

On retrouve par ce biais la même méconnaissance par les eurocrates du Berlaymont du comportement réel des agents économiques et des consommateurs. Avec le puissant soutien de la Cour de justice, la P.A.C. est minée par la banalisation des produits agro-alimentaires. La liste en est connue.

De modestes progrès ont été réalisés, souvent à l'initiative de la France ; mais existe-t-il un eurocrate qui fait ses emplettes dans un supermarché et se rend ainsi compte de l'impossibilité, pour le consommateur, de déchiffrer les tout petits caractères expliquant que le lait n'est plus du lait, que

la saucisse n'est plus de la saucisse, que le sucre n'est plus du sucre ? Si un tel eurocrate existe, monsieur le ministre, l'avez-vous rencontré ?

Est-il utile, maintenant, de s'appesantir sur la liste impressionnante des promesses non tenues ? Cette liste, monsieur le ministre, vous la connaissez parfaitement : elle va de l'utilisation non alimentaire des produits agricoles à la taxation des matières grasses et aux primes substantielles à l'incorporation des céréales, pour ne citer que ces exemples.

Pour conclure ce bref propos sur l'environnement de la P.A.C., je voudrais m'interroger avec vous, monsieur le ministre, sur les conséquences de l'union économique et surtout sur celle de l'union politique. Je ne demande qu'à me tromper, mais je suis persuadé que la marche vers la supranationalité ira de pair avec la banalisation de la P.A.C.

Pour beaucoup de nos partenaires, qui en ont, un peu comme nous, tiré profit par ailleurs, cette politique agricole commune n'est plus véritablement un enjeu politique et économique de premier plan.

Je perçois bien de légitimes préoccupations de protection de l'environnement et d'aménagement rural sur une toile de fond de libéralisme accru. Mais je ne suis pas en mesure d'en apprécier la combinaison et les répercussions sur notre agriculture.

Nous aimerions que vous nous précisiez ce point, monsieur le ministre. En effet, un scénario plutôt noir conduit à estimer que l'on peut trouver dans l'Europe du Sud des régions plus pauvres auxquelles iront les aides pour l'aménagement rural ; quant aux nôtres, leur restera-t-il quelques miettes ? Je n'en veux pour indice récent que la tentative de la Commission de supprimer plusieurs départements français des zones éligibles aux primes d'aménagement du territoire.

Pour la défense de l'environnement rural, on peut nourrir des craintes sur l'impérialisme de la vision anglo-saxonne : les chasseurs, à titre anecdotique, dirais-je, en savent déjà quelque chose. Quant au libéralisme accru, qui se profile derrière le projet de réforme de la politique agricole commune, il faudra vite prendre les mesures d'accompagnement national qui s'imposent, au risque de laisser de nombreuses victimes sur le carreau.

Monsieur le ministre, le temps de parole qui m'est imparti m'interdit de vous interroger, comme je l'aurais souhaité, sur la énième réforme de la P.A.C. Allez-vous amender le projet de la Commission ou présenter un contre-projet ? Quel sera le coût financier des aides directes et que restera-t-il pour la politique structurelle ? Va-t-on continuer à maintenir l'objectif fallacieux de baisse du prix de la viande ? Quand reconnaîtra-t-on que les produits de substitution importés ont un coût parfaitement élastique à la baisse, dans le cas des drêches de distillerie ? Répétera-t-on assez souvent que les Etats-Unis consomment l'équivalent de toute la production française de maïs pour produire de l'éthanol et inonder ainsi le marché de leurs sous-produits ? Et ils n'en resteront pas là !

En conclusion, je dirai volontiers que la P.A.C. est, pour l'essentiel, une question de volonté politique et de solidarité communautaire. A défaut - il faut avoir le courage de le dire - nous trouverons toujours, pour les productions de masse, à toute saison de l'année, un producteur plus compétitif que nous, que la compétition soit ou non, loyale. On voit bien ce que cela veut dire !

On le verra encore mieux quand les pays de l'Est européen auront développé, avec notre aide, leurs potentialités agricoles. Rappelons-nous toujours que, pour nos grands-parents, le grenier à blé de l'Europe était l'Ukraine, et non la Beauce. Rappelons-nous le sans cesse pour prendre dès aujourd'hui des mesures intelligentes. L'avenir de la P.A.C. est un défi autant politique qu'économique. Saurons-nous le relever ?

Saurez-vous également faire face, avec vos collègues européens, à l'agressivité des Etats-Unis au GATT ? Leur apporterez-vous la P.A.C. décapitée sur un plateau, laissant à nos amis américains leur incontestable puissance militaire, la puissance énergétique qu'ils viennent d'établir, la puissance alimentaire, qui est peut-être la plus efficace à terme, et tout cela sur fond de cotation des denrées à Chicago et d'une valeur du dollar qui ne pliera devant personne, surtout pas devant des partenaires désunis et affaiblis par l'incohérence d'une politique fragile et frileuse ?

Vous jouez, monsieur le ministre, avec l'existence d'une civilisation. Vous sentez-vous capable d'en assumer la responsabilité ?

Ce matin, vous annonciez quelques mesures pour tenter de calmer le mal. Il est désolant pour la Haute Assemblée d'apprendre par la presse, quelques heures avant un débat prévu de longue date, les informations que vous vous deviez réserver à la représentation nationale. Devrons-nous attendre le journal de vingt heures pour en savoir davantage ?

M. Gérard César. Très bien !

M. Désiré Debavelaere. Mes chers collègues, tous ceux d'entre nous qui sont au contact des réalités du terrain savent que l'enjeu est considérable. Il y va de l'avenir de notre agriculture, de celui de notre monde rural, et de celui de notre pays. L'histoire jugera ceux qui nous ont conduits à cette situation. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les banderoles des 300 000 agriculteurs qui ont défilé il y a quelques jours à Paris portaient ce mot d'ordre significatif : « Il n'y a pas de pays sans paysans. » Je suis totalement en accord avec ce mot d'ordre car, moi-même paysan, je revendique ce titre.

Les paysans constatent que la politique agricole commune les conduit peu à peu, pour la majorité d'entre eux, vers la faillite et appauvrit, voire désertifie des régions entières.

Monsieur le ministre, vous avez annoncé des mesures. Il était temps ! Mais est-ce suffisant ? Il faut au moins les doubler ! En outre, ce traitement d'urgence doit s'accompagner de solutions à long terme. Encore faut-il, d'ailleurs, que ces mesures d'urgence soient vraiment mises en œuvre sur le terrain !

Il est temps de réagir et de dire très clairement que la France, plus que jamais, a besoin de ses paysans.

Elle en a besoin pour conserver son indépendance alimentaire et se mettre à l'abri des chantages ou des pressions de l'extérieur.

Elle en a besoin pour préserver les grands équilibres économiques et écologiques que lui permet son agriculture.

Elle en a besoin pour maintenir l'espace rural, proche de cette nature qui nous est de plus en plus nécessaire et qui constitue, pour notre collectivité nationale, un indispensable facteur d'équilibre.

Notre agriculture est un moteur de l'économie. Elle contribue à assurer l'indépendance alimentaire, mais aussi économique et financière du pays : les milliards dégagés grâce au secteur agro-alimentaire permettent, depuis plus de dix ans, de limiter le déficit de notre balance commerciale.

Outre son apport décisif au commerce extérieur, elle a joué et elle joue encore un rôle de premier plan en termes de croissance et d'emploi. En effet, l'ensemble de la filière agro-alimentaire emploie quatre millions de personnes, soit environ 16 p. 100 de la population active.

Il est donc possible et nécessaire de mettre en œuvre une autre politique agricole. La perspective d'une agriculture familiale prospère, dynamique, moderne et assurant à tous les paysans un revenu correspondant à leur travail existe.

Il reste que les prix agricoles doivent demeurer le fondement du revenu des agriculteurs et non constituer un quelconque soutien s'apparentant à des indemnités de chômage ou à un R.M.I. Les agriculteurs veulent être payés pour leur travail. Où qu'ils se trouvent sur le territoire, ils sont en droit d'attendre ce qui leur est dû en contrepartie de leurs efforts.

On peut affirmer sans crainte de se tromper que l'agriculture est la clé de voûte d'une économie rurale vivante, dynamique et diversifiée, avec son industrie agroalimentaire et ses coopératives, qui jouent un rôle de premier plan.

L'agriculture est gestionnaire, au bon sens du terme, de l'espace rural ; avec les forêts, elle occupe près de 50 millions d'hectares, sur les 55 que compte la France.

En occupant le territoire, en le travaillant, en modelant le paysage, l'agriculture assure depuis des siècles la gestion d'un espace qui est source d'équilibre.

Par ailleurs, la France possède le plus vaste territoire naturel par habitant de la C.E.E. : c'est donc une richesse qu'il nous faut préserver et ne pas laisser brader.

Depuis toujours, l'agriculture remplit une double mission : nourrir les hommes et modeler l'espace rural. Or, ce que nous voyons se développer devant nous, c'est la politique de

la désertification, avec une concentration de la production agricole dans quelques régions et l'effondrement de toutes les autres, avec les pollutions comme corollaires.

Mon choix, celui de mes amis, est celui d'un développement de l'agriculture fondé sur le respect des équilibres régionaux et permettant le maintien d'une population agricole harmonieusement répartie sur l'ensemble du territoire.

Les zones les plus difficiles doivent donc faire l'objet d'un soin attentif, afin de compenser les handicaps naturels et de les transformer en facultés nouvelles. Il suffit pour cela de mieux utiliser climat, relief, désenclavement et nature des sols.

Il est indispensable d'alléger les charges de structure, de favoriser l'aménagement foncier ainsi que le développement des politiques de spécificités régionales et de diversification des productions, et de développer localement les filières d'aval nécessaires à la transformation et à la commercialisation des produits.

Or, où en sommes-nous aujourd'hui ? Comme l'indique un rapport sénatorial, les seules importations européennes de produits de substitution aux céréales équivalent à la production de 18 millions d'hectares, soit à peu près la totalité de la surface cultivée en France. Ce n'est pas acceptable !

Vous nous répondez sans doute, monsieur le ministre, que cette politique de régression n'a pas commencé avec vous. C'est vrai ! Mais pourquoi continuer ?

Vous pourrez nous dire également, avec raison, que c'est avec les gouvernements de droite, ceux de MM. Giscard, Chirac et Barre, que la paysannerie a connu, de 1974 à 1989, une baisse de revenu de 33 p. 100, une augmentation de l'endettement de 168 p. 100 à partir de 1965, la mise en place des distorsions de concurrence avec les montants compensatoires monétaires, l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun - et les dérogations qui lui ont été accordées pour ses importations en provenance de ses anciennes colonies - la mise en place de la taxe de coresponsabilité laitière, la ristourne financière à la Grande-Bretagne amorcée en 1980, la mise en place du néfaste règlement ovin qui, en favorisant l'élevage anglais, détruit le nôtre.

Si tout cela est vrai, je pose à nouveau la question : pourquoi continuer ?

Je rappelle que, depuis 1981, nous n'avons connu qu'une seule année - 1982 - de revenu agricole positif. Depuis, ce revenu baisse chaque année.

A partir de ces simples constatations, comment ne pas voir que le monde rural est menacé et l'agriculture en péril ?

L'aménagement du territoire, de l'espace rural et des activités agricoles est également concerné.

Le Sénat a organisé un colloque sur ce thème et rédigé plusieurs rapports. Moi-même, abordant la question, en décembre 1990, dans un rapport sur les incendies de forêts méditerranéennes - vous étiez présent lorsque je l'ai présenté, monsieur le ministre, et vous avez d'ailleurs accepté un certain nombre de mes propositions - j'indiquais : « Alors que ces espaces ont été pendant des siècles animés et façonnés par l'homme, l'évolution des systèmes de production a conduit à leur marginalisation économique puis humaine. C'est dans cette déprise agricole, qui favorise le développement d'une végétation homogène très broussailleuse, qu'il faut rechercher l'une des principales causes du développement des incendies. »

Ne croyez pas que je vais aborder ces questions aujourd'hui ! Je veux simplement souligner que la même démonstration peut être faite pour toutes les régions de France, celles qui brûlent comme celles qui ne brûlent pas, parce que toutes sont frappées par ce mal général qu'est le désert économique et humain.

Le moment est donc venu d'une nécessaire revitalisation de l'espace rural, partie intégrante de notre identité nationale.

Il faut respecter l'environnement, assurer la pérennité de nos communes rurales, mais il nous faut surtout des paysans. Ainsi, il serait nécessaire, pour les besoins de notre pays, d'installer 30 000 bergers supplémentaires et 15 000 planteurs de tabac, ce qui permettrait la création de milliers d'emplois. Il ne s'agit pas d'aborder ici le problème du tabagisme, mais de constater simplement que, avec ces 15 000 planteurs de tabac, nous pourrions mieux résister aux importations massives.

Après trente ans de politique agricole commune, nos agriculteurs sont en train d'examiner avec colère la situation actuelle.

Aidons nos agriculteurs à demeurer sur leur exploitation et cherchons, même, à en augmenter le nombre, car les jeunes rencontrent trop de difficultés pour s'installer.

Vous avez annoncé le maintien d'un chiffre significatif de D.J.A. Or, dans mon département, sur 100 jeunes agriculteurs qui voudraient s'installer, 50 ne peuvent pas prétendre aux aides que l'on agite sous leur nez, tout simplement parce qu'ils ne remplissent pas les conditions requises par la loi. Voilà ce que m'ont rapporté les dirigeants agricoles des Bouches-du-Rhône, lors des récentes manifestations.

Sans doute pourrions-nous nous expliquer plus longuement en d'autres lieux, mais la question est posée : ne faut-il pas changer la loi, les décrets ou les circulaires d'application en ce qui concerne l'aide aux jeunes agriculteurs ?

Les manifestants de Paris - et d'ailleurs - ont posé avec force, mais dans le calme et la dignité, cette importante question du choix de société : doit-on accepter plus longtemps une politique qui, en même temps qu'elle conduit à la désindustrialisation, avec son cortège de chômage et de mauvaise qualité de la vie en ville, voue des territoires entiers au désert, en réduisant sans cesse le nombre de petits et moyens agriculteurs ?

Oui, il faut d'urgence inverser toutes ces tendances négatives. Les agriculteurs attendent des réponses beaucoup plus ambitieuses que celles que vous venez de leur donner.

Avons-nous les moyens de sortir de cette crise ?

S'agissant des moyens communautaires, je rappelle que, voilà trente ans, les agriculteurs français choisissaient l'Europe. Or aucune des promesses qui ont été faites à cette époque n'a été tenue. Chacun sait que 40 p. 100 du budget agricole dit « européen » n'arrive jamais aux agriculteurs de France.

Les différentes étapes de la P.A.C., à savoir la mise en place des montants compensatoires monétaires et les différents élargissements de la C.E.E., ont mis à mal la préférence communautaire et la solidarité financière.

La Commission européenne veut encore aggraver la situation déjà dramatique des agriculteurs avec le projet de réforme de la politique agricole commune, dont nous discutons depuis le début de l'après-midi. Celui-ci est totalement inacceptable. En effet, il vise à abaisser toujours plus les prix agricoles, à réduire nos productions en mettant en friche de bonnes terres, à limiter nos capacités d'exportation.

Je vous ai entendu émettre des critiques, formuler des remarques sur ce texte. Mais ce n'est pas suffisant ! Il faut que la France se fasse respecter, il faut qu'elle se serve de son droit de veto, il faut que le Gouvernement fasse appliquer les règlements communautaires, que les importations, en provenance non seulement des pays de l'Est mais aussi du monde entier, soient stoppées, il faut faire jouer la solidarité financière en supprimant ce cadeau de quelque 15 millions de francs qui est fait à l'Angleterre, il faut mettre en œuvre les procédures d'intervention afin de relever les cours et de défendre notre potentiel agro-alimentaire.

La réalisation du Marché unique est porteuse, pour les agriculteurs, de bien des incertitudes. En effet, si la réforme de la politique agricole commune a été menée au pas de charge, en revanche, le dossier des distorsions de concurrence et de la réduction des coûts est resté, pour l'essentiel, sur le bord de la route.

Loin d'être supprimées, les distorsions de concurrence se sont même, dans certains cas, aggravées. Je rappelle simplement - le temps qui m'est imparti ne me permet pas de développer - que l'Europe est le premier importateur mondial de produits alimentaires.

S'agissant des moyens nationaux, je veux insister sur l'inadaptation de la fiscalité locale aux zones rurales fragiles et, plus globalement, au foncier non bâti. Son poids pénalise lourdement les professionnels et travailleurs indépendants. En outre, la fiscalité foncière est un frein à l'application des politiques socio-structurelles communautaires.

Il est impératif que les concours financiers de l'Etat atténuent les inégalités entre les communes. Or, pour l'instant, non seulement ils ne remplissent pas ce rôle, mais ils exacerbent encore les inégalités. J'ai bien entendu les mesures que vous avez annoncées ; nous jugerons sur pièce à l'occasion de la discussion budgétaire.

Sur le plan national, l'action menée en faveur de la réduction des charges n'a pas été, jusqu'à présent, à la hauteur de l'enjeu. Au-delà de quelques avancées fort timides, le Gouvernement fait trop souvent état, à mes yeux, d'un contexte budgétaire difficile.

Pourquoi, dans ces conditions, n'hésite-t-il pas à proposer pour 1992 près de 13 milliards de francs d'allègements fiscaux au profit des grandes entreprises non agricoles ? Pourquoi, à tout le moins, ne pas avoir la même considération pour l'agriculture ?

Nombre de chefs d'entreprises rurales sont âgés, et leur succession soulève des problèmes difficiles. Il faut tout faire pour repérer les exploitations ou les entreprises à céder et sensibiliser leurs dirigeants à la préparation de leur succession, afin que ces exploitations puissent se transmettre dans des conditions supportables, comme c'est le cas des entreprises à capitaux non familiaux.

Voilà quelques-unes des propositions qui sont les nôtres.

Une telle agriculture serait attrayante pour les jeunes et permettrait aux agriculteurs de vivre dans leur pays, là où ils sont nés, dans un environnement agréable. Elle permettrait aussi de développer le tourisme rural et assurerait, enfin, la garantie de notre approvisionnement alimentaire.

Je sais que, ces jours-ci encore, des manifestations paysannes ont eu lieu. Il est temps de s'asseoir autour d'une table et de mettre au clair toutes les questions. (*Très bien ! et applaudissements sur les traversés communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Moreigne.

M. Michel Moreigne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après l'excellent discours de mon collègue M. Tardy, on comprendra que je limite mon propos à un problème plus particulier, celui de l'élevage.

Monsieur le ministre, voilà longtemps qu'à plusieurs reprises, à cette tribune, j'ai tiré la sonnette d'alarme sur la situation des éleveurs qui, dans mon département, est dramatique. Un peu moins de 8 000 éleveurs ont la responsabilité d'un peu plus de 380 000 têtes de gros bétail. C'est la principale activité du département que j'ai l'honneur de représenter. Vous me pardonnerez donc d'insister sur cet aspect des choses.

La valeur de leur cheptel - on l'a dit - s'est effondrée de près de 30 p. 100 depuis deux ans. Ils vendent difficilement et, quand ils vendent, ils vendent mal.

Or, la progression de la production est estimée à 8 p. 100, alors que, semble-t-il, la consommation - heureuse nouvelle ! - a cessé de baisser ces derniers mois. Pourvu que cela dure !

Tout le monde connaît le climat plus que tendu qui règne dans le bassin allaitant du Limousin-Charolais, au nord-ouest du Massif central. D'après les prévisions, le marché, hélas ! risque encore d'être saturé quelque temps - c'est un euphémisme - notamment du fait de la mise en œuvre par la C.E.E. de la baisse des quotas laitiers et du plan de restructuration laitière.

A ce sujet, je souhaite, monsieur le ministre, que les quotas libérés soient redistribués en priorité aux jeunes candidats à l'installation sur place. C'est un vœu que je formule avec la vigueur qui peut être la mienne.

Quant aux sécheresses successives, monsieur le ministre, elles ont encore, comme on dit dans le jargon médical que je pratique, complété le tableau de la maladie.

Les constatations du rapport Rimareix - Malvy, constituent encore, dans l'actualité, un bon diagnostic. Cependant, les responsables professionnels agricoles craignent que les conclusions de ce rapport ne soient pas suffisamment prises en compte par l'Etat, tout au moins pour la part qui le concerne.

Il serait souhaitable, par ailleurs, d'éclairer un peu plus la Haute Assemblée sur la politique de transit des viandes des pays de l'Est vers l'Union soviétique via la C.E.E., tant elle a donné lieu à des appréciations divergentes de la profession elle-même - appréciation favorable de M. Lacombe, appréciation plutôt hostile de M. Mangin.

En toile de fond de tout cela, chacun l'a répété, figure le projet de réforme de la politique agricole commune, au travers des propositions de M. Mac Sharry. Réduire de 15 p. 100 le prix de soutien à la viande bovine équivaldrait, je le rappelle, à une perte de 1 200 francs par animal, compensée par Bruxelles à hauteur de 300 francs seulement.

Réduites à ce schéma, les propositions de M. Mac Sharry sont inadmissibles, et vous avez eu raison, tout à l'heure, dans votre propos liminaire, monsieur le ministre, de ne pas les faire vôtres.

La profession agricole attend de vous non seulement la fermeté qui vous est coutumière - on sait que vous n'en manquez pas - mais également les contre-propositions ou les amendements que vous avez annoncés.

Je veux rappeler les mesures les plus récentes que vous avez prises en faveur du soutien du marché de la viande : le premier veto français, à Bruxelles, sur l'ouverture du marché de la C.E.E. aux viandes de l'Est ; les décisions d'allouer 50 millions de francs comme prime au maigre dans l'attente d'une remontée des cours ; la mise en application du P.A.R.A., plan d'aide au revenu agricole, qui devrait avoir une influence favorable, même s'il apparaît que, n'étant pas intégralement consacré à la restructuration des exploitations, ce plan ne suscite pas l'enthousiasme des agriculteurs qui, jusqu'à présent, dans mon département, en tout cas, ont déposé peu de demandes.

Sans doute ne comprennent-ils pas tout l'intérêt qu'ils ont à présenter des demandes en grand nombre car, s'ils ne le font pas, une partie des fonds très importants dont bénéficie mon département risquent de leur échapper.

Qu'il me soit permis de vous suggérer, monsieur le ministre, d'augmenter la dotation du P.A.R.A. de façon significative. Si elle était portée à 350 millions de francs, c'est-à-dire quasiment doublée, elle gagnerait en efficacité. Je suis certain que les demandes afflueraient plus qu'elles ne le font actuellement.

Vous avez pris encore d'autres mesures. Vous avez notamment renforcé les contrôles sur les viandes et les animaux importés. Vous avez apporté un soutien actif au marché par un recours accru aux mécanismes communautaires d'intervention. Ainsi, entre le 15 juin et le 30 août dernier, l'office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviiculture, l'Ofival, a-t-il acheté 58 000 tonnes de viande bovine, soit près de 30 p. 100 du volume total mis à l'intervention dans la Communauté. Cela me paraissait devoir être rappelé.

Vous avez encore indiqué, tout à l'heure, monsieur le ministre, que, ces dernières semaines, 10 000 têtes par semaine avaient subi le même sort. Soyez-en remercié.

Toutes ces actions en faveur du secteur de la viande ne sauraient toutefois faire oublier le dérèglement profond du marché. La Commission européenne a sans doute sous-estimé les conséquences de l'intégration des pays de l'Est dans la politique agricole commune et a beaucoup tardé à prendre conscience de l'existence du problème, malgré vos demandes pressantes.

Quelles propositions d'actions nous étaiement suggérées avant que vous n'annonciez les décisions de ce programme d'urgence ?

A l'échelon national, elles s'organisaient autour d'axes assez simples en ce qui concerne l'élevage : l'assouplissement des modalités de financement des investissements des éleveurs - vous y répondez ; l'harmonisation des systèmes de T.V.A. - il faudra bien revoir la question ; l'allègement des droits de succession - là aussi, il faudra que les fiscalistes commencent à s'en préoccuper davantage, car chacun sait ici que les droits de succession obèrent trop lourdement les transmissions des patrimoines agricoles ; le désendettement des éleveurs, particulièrement des jeunes - vous y consacrez une partie des sommes que vous avez annoncées ; les aides à l'affouragement - demandées, annoncées et qui, très appréciées l'an dernier, le seront encore cette année après une sécheresse dont je ne sais plus si c'est la troisième ou la quatrième que nous subissons ; l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti, espèce de bouteille à l'encre - vous répondez, à cet égard, aux préoccupations exprimées, même si les agriculteurs souhaitaient une exonération totale du foncier non bâti. J'ai cru comprendre qu'elle porterait, dès 1991, sur 70 p. 100 des herbages et des prairies fourragères et qu'elle serait évidemment renouvelée en 1992.

Était également souhaité - vous l'avez d'ailleurs pris en compte - le report des cotisations sociales, tant la situation de certains éleveurs est difficile, à un moment où notre système de cotisation cherche son point d'équilibre et où nous devons essayer de modifier la situation dans le bon sens à la lumière des rapports qui nous ont été faits sur le B.A.P.S.A.

Vous avez également indiqué que vous procéderiez à une demande de revalorisation significative de la prime à la vache allaitante. A cet égard, je dois vous rappeler que les éleveurs en souhaitaient le doublement. Encore faut-il que l'Europe suive le mouvement !

En outre, est souhaitée très vivement l'application stricte, dans les pays de la C.E.E., du règlement de l'utilisation des anabolisants. En effet, il y a là une distorsion telle dans la concurrence que nos agriculteurs ne peuvent plus la supporter.

En terminant, je dirai un mot de l'organisation de la filière viande, qui paraît, à tout le moins, en état de faiblesse, comme l'on dit chez nous, vis-à-vis de la grande distribution.

La solution, monsieur le ministre, ne pourrait-elle pas passer par un regroupement plus important de l'offre et par une contractualisation plus systématique des relations entre les producteurs et les entreprises d'abattage et de transformation, notamment en ce qui concerne les modalités et les délais de paiement ?

En effet, il n'est plus possible, à l'évidence, que les agriculteurs tolèrent encore - ils ne le toléreront plus longtemps - des délais de paiement qui dépassent cent vingt jours. Je sais bien que cela relève du domaine des contrats entre particuliers, domaine dans lesquels il est très difficile d'intervenir, mais il y a là un problème qu'il faudrait résoudre le plus vite possible

M. Raymond Courrière. Tout à fait !

M. Michel Moreigne. Pour renforcer la filière, il faut également mettre en place une politique de qualité destinée à combattre la tendance, malgré l'embellie constatée ces derniers mois, à la baisse de la consommation de viande bovine.

Ces questions, rapidement évoquées, conditionnent très largement la solution de la crise aiguë qui règne dans le secteur de la viande et obère - chaque intervenant l'a dit - l'avenir du monde rural, surtout dans la région que je représente.

Par les mesures d'urgence que vous avez annoncées tout à l'heure, monsieur le ministre, vous ne vous contentez pas de répondre partiellement, contrairement à ce qu'ont prétendu certains orateurs, à l'attente des éleveurs, qui réclament un effort de solidarité complémentaire de la nation.

Les 3,2 milliards de francs, tous crédits confondus, que vous apportez à l'agriculture sont une première réponse positive. J'espère que vous ne vous en tiendrez pas là et que d'autres mesures en faveur de l'agriculture et du monde rural dans son ensemble viendront apaiser les esprits troublés. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Adnot.

M. Philippe Adnot. Monsieur le ministre, chacun d'entre nous connaît parfaitement la situation de notre agriculture et aura pu vous faire ressentir, avec sa sensibilité particulière, l'urgence qu'il y a à intervenir avant qu'il ne soit trop tard.

Nous savons tous que des problèmes urgents se posent, qui ne pourront être traités qu'à partir de mesures sociales : les agriculteurs français ont droit à la solidarité nationale. Nous attendons vos mesures, monsieur le ministre.

Nous savons tous que, à long terme, s'imposera la nécessité absolue d'une maîtrise globale des quantités produites. Encore faudrait-il que soient maîtrisées aussi les conditions d'importation des produits de substitution aux céréales. En effet, il n'y aurait pas de surproduction européenne sans les 57 millions de tonnes de produits de substitution aux céréales qui inondent le marché. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, face à ce problème ?

Nous savons tous qu'il ne peut y avoir de vie en milieu rural sans agriculture vivante. Cependant, l'agriculture seule ne rendra pas vie au milieu rural.

Tout le monde parle d'aménagement du territoire, mais il n'existe pas de politique en ce domaine. Pis, tout concourt à accentuer les déséquilibres. Quand, dans une région défavorisée, on veut améliorer la desserte ferroviaire, il faut payer ; dans les régions riches, on fait venir gratuitement le T.G.V. Quand, dans les régions faiblement peuplées, on veut ouvrir une université, il faut la financer ; dans les grandes villes, l'Etat la construit. Ce que l'on vient de nous annoncer concernant la taxe professionnelle montre que ce sont encore les zones rurales qui seront le plus pénalisées.

L'agriculteur pense à sa profession, mais il pense aussi à sa famille. Pour maintenir vivante notre société, il faut développer l'emploi en milieu rural et nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour attirer l'attention de vos collègues du Gouvernement sur ce problème.

Monsieur le ministre, tous ces problèmes sont très préoccupants et appellent des solutions d'urgence. Mais il y a plus grave encore, l'agriculture est malade de ne plus avoir d'avenir. Les agriculteurs, pour continuer à entreprendre, ont besoin d'espoir. Il n'y aura pas de maîtrise intelligente des productions sans un vaste programme d'utilisation agro-industrielle des produits de notre terre.

Parce qu'il s'agit d'enjeux humains, économiques, écologiques, socio-politiques et sociologiques, la France se doit de lancer rapidement un vaste programme de recherche scientifique digne de ce secteur au potentiel de valeur ajoutée insoupçonné.

L'éthanol et le diester doivent trouver une place de choix dans ce programme. Mais ils ne sont pas les seuls. La séparation des molécules, les biotechnologies, l'utilisation des méthodes modernes de recombinaison des éléments sont autant de pistes qu'il convient d'explorer, de valoriser.

Le Gouvernement qui aura su relever ce défi et mettre en place les mesures nécessaires pour permettre l'éclosion de ces produits nouveaux figurera en bonne place dans le palmarès de l'histoire, à l'image de ceux qui lancèrent le plan calcul.

Monsieur le ministre, l'agriculture aborde une phase difficile de mutations. Avec l'espoir, tout est possible. Lancez un vaste programme de recherche scientifique, donnez des perspectives d'avenir à tous ceux qui ont cru en ce métier, alors seulement les mesures ponctuelles auront un effet. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., sur certaines travées du R.D.E., ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Soucaret.

M. Raymond Soucaret. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, jamais en dix ans de mandat au Sénat, je ne suis monté à la tribune avec autant d'émotion et autant d'inquiétude.

En m'exprimant aujourd'hui, j'ai le sentiment profond d'avoir toujours à mes côtés celles et ceux qui, avec nombre d'entre nous, ont défilé sur le pavé de Paris pour faire entendre le désarroi, l'angoisse et la colère de la France agricole et rurale.

Désormais, dans l'histoire agricole, il y aura l'avant et l'après 29 septembre 1991. Cette date est un tournant de notre histoire économique et sociale, c'est un ultimatum envoyé aux pouvoirs publics et à Bruxelles. Ce n'est en aucun cas une manifestation s'ajoutant à toutes celles que nous avons connues depuis les débuts de la V^e République.

Monsieur le ministre, les agriculteurs sont désespérés et ils ont raison de l'être. Ne répondez pas à ce désespoir par une aumône de quelques millions de francs, ou par des discours rassurants. Regardez enfin la réalité en face et prenez des mesures. Ayez le courage d'en prendre, ayez le courage d'aller sur le terrain. Cessez de penser que vous pourrez anesthésier les agriculteurs de France avec des paroles de compassion lénifiante.

Il faut que le Gouvernement se mette en tête quelques chiffres : les agriculteurs ont un revenu moyen nettement inférieur à celui des autres non-salariés puisque, selon le très officiel rapport du Centre d'études des revenus et des coûts, quand un notaire dispose de 600 000 à 650 000 francs par an, et un boucher-charcutier de 200 000 à 250 000 francs, un paysan, lui, doit se contenter de 50 000 à 100 000 francs ; au cours des quinze dernières années, le revenu agricole par actif a baissé de plus de 12 p. 100.

Oui, prenez-en conscience, monsieur le ministre, aujourd'hui, l'agriculture française compte autant de « smicards » que tout le reste des secteurs professionnels réunis !

Mais, en cette fin d'année 1991, la crise qui n'en finit pas de secouer notre agriculture dépasse ces simples données démographiques, économiques et sociales. Elle est existentielle.

Monsieur le ministre, répondez clairement à cette question : la France a-t-elle encore besoin de ses paysans ?

Alors que la concentration urbaine désordonnée provoque des coûts économiques et sociaux élevés, des crispations et des violences, les campagnes sont asphyxiées et menacées de

devenir des musées ethnologiques, je devrais dire plutôt, monsieur le ministre, puisque vous voulez nous laisser disparaître, des réserves d'Indiens !

M. Roland Courteau. C'est usé !

M. Raymond Soucaret. Voici ce que déclarait récemment à Strasbourg Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales : « 80 p. 100 de la population est concentrée sur 20 p. 100 du territoire, on marche sur la tête ! ».

La politique d'aménagement du territoire est un grand échec : on a laissé l'espace devenir un sous-produit du développement économique !

Le Gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre, compte un ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Il s'occupe de la ville. Quand s'occupera-t-il du territoire, je veux dire des 80 p. 100 du territoire qui ne sont pas fortement urbanisés ?

L'aménagement du territoire était une idée à la mode voilà une vingtaine d'années. Aurait-elle été abandonnée ?

Oui, il faut dorénavant réinventer une politique agricole : dans un pays qui possède tout ce qu'il faut pour confirmer et consolider sa qualité de grand pays agricole, de deuxième exportateur agricole mondial, le Gouvernement doit prendre conscience que l'agriculture est pour notre pays un enjeu capital.

Le problème n'est pas nouveau. Cela fait vingt ans que de grands Européens avaient tiré la sonnette d'alarme, ce qui avait entraîné, bien sûr, des réactions de désespoir chez nos agriculteurs.

Faute de mesures, le 29 septembre est arrivé et si vous ne réagissez pas rapidement, d'autres 29 septembre suivront !

Monsieur le ministre, gouverner c'est prévoir. Or, vous n'avez rien prévu.

Alors, soyons concrets ; construisons l'après 29 septembre et répondez à ces questions fondamentales, monsieur le ministre.

Existe-t-il encore dans ce pays des gens qui ne comprendraient pas la révolte des agriculteurs, et avec eux celle des élus, notamment des sénateurs ?

Ces élus sont fiers d'être dans leur grande majorité des élus de la France rurale ; une France dont l'agriculture est la plus importante de l'Europe des Douze ; une France qui fournit 34 p. 100 des céréales à la C.E.E., 43 p. 100 des oléagineux et la moitié du vin ; une France dont les exportations de céréales rapportent 32 milliards de francs ; une France agricole qui a perdu un million d'emplois en vingt ans et dont le nombre d'exploitants en difficulté approche 100 000 à cause d'un endettement excessif, conjugué à une diminution d'un quart du revenu moyen depuis vingt ans ; une France qui doit maintenant faire face à la surproduction européenne, aux importations massives de viandes des pays de l'Est ou d'aliments pour le bétail du Brésil ou de Thaïlande, aux modifications des habitudes alimentaires des consommateurs.

Crise des productions, crise des producteurs, crise des revenus, mais aussi crise régionale, crise de l'aménagement du territoire, crise d'une France à deux vitesses.

Nos agriculteurs doivent-ils dorénavant se contenter de produire ou se reconvertir en jardiniers et gardiens du territoire ?

Cessez un peu de ne raisonner qu'en technocrates ; cessez d'être les alliés des Eurocrates qui nous font tant de mal ; cessez de déclamer les mots de dividende, de rentabilité, de quantum, de quotas. Pensez plutôt, quand vous prenez des décisions, aux laboureurs, aux cultivateurs, aux viticulteurs, aux éleveurs, aux champs, aux haies, aux pâtures, aux sillons et aux épis. Pensez enfin que des hommes et des femmes aiment et travaillent depuis des générations les terres de France.

A ces hommes et à ces femmes, on a dit pendant vingt ans de produire du lait, on leur a prodigué conseils et crédits pour ce faire. Puis, un beau jour de 1985, sans avertissement, on leur dit de produire moins et on inflige des quotas à ceux qui produisent trop.

Malgré tout, chacun a voulu garder espoir, chacun a continué à travailler, tout cela pour qu'on leur annonce : « Voici quelques sous, mesdames, messieurs, et, dans cinq ans, la moitié de vos exploitations vont disparaître ! »

Monsieur le ministre, il faut répondre aux questions suivantes :

Etes-vous décidé à adopter un système de détaxation des investissements agricoles et à supprimer l'impôt foncier non bâti pour tous les agriculteurs ?

Etes-vous décidé à aménager les droits de transmission des entreprises agricoles, outils de travail onéreux, donc fortement taxés, en particulier pour les jeunes ? Etes-vous prêt à supprimer le surendettement pour les jeunes et pour les victimes de calamités successives ?

Ne pensez-vous pas qu'il est temps de décentraliser davantage au niveau des régions les analyses, les moyens financiers et les solutions politiques afin de traiter sur place, en connaissance de cause, tous les problèmes qui se posent ?

Les besoins alimentaires de l'Afrique ou de l'U.R.S.S. et des pays de l'Est sont d'une telle ampleur que les agriculteurs français, ceux du premier pays paysan de la C.E.E. doivent à l'évidence être associés à la définition des programmes d'aides.

Qu'attend-on, monsieur le ministre, pour les mettre en œuvre ?

Pourquoi maintenir, au nom d'une logique rationalisante du marché, quantum, quotas, gel de terres qui, non seulement tuent nos agriculteurs, mais condamnent à la famine et à la mort des millions d'enfants et d'adultes au Sud comme à l'Est.

Etes-vous donc décidé à cesser de vous désengager ? Avez-vous pris des dispositions nécessaires pour que le prochain budget de l'agriculture ne diminue pas de 4 p. 100 ?

Votre désengagement en matière sociale, d'investissements, d'aménagement foncier et hydraulique, en matière de dotation à l'installation des jeunes agriculteurs, en matière de prophylaxie animale doit cesser ou alors il faut nous dire clairement pourquoi vous menez une telle politique.

Voilà quatre points importants auxquels vous devez répondre. Si vous ne le faites pas précisément, vous donnerez, ici même, la preuve que vous n'avez pas compris le 29 septembre et que vous n'avez fait que semblant d'écouter les agriculteurs.

Monsieur le ministre, vous ne pouvez oublier ces pancartes qui ont « sillonné » les rues de Paris, mais n'oubliez pas non plus que vous avez le devoir de nous indiquer ce que nous, les élus, nous devons répondre dans nos permanences à une maman qui vient nous voir et qui nous dit : « Trouvez du travail pour mon fils, car je ne peux lui donner 100 francs pour sortir le dimanche », ou à une jeune épouse d'agriculteur qui nous demande la même chose, car sa cuisinière à gaz est prête à exploser et qu'elle n'a pas d'argent pour la changer.

Nous ne pouvons plus entendre ces questions ! Il faut, monsieur le ministre, que vous y répondiez pour nous.

Laissez-moi conclure en vous disant que, plus encore qu'un peuple de paysans, les Français ont été un peuple paysan, « paysan », ce vieux mot que l'on avait oublié et qui revient à présent sur les lèvres de tous ceux qui ont quitté la terre depuis longtemps et qui ont peur que l'on prive la France de ses racines et de son identité en sacrifiant son agriculture.

Tous ici présents, nous serons les soldats du troisième millénaire qui sauront préserver la quantité de terre pour que le peuple du grand Sud-Ouest et de notre grand pays, la France, ne meure pas. *(Applaudissements sur certaines travées du R.D.E., sur les travées de l'union centriste, ainsi que sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. du Luart.

M. Roland du Luart. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour parler de la crise que traverse le monde agricole, un hebdomadaire titrait récemment : « La mort à crédit ».

La manifestation du 29 septembre a montré que les agriculteurs, et avec eux l'ensemble des ruraux, ne se résignaient pas à cette mort lente qu'on leur promet.

Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir bien voulu débattre de ce problème avec nous aujourd'hui, car je sais qu'il vous tient à cœur. Hélas ! la situation du monde agricole n'incite guère à l'optimisme et je crains que le Gouvernement n'ait pas pris la mesure des difficultés qu'il traverse, même si hier vous avez annoncé des dispositions en faveur des éleveurs pour un montant non négligeable.

En ma qualité de rapporteur spécial du budget de l'agriculture et de la forêt, ainsi que du B.A.P.S.A. - et au nom de mon collègue M. Louvot, pour le B.A.P.S.A., au titre de la commission des affaires sociales - je voudrais tout d'abord insister sur l'inadéquation de la politique que vous mettez en œuvre. Ayons la franchise de reconnaître que, depuis quelques années déjà, la politique agricole est véritablement moribonde. Le Gouvernement l'a réduite à un saupoudrage de subventions destinées à limiter les effets les plus catastrophiques des difficultés de tel ou tel secteur de production.

Pendant ce temps, le revenu des agriculteurs ne cesse de se dégrader et le retard par rapport aux autres catégories socio-professionnelles s'accroît année après année. Dans ce domaine, nous savons que les moyennes sont trompeuses. En 1990 - c'est vrai - le revenu des agriculteurs a progressé, mais cette augmentation, qui pourrait apparaître importante aux yeux des salariés, cache, en réalité, des situations très contrastées.

De plus, cette évolution favorable ne doit pas nous faire oublier les reculs des années précédentes. Quelle catégorie socio-professionnelle accepterait de voir ses revenus diminuer de plus de 5 p. 100 d'une année sur l'autre, comme cela s'est vu encore récemment en ce qui concerne les agriculteurs ? Quel salarié accepterait de travailler sept jours sur sept, toute l'année, sans prendre de congés et pour disposer, à l'issue de sa vie active, d'une retraite dérisoire : moins de 3 000 francs par mois ? A l'évidence, aucun. Cette situation, c'est pourtant celle que vivent chaque jour nos agriculteurs, dont la contribution au progrès de l'économie française a pourtant été essentielle depuis trente ans, en termes aussi bien de commerce extérieur que de productivité.

Aujourd'hui, mes chers collègues, il nous faut réinventer une politique agricole et, plus largement, une politique de l'aménagement du territoire. En effet, sans agriculture, il n'y aura pas de monde rural vivant.

Certes, il ne faut pas se tromper de crise. Le temps n'est plus à produire à tout prix, mais on peut encore rétablir les grands équilibres sans lesquels il n'y aura pas d'économie agricole stable.

En la matière, l'avenir est en partie déterminé par les négociations qui se jouent au GATT, ainsi que par la réforme de la politique agricole commune que la commission de Bruxelles a cru bon de mettre en chantier avant que ces négociations s'achèvent. Les négociations du GATT se poursuivent depuis 1986. Au nom du libre échange, nos agriculteurs ont le sentiment d'être pris en otages par des intérêts qui les dépassent.

Pourtant, monsieur le ministre, on ne me fera pas croire que les Etat-Unis ou les pays du groupe de Cairns bâtiront une agriculture puissante sur les décombres de l'agriculture européenne.

M. Marcel Lucotte. Très bien !

M. Roland du Luart. Je crois que chacun d'entre nous devra faire des concessions, mais que le réalisme impose de prendre en compte tous les paramètres : la France est, aujourd'hui, le premier exportateur agroalimentaire du monde et elle a vocation à le rester. Nous devons être solidaires sur ce point.

Nous serons très attentifs à vos contre-propositions de réforme de la politique agricole commune le 21 octobre à Luxembourg.

Cela étant, monsieur le ministre, tout ne dépend pas de Bruxelles ou des négociations du GATT.

Quelle politique nous proposez-vous ? Le budget de l'Etat pour 1992 augmente de quelque 3 p. 100. Deux secteurs sont plus particulièrement soumis à la rigueur : l'aménagement du territoire, dont les crédits diminuent de 18,6 p. 100, et l'agriculture, dont les dotations accusent une baisse de près de 4 p. 100.

Vous avez annoncé hier soir des mesures d'urgence en faveur des éleveurs : diminution de l'impôt foncier non bâti, allègement des cotisations sociales et aide à l'achat de fourrage, pour un montant total de 1,3 milliard de francs.

C'est un premier pas, certes positif. Mais, monsieur le ministre, permettez-moi de déplorer que le Gouvernement agisse si tardivement.

Pour prendre l'exemple du foncier non bâti, je regrette que le Gouvernement et sa majorité n'aient pas tenu compte des propositions formulées par le Sénat lors du vote du budget

de 1991 et agissent maintenant, alors que la crise de l'élevage s'est aggravée. En effet, le Sénat, à l'unanimité, avait voté des dispositions qui, aujourd'hui, sont partiellement reprises. Que de temps perdu !

Par ailleurs, il est troublant de constater que votre Gouvernement débloque des fonds sous la pression de la rue alors qu'il ne dispose plus d'une marge de manœuvre suffisante.

A ce sujet, monsieur le ministre, comment comptez-vous financer les mesures que vous avez annoncées hier soir ? Avez-vous découvert une nouvelle trésorerie dormante, chère à M. Charasse, ou avez-vous fait violence à M. Bérégovoy pour qu'il accepte une augmentation du déficit budgétaire ? C'est une question à laquelle j'attends une réponse. Je ne suis d'ailleurs pas le seul ; François Grosrichard, dans *Le Monde* de ce soir, pose la même question.

Si le budget de l'agriculture avait suivi l'évolution de l'ensemble des dépenses de l'Etat, il aurait été supérieur de 2,6 milliards de francs à ce qu'il est prévu dans le projet de loi de finances : or, 2,6 milliards de francs, c'est exactement le double de ce que vous nous avez proposé hier.

Quant à l'aide aux jeunes agriculteurs sous forme de prêts bonifiés, il s'agit simplement du déblocage d'une partie de l'enveloppe gelée voilà quelques mois.

M. Marcel Lucotte. Très bien !

M. Jean Delaneau. Ce sont des expédients !

M. Roland du Luart. L'enveloppe des prêts bonifiés arrêtée le 1^{er} janvier 1991 était de 14 milliards de francs. Quinze pour cent - soit 2,3 milliards de francs - ont été gelés en attendant de voir si, le 1^{er} septembre, ils étaient encore nécessaires. Je me souviendrai toujours d'avoir entendu MM. Bérégovoy et Charasse dire, devant la commission des finances, qu'il n'en était pas question. Le 9 octobre est rendu possible ce qui était impossible voilà six semaines ! Mais ce sont aussi 300 millions de francs de moins que le « dû », et ce avec six semaines de retard alors que les files d'attente continuent à croître, contrairement à ce qui a été dit.

J'entends bien que vous allez me répondre que les crédits profitant globalement à l'agriculture augmentent d'une année sur l'autre de 10 milliards de francs. Certes, mais, sur ces 10 milliards, 6,4 milliards sont la contribution imposée aux régimes sociaux des non-salariés pour le financement du B.A.P.S.A. Quant à l'estimation du retour du budget communautaire profitant à l'agriculture, nous ne savons pas si elle n'est pas surévaluée.

Au total, je crains bien que l'évolution réelle des soutiens à l'agriculture ne soit une baisse.

Quant à l'aménagement du territoire, si le Gouvernement n'est pas resté inactif ces derniers mois, il se préoccupe avant tout des métropoles, qu'il s'agirait de conforter dans la perspective de la concurrence européenne.

D'ailleurs, nombre de décisions annoncées par le Gouvernement à l'occasion du C.I.A.T. qui s'est tenu le 3 octobre dernier ne sont, en réalité, que la confirmation de projets anciens. Je ne citerai qu'un exemple : le déménagement de la météorologie nationale à Toulouse, dont on parle depuis 1972. Pendant qu'il s'occupe des métropoles, le Gouvernement annule les crédits destinés aux routes, notamment au désenclavement, comme l'a évoqué tout à l'heure Christian Bonnet, et il diminue les crédits du F.I.D.A.R.

D'une manière générale, je crois qu'il est fondamental que la qualité de la vie soit la même en ville et à la campagne. A la suite de la mission sénatoriale sur le devenir de l'espace rural, conduite par Jean François-Poncet, nous avons été convaincus que seule la parité et la même qualité de vie entre milieu rural et milieu urbain permettaient de renverser la tendance à l'agrandissement des métropoles.

J'évoquerai, si vous le voulez bien, un point particulier auquel nous sommes tous très attachés : le F.N.D.A.E., à propos duquel j'ai remis hier un rapport en ma qualité de rapporteur spécial. Permettez-moi d'insister, monsieur le ministre, pour que votre soutien nous aide à obtenir du ministère du budget une augmentation raisonnable, de l'ordre de 5 centimes, de la redevance sur les consommations d'eau.

Les besoins existent ; les comptes du F.N.D.A.E. sont simplement équilibrés si l'on veut bien considérer qu'il s'agit d'un compte d'affectation spéciale. Des ressources supplé-

mentaires sont devenues indispensables. Le coût de cette mesure sera beaucoup moins élevé pour la collectivité que les prévisions de M. Lalonde sur l'augmentation du prix de l'eau dans les dix ans à venir. Je vous remettrai dans un instant, monsieur le ministre, le rapport que je viens de déposer sur le bureau du Sénat.

Sur un plan plus général, Mme le Premier ministre a expliqué la semaine dernière que le monde rural constituait une de ses priorités. Quand cette position de principe se traduira-t-elle dans les faits ? Le temps n'est plus aux discours, aux rapports ; il est aux actes que l'ensemble du pays, et notamment les ruraux, réclament.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez nous livrer le résultat des réflexions du Gouvernement sur une plus grande solidarité en faveur des communes rurales dans la répartition de ses concours aux collectivités locales, ainsi que la teneur du rapport d'étape établi par le ministre du budget en ce qui concerne la réforme du foncier non bâti.

Le Gouvernement doit donc mettre en place une autre politique, afin de réguler les grandes productions et d'aider notre agriculture à s'adapter aux besoins du marché. Il est temps de prendre les difficultés du monde agricole à bras le corps et de s'en donner les moyens.

En matière financière et fiscale, le président de la commission des finances a esquissé tout à l'heure ce que devrait être une nouvelle donne fiscale favorable à l'agriculture. Pour ma part, je crois indispensable et urgent de prendre des mesures à la fois conjoncturelles et de long terme.

La conjoncture, vous commencez à vous y attaquer, mais il faut aussi assurer dès maintenant l'accompagnement économique et social de la modernisation de l'agriculture. Quatre cent mille agriculteurs n'ont pas de successeur : c'est dramatique, mais que faire ?

Rien ne sert de regretter que les agriculteurs âgés s'attachent à leur exploitation si on ne leur donne pas les moyens de partir dignement. Partir dignement, cela veut dire disposer d'une retraite suffisante, au moins équivalente à la retraite de base de la fonction publique, c'est-à-dire supérieure au Smic - nous sommes aujourd'hui à 3 000 francs par mois -, et ce y compris dès cinquante-cinq ans. Une telle mesure permettrait d'assurer la modernisation des exploitations.

Monsieur le ministre, je crois qu'en la matière vous pouvez agir efficacement, au besoin en mobilisant des crédits communautaires, car Bruxelles ne peut rester insensible à la dimension sociale des difficultés que traverse l'agriculture. En cela, la grande manifestation du 29 septembre dernier, dans sa dignité, vous apporte un atout dans la négociation.

En conclusion, je dirai que l'agriculture française a encore de beaux jours devant elle si une véritable politique agricole est mise en œuvre.

Nous attendons de vous des actes, monsieur le ministre.

C'est une question de moyens ; c'est une question de volonté.

Cette volonté, je suis sûr que nous la partageons tous ici. Partagez-la avec nous, monsieur le ministre, et, surtout, faites-la partager par l'ensemble du Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Machet.

M. Jacques Machet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai été rapporteur du projet de loi du 23 janvier 1990 relatif à la réforme de l'assiette des cotisations agricoles. Mon propos portera donc essentiellement sur la situation qu'engendre, au regard de l'agriculture, spécialement de la viticulture d'appellation contrôlée, cette réforme.

En raison de la situation difficile de l'agriculture, du drame que vivent les éleveurs, mon propos pourrait paraître déplacé. Mais il n'est de l'intérêt de personne de paralyser les entreprises performantes, qui sont les moteurs de notre économie et les garantes du solde positif de la balance commerciale de notre pays.

Permettez-moi de me faire le porte-parole des agriculteurs et viticulteurs de la Champagne, surtout des jeunes, à la suite de la parution du rapport d'étape gouvernemental sur les incidences économiques de la réforme de l'assiette des cotisations sociales des non-salariés agricoles et du récent dépôt d'un projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi du 23 janvier 1990 relative aux cotisa-

tions sociales agricoles, et dont les dispositions, si elles étaient adoptées, ne feraient qu'aggraver la situation créée par la réforme.

Au mois d'août dernier, monsieur le ministre, je vous ai fait part de mon étonnement au sujet du dépôt de ce projet de loi, puisque le Parlement n'avait pas encore pu examiner le rapport d'étape, comme il devait le faire lors de la session de printemps, ce rapport n'ayant été déposé que le 4 juillet. Nous espérons très vivement pouvoir procéder à son examen très prochainement.

Je ferai un certain nombre de remarques sur cette réforme, qui contient des anomalies flagrantes qu'il y a lieu de rectifier.

La base des cotisations moyennes des bénéficiaires des trois dernières années ne tient pas compte des déficits, des reports déficitaires. Cela conduit à soumettre à cotisation des revenus fictifs, comme je l'avais dit à l'époque.

Vous savez, monsieur le ministre, que les années déficitaires existent en agriculture et en viticulture en raison des aléas climatiques. Ne pas en tenir compte conduira à des situations difficiles, à des cotisations disproportionnées par rapport à la faculté contributive réelle des exploitants ayant subi une calamité agricole, notamment le gel des vignobles.

L'assiette des cotisations des aides familiaux est constituée par une part du bénéfice du chef d'exploitation et se cumule avec cette dernière au lieu de se déduire. La base des cotisations d'un exploitant et de plusieurs aides familiaux est ainsi égale au double, voire au triple du bénéfice total de l'exploitation.

Les revenus professionnels, qui constituent la base des cotisations des exploitations individuelles, comprennent non seulement le revenu du travail de l'exploitant, mais aussi les revenus de son capital.

Tout le monde s'accorde à dire que le capital engagé dans les exploitations agricoles et viticoles est important. La non-déduction du revenu individuel de la base des cotisations entraînera la transformation des exploitations individuelles en exploitations sociétaires.

La distorsion entre le résultat fiscal dégagé dans les exploitations viticoles, qui sert de base aux cotisations sociales, et le revenu réellement disponible est très importante. La croissance constante des prélèvements ayant pour base le résultat fiscal des exploitations amenuise d'autant leur capacité d'autofinancement et leur compétitivité sur les marchés intérieur et extérieur. Il est donc urgent de réviser les règles qui président au calcul du résultat, afin de les rendre compatibles avec le processus économique réel des exploitations viticoles.

Par ailleurs, pour les cotisations versées à l'Amexa, il faut pour le moins introduire une mesure de plafonnement de la base, auquel serait appliqué le taux normal, afin de tenir compte de ce qui procède de l'assurance maladie, assorti d'un taux minoré pour la partie supérieure au plafond, au titre de la solidarité.

Enfin, la répartition des points de retraite doit être revue. En effet, à cotisation égale, pour les faibles revenus, le nombre de points obtenus est inférieur dans le nouveau régime par rapport à l'ancien.

Telles sont les remarques que je souhaitais faire sur cette réforme.

Malheureusement, le projet de loi récemment déposé et qui accompagne cette réforme, ne tient absolument aucun compte de ces anomalies.

Sans remettre en cause le principe de solidarité en vertu duquel l'exploitant doit cotiser suivant ses capacités contributives, nous ne pouvons accepter un mode de détermination du revenu professionnel en agriculture qui ne reflète aucunement le revenu disponible de l'exploitant, particulièrement en viticulture d'appellation d'origine contrôlée, de par le jeu des stocks et des plantations.

Aussi, une action énergique s'impose aujourd'hui si l'on souhaite laisser à l'agriculture et à la viticulture française - surtout aux jeunes - les moyens d'investir et de se développer, dans un contexte national et international chaque jour plus exigeant. Il faudrait, en effet, dégager 20 p. 100 du revenu pour l'investissement.

Une action de votre part, monsieur le ministre, nous semble donc indispensable, afin, d'une part, de permettre rapidement au Parlement d'étudier le rapport d'étape et,

d'autre part, de prendre les dispositions qui s'imposent et que j'ai citées dans mon intervention. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. de Menou.

M. Jacques de Menou. L'appel des agriculteurs, pourtant venu plus de 200 000 à Paris, n'a toujours pas été entendu, comme le prouve votre annonce d'hier soir, monsieur le ministre.

Il semble que le Gouvernement ait définitivement fait vœu de pauvreté pour l'espace rural et son aménagement.

J'en veux pour preuve les réductions budgétaires drastiques qui condamnent le monde agricole. Il s'agit, tout d'abord, de la chute de 4 p. 100 des crédits budgétaires affectés à l'agriculture, ensuite, de la baisse de 3 p. 100 des crédits alloués à l'artisanat et au commerce, qui sont si importants pour la vitalité du monde rural, et, enfin, de l'effondrement de 20 p. 100 des crédits consacrés à l'aménagement du territoire.

J'en veux pour preuve également ces plans d'urgence élaborés à la hâte, qui sont dérisoires, ponctuels et sans rapport avec les besoins.

Le plan d'aide à l'élevage, le plan parabovins que le Gouvernement brandit fièrement depuis quelques semaines touche bien peu d'élevés pour de nombreux appelés !

Dans le Finistère, sur les 1 409 éleveurs concernés - c'est-à-dire ceux qui réalisent plus de 50 p. 100 de leur chiffre d'affaires en bovins - seuls 350 pourront bénéficier des aides, faute d'une enveloppe suffisante, soit un sur quatre, et 26 000 francs sur cinq ans et par éleveur !

Au désespoir de ces éleveurs, vous répondez par une aumône.

Ainsi, l'effort pour la vache allaitante, annoncé hier soir, sera-t-il réservé à certaines régions seulement ; les Bretons - semble-t-il - en sont exclus. Y a-t-il selon vous, monsieur le ministre, deux catégories d'éleveurs ?

Par ailleurs, les prêts bonifiés annoncés hier étaient, semble-t-il, déjà inscrits au budget !

Le renforcement du contrôle aux frontières sur les viandes de l'Est est également présenté comme une victoire. Mais pourquoi avoir attendu septembre 1991 pour le mettre en place et pourquoi avoir laissé ces produits envahir et déséquilibrer nos marchés, d'autant que nous connaissions les irrégularités sanitaires et commerciales que les premiers contrôles avaient mises à jour ? Nous les dénonçons d'ailleurs voilà un an déjà !

Pauvreté des moyens donc, pauvreté des mesures et des réponses gouvernementales également, mais aussi pauvreté des idées et des perspectives d'avenir.

La France est la deuxième puissance agricole du monde, comme vous le rappelez à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre.

En termes d'avenir économique, de compétitivité et d'équilibre social, nous avons tout à gagner en pariant sur le formidable potentiel que constitue notre espace rural.

Des mesures immédiates s'imposent d'emblée. Maintenons donc les ambitions de notre agriculture, en diversifiant les activités économiques et en maintenant les services publics pour revitaliser le tissu rural, en supprimant les fiscalités inadaptées comme la taxe sur le foncier non bâti dont on nous promet la refonte - c'est l'Arlésienne : cette suppression du foncier non bâti annoncée hier ne concerne que les prairies et herbages et non pas l'ensemble des plantes fourragères comme l'ensilage-mais - en relançant une vraie politique d'aménagement du territoire.

Optimisons aussi les capacités de l'agriculture en supprimant les réglementations obsolètes, telle l'interdiction qui est faite aux agriculteurs retraités d'exploiter des gîtes ruraux et d'exercer des activités de tourisme vert, au-delà d'un revenu brut de 36 000 francs par an, sauf à perdre leur retraite. Ces obstacles au développement touristique, d'ailleurs souvent évoqués au Parlement, lèsent gravement les zones rurales, qui pourraient pourtant trouver là un nouveau souffle !

Un remodelage du monde rural accompagné d'une politique européenne qui tienne enfin compte de nos intérêts doit donc être mis en œuvre d'urgence.

Or la politique tant européenne que nationale que vous menez au mépris total des disparités régionales a particulièrement inquiété les agriculteurs bretons, comme les autres agriculteurs français, qui s'interrogent sur leur avenir.

J'insisterai sur quatre points, en complément des intervenants qui m'ont précédé et sans vouloir revenir sur les problèmes de l'élevage bovin qui ont déjà été évoqués.

En premier lieu, monsieur le ministre, l'opération de gel des terres décidée à Bruxelles, si elle est appliquée dans une région de petites exploitations de vingt à vingt-cinq hectares, comme c'est le cas en Bretagne, engendrera un effet pervers : les exploitants préféreront la friche à la location.

Ne faudrait-il pas plutôt chercher, dans ces régions de petites exploitations, à donner aux agriculteurs, surtout aux jeunes, un atelier de taille rentable et adapté aux défis du marché commun ?

Peut-on rester crédible, quand on affirme croire au rôle exportateur de l'agriculture française, et que, dans le même temps, on impose une politique de gel des terres ?

En deuxième lieu, l'éventuelle application des projets d'accords du GATT aux productions céréalières - on parle d'une baisse de 35 p. 100 des prix - suscite non seulement une très vive inquiétude chez les céréaliers, mais aussi chez les producteurs de légumes industriels, qui sont en pleine restructuration.

Comment, en effet, mesurer les reconversions que ne manqueront pas d'effectuer les exploitations céréalières en direction de ces productions ? Qu'on se rappelle les effets dramatiques de la politique des quotas laitiers sur bien d'autres productions !

Sur un plan plus général, ce sont les positions où la France a un rôle important qui sont les plus systématiquement menacées, comme si l'on pénalisait la compétence et le dynamisme !

Comprenez bien, monsieur le ministre, qu'on ne déstabilise pas impunément un maillon de la chaîne agricole sans mettre en péril l'ensemble.

Le troisième motif d'incompréhension, c'était la suppression envisagée de l'attribution de la dotation aux jeunes agriculteurs et des prêts bonifiés en matière d'élevages porcins et avicoles. Votre circulaire excluait tous les exploitants de ces deux secteurs qui augmenteraient leurs exploitations jusqu'au seuil anciennement fixé. Pourtant, cette croissance est une condition essentielle de la performance dans le contexte économique actuel.

Cette décision frapperait tout particulièrement la Bretagne, qui regroupe, à elle seule, 50 p. 100 des productions nationales porcines et avicoles.

Une décision récente a restauré la situation antérieure pour l'élevage porcin, et lui seul. Nous attendons avec impatience sa confirmation.

Nous déplorons également le maintien de la suppression de la D.J.A. et des prêts bonifiés pour l'aviculture, d'autant que nous avons dans ce secteur les premiers groupes européens. Ils exportent à travers le monde et leurs besoins actuels, pour le renouvellement des ateliers anciens ou l'expansion, sont de l'ordre de 7 p. 100 de la surface totale !

Ne devrait-on pas plutôt, monsieur le ministre, encourager les jeunes à s'orienter vers ces productions qui leur garantiraient, à eux, du travail, et à vous des devises ?

J'en viens au quatrième élément de déséquilibre, au dernier motif d'inquiétude : l'application de la réforme des cotisations sociales agricoles.

Force est de constater qu'il existe un certain contraste entre les termes rassurants de votre rapport d'étape et les cris d'alarme lancés non seulement par les caisses de la mutualité sociale agricole, qui craignent de ne pouvoir payer les prestations, mais aussi par les exploitants, qui dénoncent l'injustice subie.

A l'analyse, semble-t-il, pour 51,8 p. 100 d'exploitants avantagés, 35,9 p. 100 sont gravement lésés. Le nouveau système, en effet, creuse dangereusement les disparités en frappant surtout les investisseurs - ce sont de véritables pénalités, car le revenu du capital n'est pas pris en compte - et les petits revenus, à cause des seuils de garantie.

La « révolution tranquille » ne semble pas avoir engendré les effets attendus, je dirais même que la pénalisation des formules sociétaires, mari et femme ou, plus grave encore,

parents et enfants, n'est pas acceptable ; ses effets seront particulièrement graves pour les futures successions ! Mais je sais, monsieur le ministre, que ce problème vous préoccupe.

Vous ne prenez pas en considération le montant réel des déficits et des reports déficitaires alors que l'assiette devrait être aussi proche que possible du résultat économique de l'exploitation ! Une fois encore, les petits revenus et les exploitants dynamiques sont condamnés.

Emploi diminué, dynamisme entravé, marchés menacés, comment voulez-vous, avec tout cela, que les agriculteurs ne se sentent pas abandonnés et désespérés, voire, comme d'autres l'ont dit avant moi, sacrifiés sur l'autel des intérêts européens, négligés par un gouvernement qui se désengage de plus en plus ? Leur légitime révolte doit conduire à réinventer une politique et peut-être à comprendre que seul un marché intérieur soutenu permettra de développer et d'accroître de façon durable notre part dans les marchés d'exportation mondiaux.

Monsieur le ministre, vous avez les moyens de renverser la tendance à l'heure où, par un simple « montage » économique, l'Etat allège de 6,4 milliards de francs sa subvention au régime du B.A.P.S.A. Plutôt que de noyer cette somme importante dans la masse du budget ; au regard de la situation dramatique de notre agriculture, n'aurait-il pas mieux valu l'affecter à notre monde agricole, qui est en grande difficulté ? (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'est pas dans mes intentions de revenir, sous une autre forme, sur les propos développés tout à l'heure avec pertinence par mes amis MM. Félix Leyzour et Louis Minetti. Ils ont, je pense, bien décortiqué le système et les mécanismes qui ont conduit à la situation alarmante que nous connaissons aujourd'hui.

Les causes de ce mal profond, tous les organismes et syndicats représentatifs du monde paysan les ont bien cernées. La principale d'entre elles est ce qu'ils appellent, au-delà de leurs différences de vues bien légitimes, « la loi de la jungle » ou « le libéralisme sauvage ». Tous les agriculteurs, là aussi dans leur diversité, attendent de vous, monsieur le ministre, de nous, mes chers collègues, des actions concrètes, des mesures précises, un calendrier bien clair.

Pour illustrer mon propos, permettez-moi de citer deux petites phrases lourdes de sens prononcées par M. Pierre-Albert Mayeur, qui préside la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de mon département, le Pas-de-Calais. Pas plus tard que samedi dernier, le 5 octobre, le monde agricole et tout ce que mon département compte d'élus de toutes sensibilités confondues inauguraient à Arras la nouvelle « Cité de l'agriculture ».

M. Mayeur alla droit au but - on ne saurait le lui reprocher - dès le début de son allocution de bienvenue. « Tout le monde est là, tout le monde nous a compris », devait-il dire non sans ironie. Il demanda ensuite « à tous ceux qui nous abreuve de déclarations d'amour » de passer à l'acte.

Ces deux phrases montrent bien que la crise de confiance est à son comble entre le monde paysan et les gouvernants d'hier et d'aujourd'hui. Il est bien fini le temps où l'on prenait des mouches avec du vinaigre ! « Récupérateurs en tous genres s'abstenir », dirais-je familièrement pour résumer ma pensée et celle de M. Mayeur.

Permettez-moi maintenant de décrire, à grands traits, la situation spécifique de la région Nord - Pas-de-Calais, singulièrement celle du département que je pense connaître le mieux, le Pas-de-Calais.

Le Nord et le Pas-de-Calais ne sauraient être comparés, pour des raisons évidentes, à des départements comme la Lozère ou la Creuse puisque nos tissus urbains font qu'ils sont moins menacés de désertification. Mais ce tissu urbain est à la fois un atout et une faiblesse.

Le Nord - Pas-de-Calais est une zone de petites et moyennes exploitations d'environ trente hectares en moyenne. Simultanément aux problèmes fondamentaux évoqués aujourd'hui, les communes rurales subissent donc une pression urbaine qui rend encore un peu plus vulnérable l'agriculture dans la région. D'où la nécessité, pour les maires

ruraux et les agriculteurs, de se battre autant, sinon plus qu'ailleurs, pour le maintien de l'agriculture. N'oublions pas qu'en dépit de son million et demi d'habitants le Pas-de-Calais est le département métropolitain qui compte le plus grand nombre de communes - 897 au total - et de communes rurales puisqu'elles ne sont pas moins de 770 !

Si ce département a, pendant plusieurs décennies, contribué à l'enrichissement du pays grâce à son industrie charbonnière, textile, sidérurgique ou chimique, il n'en est évidemment plus de même aujourd'hui. Les effets d'une politique souvent décidée ailleurs qu'à Paris, Lille ou Arras ont porté des coups terribles à notre économie régionale. La facture a été douloureusement ressentie sur les plans social, humain et culturel.

Pour autant, je me garderai bien de dériver vers le passisme. Aujourd'hui, la première force industrielle de la région Nord - Pas-de-Calais est l'agroalimentaire. C'est dire si l'agriculture, son maintien, le développement et la diversification de nos productions peuvent être des atouts considérables pour l'économie et la création d'emplois dans les deux départements.

Mes collègues de la région ne me démentiront pas : les possibilités de conquérir une place de choix dans le marché agroalimentaire sont énormes chez nous. Encore faut-il que soit impulsée, au plus haut niveau de l'Etat, une politique qui permette de transformer, sur place, les produits et les spécialités locales. Quelles sont-elles ? C'est bien connu, la région Nord - Pas-de-Calais est en pointe tout naturellement en ce qui concerne l'endive, la betterave sucrière, la pomme de terre et aussi, il faut bien le dire, la qualité de notre lait.

La qualité reconnue de ce lait est non seulement le fruit d'un savoir-faire typiquement régional, mais aussi le résultat des recherches et de mise au point de techniques de pointe.

Dans ces conditions, on comprend fort bien que les producteurs du Pas-de-Calais attendent beaucoup de la filière agroalimentaire. *A priori*, ils ont tout lieu de se réjouir - nous nous en félicitons nous aussi - de la future implantation près d'Arras d'une importante unité de production du glacier américain Haagen-Dasz.

Certes, nous apprécierons dans les mois futurs si les promesses de créations d'emplois sont tenues, mais, pour le moment, avec les représentants du monde agricole, je formule le vœu que les productions laitières et betteravières, notamment départementales, servent prioritairement et en toute logique de matière première dans cette nouvelle unité de production grande consommatrice.

En exprimant cette exigence, je sais que les éleveurs du Pas-de-Calais me comprennent puisque, dans le domaine de l'agroalimentaire, quelques exemples, hélas ! peuvent leur faire craindre le pire. Je pense à l'entreprise Herta de Saint-Pol-sur-Ternoise, filiale du groupe Nestlé, spécialisée dans la salaisonnerie, qui emploie 800 salariés. Chacun l'aura compris, la matière première nécessaire au fonctionnement de cette usine est le porc.

Aujourd'hui, après que l'élevage porcin a été réduit à néant pour les diverses raisons évoquées, cette usine de Saint-Pol est contrainte d'importer 99 p. 100 de ses porcs et, comble d'ironie, à cent mètres de là est installé un abattoir ultra moderne destiné à l'abattage du cheptel français !

Un autre exemple montre également l'incohérence et l'illogisme du système. La fromagerie Sofrodoc de Pas-en-Artois a fermé ses portes il y a deux ou trois ans. La cause officiellement invoquée à l'époque était le manque de lait. Or, dans le même temps, la plupart des producteurs du département du Pas-de-Calais étaient pénalisés pour « surproduction » du fait des quotas.

Une région betteravière comme la nôtre attend aussi de nous, monsieur le ministre, pour des raisons à la fois économiques et écologiques, des précisions et des mesures sur la mise en route, l'exploitation et la commercialisation des biocarburants.

Autant dire aussi que, dans un département qui s'attend à perdre la moitié de ses exploitants d'ici à la fin du siècle, les craintes sont grandes sur le plan rural. Passer de plus de 20 000 exploitations dans les années 1980 à beaucoup moins de 10 000 à l'horizon de l'an 2000 ne sera pas sans graves répercussions dans nos campagnes. Les quelque 770 maires et conseils municipaux ruraux du Pas-de-Calais ont bien mesuré

que, si le monde agricole s'effondre, les écoles disparaissent, les commerces ferment, les cabinets médicaux et l'artisanat vont mettre leurs espoirs ailleurs.

Cette désertification est déjà tellement dans les têtes que le maire de la petite commune d'Agnières, M. Michel Paillart, a fondé une association qui se bat énergiquement et rencontre la sympathie de bien d'autres communes, toutes tendances confondues. Elle a pris pour nom « Un village, une école », tout un symbole bien sympathique.

Non, monsieur le ministre, mes chers collègues, ni le Pas-de-Calais ni le Nord ne sont des départements bien lotis. Les exploitants agricoles, les élus ruraux ne pourraient comprendre que l'on prenne prétexte de disparités régionales, bien réelles, pour ne pas tenir compte de leurs attentes spécifiques.

Enfin, je souhaite, monsieur le ministre, que vous nous apportiez des précisions sur le dispositif des demandes préalables des jachères.

Des avantages sous forme de primes et d'exonérations pourraient être accordés à certains exploitants. Mais il semble que la réglementation limiterait l'aide aux terres emblavées l'année précédente. Cette disposition pourrait être particulièrement contraignante dans le Pas-de-Calais, où l'on compte beaucoup de premières cultures.

Enfin, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous me pardonnerez d'avoir surtout évoqué notre agriculture sous l'angle essentiellement régional. Mais il était, à mon sens, utile de montrer que la disparité des situations entraîne, malgré tout, une unité des problèmes agricoles et ruraux. *(Applaudissements sur les travées communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Bony.

M. Marcel Bony. Monsieur le ministre, vous avez accepté d'honorer ce rendez-vous devant les sénateurs, tout comme l'avait fait votre prédécesseur l'an dernier ; soyez-en remercié.

Ce n'est pourtant pas pour vous donner quitus que nous nous retrouvons dans cette enceinte. C'est plutôt pour dresser un constat, malheureusement dramatique - le mot n'est pas trop fort - de la situation de certains agriculteurs et pour traiter avec vous d'un problème qui affecte les grands équilibres de notre pays tout entier.

Je ne reviens pas sur les causes puisque d'autres en ont parlé. Je ne ferai pas plus état des incertitudes de la réforme de la politique agricole commune ou des négociations du GATT, qui jalonnent l'avenir des agriculteurs. La situation peut se résumer en deux mots : crise aiguë.

Qu'il me soit permis d'évoquer brièvement le désarroi des éleveurs de montagne avant d'aborder ultérieurement les questions de l'aménagement du territoire, des territoires fragiles, questions qui ne manquent pas de se poser. A ce sujet, vous venez d'entendre parler du Pas-de-Calais. Pour ma part, en tant qu'élu du Puy-de-Dôme, je représente la montagne, en tout cas la moyenne montagne, qui souffre particulièrement de l'engorgement des marchés et des dysfonctionnements de la politique agricole commune.

La conjonction rare de bons sols, d'une pente modérée et d'un climat favorable justifie les orientations de l'élevage qui ont été choisies par la force des choses et qui n'autorisent pas de reconversion.

Aujourd'hui, face aux seuils des exigences économique et sociale qui ne cessent de s'élever, les paysans auvergnats sont mal armés et ne peuvent plus, pour certains d'entre eux, dégager un revenu décent.

Paysan pendant trente-cinq ans sur la même exploitation, je n'ai jamais connu de période très facile. J'ai même plutôt connu des périodes difficiles, plus particulièrement de 1974 à 1980. J'aurais aimé le dire à notre collègue M. Cazalet. Toutefois, bon an mal an, j'arrivais à survivre. Il est vrai que rien n'est tellement facile en montagne.

Actuellement, les charges qui pèsent sur les agriculteurs de ces régions sont telles qu'ils sont confrontés à des situations plus « dures », voire quelquefois inextricables, malgré les aides spécifiques qui leur sont allouées.

La modernisation, il faut le savoir, s'est produite tardivement dans certaines contrées, si bien que les investissements concernant le matériel, l'adaptation des bâtiments, la restructuration des exploitations et l'amélioration du cheptel ont été effectués voilà relativement peu de temps par rapport aux zones de plaine, contredisant parfois l'évolution des marchés et de la politique agricole commune.

Leurs initiateurs qui sont encore astreints au remboursement d'annuités de prêts n'ont pu - hélas ! - se constituer de réserve, de tirelire comme je l'ai entendu dire, et n'ont aucune perspective. Ceux-là sont désespérés et je les comprends.

Le marché du travail est loin d'être porteur dans les zones rurales de montagne et mon département déplore un taux de chômage supérieur à la moyenne. Que se passera-t-il lorsque les agriculteurs qui auront cessé leur activité vont venir le saturer ?

Les décisions prises à l'échelon national ne vont-elles pas se révéler une fois de plus inadaptées ou insuffisantes pour ce type de zone ?

Puisqu'il n'est pas envisageable, pour un grand nombre d'agriculteurs, que certaines zones aient une vocation de production alors que d'autres ne garderaient qu'un rôle d'aménagement de l'espace et de protection de l'environnement, n'est-il pas temps de rechercher et de promouvoir activement des formes d'exploitation qui conviennent aux terroirs difficiles et faiblement peuplés ?

Dans un contexte d'autosuffisance alimentaire, il faut, il est vrai, éviter la théorie pure et accepter de tenir compte des contingences locales. Néanmoins, plusieurs propositions peuvent, à mon avis, être valablement dégagées pour répondre à ce besoin.

L'extensification, où la faiblesse des rendements est compensée par l'augmentation des surfaces, constitue une solution appropriée qui allie l'exigence de l'entretien de la nature à un intérêt écologique certain, eu égard au peu de fertilisants utilisés et à la taille des territoires occupés.

Le Gouvernement a pu engager des réformes, notamment celles des cotisations sociales et de la taxe sur le foncier non bâti, qui vont dans le sens d'une incitation à ce type d'exploitation.

La démarche méritait d'être poursuivie, notamment en ce qui concerne la taxe sur le foncier non bâti qui constitue encore un frein à l'agrandissement des fermes de montagne et à l'utilisation des estives.

Nous venons d'apprendre que les éleveurs seront exonérés l'année prochaine de cet impôt sur les prairies et les herbages. Nous ne pouvons que nous en réjouir, car cette mesure lève un obstacle à l'amélioration de leur sort.

Le développement d'une politique de produits de qualité élaborés en fonction de critères précis qui respectent l'image d'une nature saine, généralement associée à la montagne, doit être parallèlement encouragé.

Là aussi, la création d'un certain nombre de labels permettant aux consommateurs de reconnaître un bon produit représente un sérieux progrès, mais il est essentiel de prévoir leur développement à l'échelon européen.

La diversification des productions et des activités sont aussi des pistes à ne pas négliger dans la mesure où des débouchés nouveaux pourront être trouvés dans les secteurs secondaire ou tertiaire. Elle implique une mobilisation de tous les partenaires concernés et une impulsion du Gouvernement.

S'agissant de la pluriactivité, qui est une pratique ancienne en montagne, ne serait-il pas bon de simplifier encore davantage le statut fiscal et le régime de protection sociale de celui qui a choisi de la pratiquer ?

Sur le point sensible des cotisations sociales, nous prenons acte de leur minoration en 1991 pour les éleveurs les plus touchés par la crise.

Par ailleurs, la transmission des exploitations qui pose problème en milieu rural serait favorisée si la fiscalité était allégée et si elle faisait appel à une notion économique et non plus patrimoniale.

Je souscris, au demeurant, à la proposition socialiste tendant à exonérer des droits de succession jusqu'à un certain plafond les agriculteurs qui s'engagent à exploiter leurs terres pendant au moins dix ans.

Quant à la gestion des différences de situation géographique, elle doit bien entendu faire l'objet d'une prise en compte des handicaps à un niveau suffisant, les aides devant surtout profiter aux secteurs de plus faible production, afin de procéder à une compensation.

Il conviendrait également de veiller à une meilleure répartition des subventions accordées, car elle n'est pas toujours équitable.

Dans le même ordre d'idée, afin de mieux adapter les restrictions de la politique agricole commune aux contraintes géophysiques françaises, il me paraît souhaitable de réserver des quotas laitiers aux zones défavorisées, c'est-à-dire aux producteurs qui en ont le plus besoin car ils ne peuvent pas exercer d'autres activités. Des mesures ont déjà été prises en leur faveur, mais elles doivent être complétées.

En définitive, il s'agit là d'organiser l'occupation de l'espace. Cette mission devrait être intégrée à une politique forte et globale d'aménagement du territoire, cet aménagement du territoire dont on parle depuis près de trente ans et que personne, je dis bien personne, n'a eu le courage de mettre en place. Il devient aujourd'hui, plus que jamais, une ardente obligation.

Avec 7,5 p. 100 de la population active totale, la population active agricole reste l'élément moteur de l'activité économique et sociale en milieu rural en termes, notamment, d'occupation et d'animation de l'espace.

En utilisant 60 p. 100 du territoire, elle montre son importance au sein du monde rural et son interdépendance.

Un certain nombre de zones rurales sont actuellement en situation de crise. Il s'agit des plus fragiles, celles où l'agriculture est la plus touchée. A une dévitalisation succède une désertification. Vous avez pu, monsieur le ministre, comme moi-même, vous en rendre compte. Ne pensez-vous pas qu'un rééquilibrage des hommes et des activités dans l'espace soit nécessaire ?

La création en 1963 de la D.A.T.A.R., la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, avait donné de grands espoirs aux élus ruraux. Force est d'admettre qu'elle n'a pas eu les moyens de réguler les disparités géographiques malgré la mise en place successive de divers fonds, dont les domaines d'intervention n'ont peut-être pas été suffisamment coordonnés, et les efforts de désenclavement réalisés.

Espérons que la création d'une aide à l'investissement en zone rurale destinée à financer les projets d'investissements des petites et moyennes entreprises permettra de renforcer le tissu industriel.

Quoi qu'il en soit, il en faudrait davantage pour rendre les campagnes vivantes alors que la maillage des services publics y devient plus lâche, la population plus âgée, la vie culturelle peu active et la formation moins poussée.

Seul, un ensemble d'actions intégrées créant une synergie pourrait permettre de stopper une tendance considérée, dans de nombreux endroits, comme inéluctable.

Il est donc indispensable et urgent de le définir et de l'appliquer sinon apparaîtra bientôt une société à deux vitesses dans laquelle s'opposent un rural anémique et un urbain hypertrophié. Mais il faut prendre garde de ne pas semer à tout vent là où le blé existe déjà et où l'on est sûr qu'il ne peut pas pousser.

Trop d'incohérences ou de contradictions sont insurmontables et on ne peut, sans être utopique, affirmer que toutes les communes rurales sont susceptibles de redevenir dynamiques au plan économique comme on ne peut, sans tomber dans la démagogie, plaider partout en faveur de l'installation massive de jeunes agriculteurs.

Cela dit, je vous demande, monsieur le ministre, de ne pas condamner les gens de la terre au nom d'un réalisme inhumain qui est en train de rompre l'unité de notre pays.

Votre projet de budget ne permet pas - on le comprend bien - de lever toutes les hypothèques du monde rural. Il complète la stratégie de soutien des prix qui demeure l'axe essentiel de l'orientation agricole du Gouvernement.

Il s'efforce aussi de préparer l'avenir en prévoyant les crédits nécessaires à l'installation de 12 000 jeunes agriculteurs. Il s'agit d'une bonne disposition - nous en prenons acte - à condition que ces derniers puissent percevoir un revenu satisfaisant.

Mais ce budget, il est vrai, ne traduit pas la priorité qui a été exprimée par Mme le Premier ministre dans le programme « Matignon » et qui consiste à organiser notre espace rural afin qu'il devienne une partie intégrante de notre économie.

Le plan d'urgence annoncé hier et celui qui est relatif à l'espace rural, qui sera proposé en 1992, vous donneront, je l'espère, la possibilité d'infirmier l'impression de délaissement qui prévaut dans un monde qui ne veut pas mourir.

« Il en est de la ruralité comme de la liberté, a-t-on écrit. On réalise bien sa nécessité vitale lorsqu'on commence à en être privé. » Les Parisiens l'ont bien compris.

Monsieur le ministre, je vous fais confiance car je sais que vous avez à cœur de défendre cette ruralité. Vous nous l'avez déjà prouvé. Je vous souhaite de réussir. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

M. le président. La parole est à M. Lenglet.

M. Charles-Edmond Lenglet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à ce point du débat sur la situation de l'agriculture, je me contenterai d'évoquer des problèmes qui ont déjà été développés par les orateurs précédents, afin de marquer l'importance qu'y attache le Sénat, interprète naturel des paysans de toutes nos régions.

La crise qui frappe l'agriculture est ancienne et profonde. Il faut traiter différemment les difficultés exceptionnelles actuelles et la crise structurelle qui affecte toutes les productions agricoles. En effet, si les aides publiques peuvent atténuer les premières, seul un plan social et économique cohérent, portant sur le moyen terme, peut permettre de s'attaquer aux causes profondes de la seconde et répondre au désarroi des agriculteurs et du monde rural.

Les agriculteurs ont fait preuve de dynamisme et d'efficacité, mais ils sont aujourd'hui victimes de leur développement. Ils ont investi. Ils se sont endettés. Ils ne savent plus comment s'en sortir parce que, d'un côté, on leur impose une baisse des prix de leurs produits et, de l'autre, on limite de manière drastique le volume de leurs productions.

Alors que l'objectif d'un agriculteur est d'obtenir une bonne production en quantité et en qualité, il se voit imposer des quotas, des Q.M.G., inciter à geler ses terres ou à diminuer sa production laitière. Dans ces conditions, son revenu, qui dépend de la quantité récoltée et vendue ou du volume de cette production, ne peut que baisser.

Diminution des recettes, augmentation des charges, cette situation ne peut plus durer d'autant que les conditions atmosphériques qui se sont anormalement succédé ont frappé sévèrement, quoi qu'on en dise, toutes les régions à des degrés divers.

Savez-vous, par exemple, monsieur le ministre, que, dans mon département de la Somme, région de polyculture-élevage et de culture industrielle, où 15 p. 100 des exploitants sont officiellement en difficulté, le revenu brut des exploitants en 1991 risque de baisser de 30 p. 100 par rapport à 1990 ?

Les paysans ont perdu la foi non seulement dans les pouvoirs publics, mais aussi dans leur métier. Ils constatent que les problèmes agricoles ne sont pas le souci majeur du Gouvernement. Ils se demandent si celui-ci considère l'agriculture comme une chance pour la France ou comme un fardeau. Ils demandent au Gouvernement de leur ouvrir des perspectives et de préciser leur fonction dans l'espace rural. Ils souhaitent, enfin, que les pouvoirs du ministère de l'agriculture et de la forêt soient renforcés.

En ce mois d'octobre 1991, ils se posent d'angoissantes questions. J'en évoquerai quelques-unes, monsieur le ministre.

Le Gouvernement français est-il résolu à défendre énergiquement l'agriculture française, d'une part, dans les négociations du GATT face aux exigences des Etats-Unis et, d'autre part, dans les discussions du projet de réforme de la politique agricole commune, en refusant de détruire les outils de marchés restants et de soumettre le revenu des agriculteurs aux aléas des marchés mondiaux ?

Le Gouvernement est-il prêt, pour sauvegarder notre agriculture, à laisser, s'il le faut, sa chaise vide à la table des négociations ?

Quel type d'agriculture entend-il favoriser selon les régions ? Est-ce, comme le souhaite Bruxelles, une aide à la personne plutôt qu'aux produits ?

Quelles mesures sont envisagées dans l'immédiat pour réduire les coûts de production, notamment les charges fixes, tel le foncier non bâti qui empêche le développement des pratiques extensives ?

Vous nous avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre, de l'ouverture à cette réforme. C'est une bonne chose, mais engagez-vous la réforme complète, définitive et tant attendue de la taxe sur le foncier non bâti ? Il s'agit, en effet, d'une taxe antiéconomique qui fausse les conditions de la concurrence avec les autres pays de la C.E.E. et qui incite à l'intensification, contrairement au discours officiel qui prône une agriculture plus économe et plus extensive. Il faut engager son démantèlement total et pas seulement sur les prés et les herbages.

Défendre l'environnement consiste, en premier lieu, à occuper l'espace pour éviter le retour à la friche, dont le gel des terres est annonciateur. N'est-il pas préférable d'encourager les utilisations industrielles des produits agricoles, en particulier les biocarburants, tels le diester et l'éthanol ? Elles concerneraient plusieurs centaines de milliers d'hectares de betteraves, de maïs et de blé, et contribueraient également à favoriser notre indépendance énergétique.

Quelles mesures concrètes le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour favoriser l'ouverture de débouchés non alimentaires ?

Je dirai pour conclure, monsieur le ministre, que les demandes pressantes qui nous ont été présentées soulignent à quel point la crise de notre agriculture est profonde et combien est grande la nécessité de prendre des mesures d'urgence pour y remédier.

Je persiste à penser que le sort de notre agriculture doit reposer non seulement sur des aides, mais aussi sur une rémunération du travail des agriculteurs dans des marchés équilibrés. En effet, la dignité d'un producteur, c'est de vivre du prix de son travail, et non des subventions du Gouvernement ! *(Applaudissements sur certaines travées du R.D.E., sur les travées de l'union centriste, ainsi que sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Chambriard.

M. Jean-Paul Chambriard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lors du grand rassemblement du 29 septembre 1991, le monde rural a su montrer qu'il voulait continuer d'exister et vivre au pays.

Tous les agriculteurs, tous les ruraux nous ont montré leur force et leur détermination, avec une dignité qui révèle une profonde détresse.

Je crains, monsieur le ministre, que nos paysans n'aient lancé leur dernier appel dans le calme aux responsables politiques. Notre pays se doit de leur apporter des réponses concrètes et urgentes. Nos débats ne doivent pas se succéder d'année en année sans que le Gouvernement apporte des solutions concrètes et prenne des mesures urgentes pour résoudre le problème de la survie de nos agriculteurs. Nos paysans n'en peuvent plus. En Haute-Loire, en Auvergne, comme partout en France, ils constatent une baisse régulière de leurs revenus et en contrepartie une augmentation des charges sociales et de l'endettement. Quel groupe social accepterait cette situation ?

Pourtant, nos agriculteurs ont fait des efforts considérables dans de nombreux domaines. Ils ont amélioré leur productivité comme aucun autre secteur économique. Ils ont acquis un très haut niveau de formation. Les syndicats professionnels ont même été plus exigeants que les pouvoirs publics. Ils ont investi dans du matériel de pointe. Ils permettent à la France de dégager un excédent de la balance commerciale de plus de 50 milliards de francs. Leurs difficultés, monsieur le ministre, vous les connaissez bien.

Je voudrais insister, plus particulièrement, sur la détresse des éleveurs. Je vous serais reconnaissant, dans votre intervention finale, de bien vouloir apporter des réponses précises à leurs préoccupations.

Je commencerai par évoquer la situation insupportable de nos producteurs laitiers, qui subissent, depuis le 2 avril 1984, le terrible choc des quotas laitiers. Les références de production ont été établies à partir d'années de sécheresse, ce qui sous-estime nettement la production à laquelle ils pouvaient prétendre.

Les gouvernants de l'époque ont expliqué à nos producteurs de lait que les quotas laitiers étaient un moindre mal. Ainsi, on leur disait qu'en régulant la production le prix du lait serait maintenu. Malheureusement, ce n'est pas le cas

puisque, au cours de la campagne laitière 1990-1991, on a assisté à une baisse du prix du lait, laquelle s'est confirmée pendant la campagne en cours.

Les responsables européens et nationaux ont demandé aux producteurs d'améliorer la qualité du lait. Ils l'ont fait.

Or, non seulement ils paient des pénalités parfois énormes pour le dépassement de production - je connais des cas particulièrement catastrophiques dans mon département - mais encore, depuis la campagne 1990-1991, ils paient des pénalités pour le quota « matières grasses ».

Comment faire vivre des producteurs de lait qui ont investi et prévu, comme tout bon gestionnaire, d'augmenter leur production alors que les quotas, donc les productions, diminuent ?

En zone de montagne, la situation économique de nombreuses exploitations est catastrophique. Certaines d'entre elles devront cesser leur activité très prochainement si rien n'est fait rapidement en leur faveur.

Pourquoi la France n'a-t-elle jamais fait la demande pour accéder à la réserve européenne pour les zones de montagne ?

Les producteurs de lait de zones de montagne réclament une véritable politique en faveur de la montagne. Ils éprouvent notamment des inquiétudes à propos de la réaffectation des quantités libérées par les plans de cessation laitière, qu'ils voulaient conserver pour les zones de montagne. Pouvez-vous, monsieur le ministre, leur apporter des garanties à ce sujet ?

Nous savons tous que notre politique est dépendante de la politique agricole commune mais, à certains moments, nous sommes nombreux à nous interroger pour savoir qui commande réellement à l'échelon européen et quelle est la véritable influence du Gouvernement français sur la politique communautaire.

D'autres mesures dépendent uniquement de la volonté française et pourraient être prises rapidement. En effet, monsieur le ministre, comment voulez-vous que les producteurs de lait vivent alors que le prix du lait baisse et que leurs quotas sont en constante diminution ?

Dans une région comme la miennne, l'Auvergne, une forte proportion de la production de viande bovine est réalisée par les producteurs de lait. La crise de la viande bovine a également touché de plein fouet les exploitations laitières. La chute des cours de la viande bovine et de la viande ovine est catastrophique pour les producteurs depuis un peu plus de deux ans. Pour la viande bovine, les diminutions de prix à la production dépassent 20 p. 100.

Cette situation est totalement inacceptable. Or le phénomène va encore s'accroître. Il est en effet prévu que, faisant suite à la nouvelle réduction de la production laitière décidée par Bruxelles, la production de viande atteindra son niveau le plus haut au début de 1992, après un abattage important de vaches.

Nous savons que certaines solutions destinées à favoriser la remontée des cours requièrent du temps et qu'elles ne sont pas toujours faciles à mettre en place. Mais, dans cette situation, quel coup ce fut, monsieur le ministre, d'apprendre, le lundi 30 septembre dernier, le lendemain du grand rassemblement du monde rural à Paris, que le Gouvernement français avait accepté que la viande en provenance des pays de l'Est et à destination de l'U.R.S.S. transite par la France ! Les producteurs de viande ont considéré cette décision comme un coup de poignard dans le dos. Mis à part les technocrates européens - et encore ! - qui ont rédigé cet accord, personne n'a compris l'intérêt ni l'utilité de la mise en place d'un tel système. Notre agriculture a déjà assez de problèmes. Pourquoi lui en créer un nouveau ?

Monsieur le ministre, il faut fermer nos frontières à de telles pratiques intolérables et scandaleuses. Le Gouvernement français doit exercer toute sa compétence pour fermer nos frontières à certains produits qui envahissent le marché français illégalement et pour mieux contrôler les autres pays qui ne respectent pas toujours les normes de qualité et d'hygiène requises.

Sans en informer le Parlement - ce qui est choquant, monsieur le ministre - vous venez de prendre à la hâte et sous la contrainte un train de mesures qui, certes, vont dans la bonne direction, mais qui sont tout à fait insuffisantes et incomplètes.

Pour vous ouvrir les yeux - pardonnez-moi cette expression - il a fallu que des dizaines de milliers d'agriculteurs manifestent dans le calme à Paris.

Le dialogue, que vous prônez tant, n'est qu'une vue de l'esprit. La réalité est, hélas, tout autre. Le président de la fédération nationale bovine déclarait voilà quelques jours : « Les éleveurs meurent sans faire de bruit ». Faites bien attention, monsieur le ministre - vous en porterez la responsabilité - que cette phrase ne se transforme pas en la phrase suivante : « Les éleveurs, avant de mourir, vont se venger et casser. »

Pour éviter cela, il faut, en premier lieu, alléger les dépenses des éleveurs en prenant en charge, pour 1991, les cotisations sociales des producteurs de bovins et d'ovins. Les éleveurs demandent, pour ceux d'entre eux qui ont réalisé récemment des investissements, la prise en charge des intérêts. L'an passé, grâce à la volonté du Sénat, la loi de finances pour 1991 a introduit timidement un dégrèvement de 45 p. 100 de la part départementale et régionale de la taxe sur le foncier non bâti grevant les prés, prairies naturelles et herbages. Pour 1992, il faut aller beaucoup plus loin et exonérer de la taxe sur le foncier non bâti les terres d'élevage. Cette charge foncière pénalise en effet nos agriculteurs par rapport à nos voisins de la C.E.E.

Un plan d'aide au revenu agricole pour les éleveurs de bovins, parabovins a été mis en place. Il est nettement insuffisant. D'une part, son montant devrait être relevé, afin de correspondre au plafond communautaire ; d'autre part, cette enveloppe ne doit pas être confondue avec celle qui est relative aux aides accordées aux agriculteurs en difficulté.

Ainsi, en Haute-Loire, cette aide, qui est actuellement faible, ne concerne que 130 éleveurs environ.

La prime à la vache allaitante doit bénéficier d'un relèvement significatif pour se situer à 1 500 francs par animal. Par ailleurs, elle doit être octroyée aux producteurs mixtes.

Ces mesures que je viens d'énumérer représentent uniquement les aides prioritaires réclamées en faveur des éleveurs.

Monsieur le ministre, je serai très attentif aux réponses que vous apporterez aux producteurs de lait et de viande, qui supportent une crise sans précédent. Les agriculteurs attendent des mesures rapides et concrètes. Vous l'avez, du reste, reconnu dans un document de septembre 1991, car la plupart des décisions que je viens de citer dépendent du Gouvernement français.

Le 29 septembre, nos agriculteurs ont lancé leur dernier signal de détresse ; ne les décevez pas. C'est toute la collectivité nationale qui est concernée par la survie de départements entiers. Certains secteurs économiques ou groupes sociaux ont bénéficié de la solidarité nationale et personne n'a trouvé à redire. Nos agriculteurs ne comprendraient pas, surtout dans les zones de montagne, que le Gouvernement français ne leur accorde pas la même attention.

La journée du 29 septembre dernier a permis de faire comprendre aux habitants des villes la situation des ruraux. J'espère que le débat de ce jour permettra au Gouvernement français de résoudre plus facilement les problèmes urgents qui se posent aux agriculteurs (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante, est reprise à vingt-deux heures, sous la présidence de M. Alain Poher.*)

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

6

NOMINATION DE MEMBRES D'ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. Je rappelle que la commission des affaires économiques et du Plan et que la commission des finances ont présenté des candidatures pour deux organismes extraparlamentaires.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai d'une heure prévu par l'article 9 du règlement.

En conséquence, ces candidatures sont ratifiées et je proclame :

- M. Michel Souplet membre du conseil d'administration de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;

- M. Roger Chinaud membre du conseil de surveillance du Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance.

7

SITUATION DE L'AGRICULTURE

Suite d'un débat sur une déclaration du Gouvernement

M. le président. Nous reprenons le débat consécutif à la déclaration du Gouvernement sur la situation de l'agriculture.

La parole est à M. Barraux.

M. Bernard Barraux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'interviens à cette heure bien tardive, non seulement au nom de mon collègue et ami M. Jean Cluzel, président du groupe sénatorial de l'élevage, au nom de tous les ruraux du département de l'Allier, notamment de tous les agriculteurs dont, hélas ! on a peut-être un peu trop parlé au cours des derniers jours, mais aussi, bien entendu, en mon nom personnel, car je suis, moi aussi, un rural profond. En effet, je suis né, je vis et je travaille dans une zone comptant presque une dizaine d'habitants au kilomètre carré.

Maire d'une commune de 800 habitants, j'étais moi aussi à Paris avec la moitié de la population de ma commune, le 29 septembre dernier. J'y étais non seulement pour défendre l'agriculture, pierre angulaire, comme chacun le sait, de notre économie rurale, mais aussi pour défendre l'ensemble de ce monde rural, pour défendre un style de vie, voire toute une philosophie mûrement réfléchie, recherchée et dont la civilisation urbaine de ce XXI^e siècle naissant aura, j'en suis sûr, bien besoin, elle qui se laisse aujourd'hui totalement emporter et absorber par une sorte de tourbillon vertigineux, évolution qu'elle ne contrôlera bientôt plus.

J'étais à Paris pour dire aux Parisiens que notre mode de vie rural n'est pas le fruit d'un anachronisme désuet et nostalgique et que, au contraire, les ruraux sont les protecteurs, les gardiens d'oasis dans lesquelles les habitants de ces inhumaines grandes villes et de leurs encore bien plus inhumaines banlieues seront bientôt obligés, par prescription thérapeutique, de venir réapprendre à respirer un peu plus normalement.

Au cours des dernières années, plus particulièrement au cours des derniers mois, l'agriculture française a subi une succession d'événements dont tous mes collègues ont aujourd'hui très longuement parlé ; je les aborderai moi aussi, car cela me paraît très important. En effet, nos jeunes agriculteurs traversent aujourd'hui une sorte de mal de vivre ; ils éprouvent une espèce de crise d'identité profonde et angoissante.

Puis-je me permettre, monsieur le ministre, de vous dire que le débat du 9 octobre 1990 au Sénat nous a tout de même laissés quelque peu sur notre faim ? Nous avons le sentiment qu'aucune des difficultés qui avaient motivé les

actions des organisations professionnelles syndicales n'ont trouvé de règlement. Certes, il n'a jamais été dans mes intentions de vous accabler et de vous rendre responsable de tout ce qui ne va pas. Toutefois, je dois malgré tout vous rappeler que c'est à vous de régler tout ce qui ne va pas. Ainsi, vous avez à assumer des négociations difficiles et très complexes, comme la P.A.C., le GATT, etc. Mais, monsieur le ministre, vous n'avez pas le droit de vous tromper, car l'avenir de toute l'agriculture et de tout le monde rural pèse aujourd'hui sur vos épaules.

Monsieur le ministre, vous nous avez annoncé un certain nombre de mesures, que nous avons d'ailleurs découvertes hier soir, sur Antenne 2, avant que vous ne les soumettiez cet après-midi au Sénat.

Monsieur le ministre, je représente un département d'éleveurs. Pour eux, la mutation agricole de cette fin de siècle se passe dans de mauvaises conditions. Avec 500 000 éleveurs, la France est le premier producteur européen de viande bovine. Elle a été frappée de plein fouet par les importations de viande de Nouvelle-Zélande et des pays de l'Est.

Comme chacun le sait, tous ces pays ont décidé de brader des quantités considérables de veaux, de jeunes bovins, avec, pour objectif précis, l'obtention de quelques devises afin d'assumer le quotidien.

Monsieur le ministre, le débat d'aujourd'hui nous paraît malgré tout le seul et unique moyen de vous saisir de la gravité de la situation dans laquelle se trouve, à l'heure actuelle, l'agriculture. Comment pourra-t-elle s'en sortir ?

Monsieur le ministre, vous avez fait des promesses en vue d'essayer de résoudre ces problèmes. Malheureusement, le constat que nous faisons est sévère. Les solutions efficaces pour sortir l'ensemble des agriculteurs de l'ornière dans laquelle ils s'enfoncent n'ont manifestement pas été mises en place.

On ne cesse de nous répéter que l'Europe croule sous les excédents de lait, de beurre et de viande. On nous dit qu'il est scandaleux et insupportable que les contribuables paient des stocks de surproduction. Toutefois, le véritable scandale, c'est que, dans le même temps, des centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants souffrent et meurent de faim aujourd'hui. Le problème, certes, n'est pas simple à résoudre ; mais c'est, malgré tout, un scandale.

Voilà la triste vérité de notre époque : les uns ont trop, et les autres n'ont rien. C'est insupportable ! Et l'on essaye aujourd'hui d'apprendre aux paysans le contraire de ce que leurs ancêtres ont fait depuis des millénaires : travailler la terre pour qu'elle ne produise pas ! Avouez que ce n'est pas simple à comprendre !

Soyons nets : je suis, comme la plupart d'entre nous, partisan de l'Europe, et ce pour de nombreuses raisons.

Tout d'abord, à notre époque, un pays ne peut pas vivre replié sur lui-même, car il faut importer et exporter, pour commercer avec les autres pays. Notre agriculture est importatrice de machine agricoles, de fioul, de soja, etc., et elle est exportatrice de céréales, de viandes, de fruits et de produits laitiers. C'est pourquoi, d'ailleurs, l'agriculture est aujourd'hui le fer de lance de l'économie française. Par conséquent, monsieur le ministre, nous n'accepterons jamais que l'on sacrifie notre agriculture et notre pays rural à l'Europe. Nous n'accepterons jamais que ne soient pas reconnus les droits des travailleurs de la terre de France.

Il est donc de notre devoir d'être les interprètes et les défenseurs du monde agricole auprès de toutes les instances européennes.

Nous comprenons, même si nous ne sommes pas forcément d'accord, la détresse et, surtout, la colère des agriculteurs, parce que nous vivons avec eux et que nous mesurons l'aggravation constante de leurs difficultés quotidiennes ; de plus, les maires ruraux que nous sommes sont totalement excédés et bouleversés par cette évolution lancinante et insupportable de la désertification de nos campagnes. Certes, l'on dit, pour se rassurer, que la qualité de la vie est inversement proportionnelle au nombre d'habitants au kilomètre carré. C'est vrai ; mais, malgré tout, il existe un minimum d'habitants en dessous duquel il est impossible de continuer à pouvoir se payer les services indispensables d'une administration efficace. Nous devons donc lutter et, surtout, gagner.

La crise que les agriculteurs subissent aujourd'hui remet en cause leur avenir et celui de leur famille.

Confrontés à la chute spectaculaire des cours des bovins, des ovins, au resserrement des débouchés, quelle que soit la production choisie, et à des prix de moins en moins rémunérateurs, les agriculteurs ont le sentiment de travailler pour rien ou, plutôt, de ne travailler que pour faire face à des annuités d'emprunts et aux charges multiples, alors que leur capital fond comme neige au soleil.

Or, si l'agriculture se mourait, c'est la France elle-même qui serait alors dans une situation dramatique !

Si le contrôle des importations et les achats publics ont permis d'éviter le pire, l'horizon ne s'est pas éclairci pour autant.

Nous attendons de l'Etat et de la Communauté économique européenne une politique agricole claire et cohérente afin d'assurer durablement l'avenir de la ruralité française.

Trop de questions restent, hélas ! sans réponse. En voici quatre, d'ordre général :

Quelles mesures envisage le Gouvernement pour relancer la production ovine, enrayer la chute des cours et rétablir la balance de nos échanges de viande ovine ?

L'incitation au retrait des terres agricoles est-elle véritablement appropriée à la situation des zones défavorisées en voie de désertification ?

La Communauté envisage-t-elle une réfonte de la réglementation relative aux anabolisants ? Les contrôles sont-ils réellement effectifs aux frontières pour identifier les animaux auxquels ont été administrés des activateurs de croissance ?

Quel est l'état d'avancement de la réforme de la politique agricole commune et des négociations du GATT ?

Et voici deux vœux : le premier, qu'il soit renoncé au reversement des avances consenties à des agriculteurs au titre de la sécheresse de 1990 ; le second, que soit accélérée la procédure de réforme de l'indemnisation au titre des calamités agricoles.

Première nation de la Communauté, la France et son agriculture sont particulièrement touchées par les contraintes qui résultent des décisions prises par la C.E.E.

Le Gouvernement de la République doit faire valoir ses propres exigences, c'est-à-dire celles de notre agriculture et de notre élevage, qu'il faut sauver avant qu'il ne soit trop tard. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, comme beaucoup de nos collègues qui ont participé à la manifestation des agriculteurs à Paris - manifestation dont vous avez reconnu le jour même qu'elle pouvait vous aider dans vos négociations à Bruxelles - j'ai été personnellement conforté dans le sentiment que l'inquiétude des agriculteurs, au-delà des difficultés concrètes qu'ils connaissent, prenait notamment sa force dans deux appréhensions, dans deux convictions.

La première est que, pour le gouvernement actuel de la France, le problème de l'agriculture n'est pas véritablement prioritaire ; la seconde est que les déviations de la Communauté et de la politique agricole commune justifient les plus vives inquiétudes.

Quels que soient vos mérites personnels et votre volonté - la vôtre, monsieur le ministre ! - de défendre l'agriculture et les paysans français, tant vis-à-vis de Bruxelles que dans vos relations avec vos collègues du Gouvernement, notamment lors des arbitrages budgétaires et de la préparation de la loi de finances, certains chiffres démontrent le bien-fondé des appréhensions des agriculteurs et de leurs organisations professionnelles à l'égard du gouvernement actuel de la France.

La déclaration de politique générale de Mme Cresson, après son accession aux fonctions de Premier ministre, a été publiée au *Journal officiel* des débats du Sénat du 22 mai 1991. On peut y constater que, sur 9 colonnes de soixante-dix lignes, douze lignes seulement sont consacrées à l'agriculture. Or ces douze lignes - douze lignes seulement ! - qui figurent à la quatrième colonne ne comportent aucun engagement précis du nouveau Premier ministre, sinon l'affirmation d'une « grande ambition agricole », affirmation dont vous conviendrez qu'elle est vague et imprécise.

Dans le rapport économique, social et financier qui est joint au projet de loi de finances pour 1992, l'agriculture n'est évoquée qu'au deuxième alinéa de la page 15, en deux mots, deux mots seulement - « domaine agricole » - à propos des négociations du GATT ; il faut ensuite parvenir à la page 31 pour trouver à nouveau une phrase concernant l'agriculture, au sujet de l'accroissement des prélèvements de la Communauté économique européenne sur les ressources fiscales de l'Etat.

Dans le dossier de présentation à la presse du projet de loi de finances pour 1992, établi par vos collègues MM. Bérégovoy et Charasse, il faut attendre la page 17 de la note de présentation générale pour voir évoquée l'agriculture. Et encore n'est-ce qu'à l'occasion de l'évocation de la participation française à la construction européenne, et en treize mots seulement : « Une reprise des dépenses agricoles en liaison avec l'évolution des cours mondiaux ».

Dans la présentation officielle du projet de loi de finances pour 1992, l'agriculture est officiellement exclue des priorités d'avenir et des quatre orientations essentielles du budget.

Dans le dossier de présentation des dispositions fiscales du projet de loi de finances pour 1992, il faut attendre la cinquante et unième page pour voir évoquée une disposition concernant l'agriculture, à savoir la suppression d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties des terres incultes et friches mises en culture.

Dans la note de dix-sept pages exposant les réformes fiscales de 1988 à 1993, l'agriculture n'est citée qu'en trois lignes et demie, à la page 7, et ce pour rappeler la réduction de moitié du bénéfice imposable des cinq premières années d'activité prévue en faveur des jeunes agriculteurs ; puis, ensuite, on la trouve évoquée en trois lignes, page 15, pour préciser que les limites d'exonération des plus-values résultant de la cession de terrains à usage agricole ou forestier ont été abaissées.

Autre triste illustration du fait que, pour le Gouvernement, l'agriculture n'est pas une priorité : il faut noter que, sur la première page de présentation de l'important dossier des dépenses du budget pour 1992, non seulement l'agriculture n'est pas citée parmi les grands axes du budget, mais elle n'est mentionnée qu'à la dernière ligne de la section intitulée : « Les missions de l'Etat », mention qui vient même après les territoires d'outre-mer ! (*Sourires.*)

A la quatrième et à la dernière page de la note sur les missions de l'Etat, cinquante-deuxième page du dossier sur les dépenses du projet de loi de finances pour 1992, l'agriculture est citée à la huitième ligne, pour qu'il soit fait état d'une suppression de quarante-deux emplois dans l'administration du ministère et des services de l'agriculture.

Dans le dossier des dépenses prévues par le projet de loi de finances pour 1992, il faut attendre la soixantième page - oui, la soixantième ! - pour prendre connaissance de la note de deux pages consacrée aux concours publics à l'agriculture et, apprend-on à la ligne 19, à la diminution du montant des crédits inscrits au budget du ministère de l'agriculture.

Avec habileté, la note officielle de vos collègues MM. Bérégovoy et Charasse qualifie la diminution des crédits inscrits au budget du ministère de l'agriculture d'« apparente ». Pourtant, les crédits inscrits au budget du ministère de l'agriculture proprement dit ne seront bel et bien que de 36,9 milliards de francs en 1992 - oui : 36,9 milliards ! - ce qui est vraiment peu, monsieur le ministre, par rapport à un total de dépenses civiles atteignant 1 233 milliards et à un total de crédits ouverts aux ministères de 1 447 491 millions de francs. Ma source est incontestable : c'est l'article 40 du projet de loi de finances pour 1992, page 67 de l'exposé des motifs.

M. Jacques-Richard Delong. Bravo !

M. Emmanuel Hamel. A lire MM. Bérégovoy et Charasse, on apprend que la diminution du montant des crédits inscrits au budget du ministère de l'agriculture ne serait qu'« apparente » et résulterait de l'ajustement « mécanique » de certaines contributions. Monsieur le ministre, qu'il soit « mécanique » ne supprime pas le résultat et la réalité de cet ajustement !

La note officielle de présentation des dépenses du projet de loi de finances pour 1992 déclare : « La diminution des crédits inscrit au budget du ministère de l'agriculture est apparente car, hors subvention au B.A.P.S.A. et charges de bonification de prêt, ce budget progresse de 2,9 p. 100. »

Etant donné la hausse des prix, cela signifierait que votre budget ne diminuerait pas. Mais la subvention au budget annexe des prestations sociales agricoles a bel et bien été ajustée, et les charges de bonification de prêts sont bel et bien réduites.

Malgré la diminution du budget du ministère de l'agriculture « proprement dit », selon l'expression de vos collègues de l'économie et du budget, la note de présentation des dépenses pour 1992 met en relief une progression de 6,9 p. 100 de l'ensemble des concours publics à l'agriculture.

Mais, pour justifier cette affirmation, il vous faut additionner les crédits du ministère de l'agriculture, qui sont en diminution, puis la participation de la solidarité nationale au financement de la protection sociale des agriculteurs et, enfin, le prélèvement de la Communauté européenne sur les ressources françaises au titre de notre contribution au mécanisme européen de soutien et de garantie des prix agricoles.

Dans le recueil de fiches sur le projet de loi de finances pour 1992, publié sous le titre : *Les chiffres clés* - ce document est des plus officiels - il est écrit, sans aucune réserve ni ambiguïté, que les crédits pour le ministère de l'agriculture et de la forêt, qui étaient de 38 367 millions dans le projet de loi de finances pour 1991, ne sont plus que de 36 875 millions dans le projet de loi de finances pour 1992, soit une diminution de 3,9 p. 100. Je cite ma source : il s'agit de la quatrième ligne du tableau intitulé « Comparaison des crédits par ministère P.L.F. 1992-P.L.F. 1991 », dans le recueil officiel des chiffres clés du projet de loi de finances pour 1992.

Cette réduction du budget du ministère de l'agriculture - que le président de la commission des finances du Sénat a chiffrée, cet après-midi, à 4 p. 100 - intervient alors que, dans la même loi de finances pour 1992, il est prévu 84 250 millions de francs de prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des Communautés européennes.

Cette ponction communautaire sur les ressources françaises, que le Gouvernement accepte et dont il se félicite, même, par la voix de Mme le ministre des affaires européennes, figure à l'avant-dernière ligne, page 258, du projet de loi de finances pour 1992.

Cette ponction européenne sur les ressources nationales augmente en une seule année de 20 p. 100, passant de 70 milliards à 84 milliards de francs, alors que - je le rappelez tout à l'heure - les chiffres de notre budget national de l'agriculture sont très largement inférieurs.

Moins de crédits français pour l'agriculture dans le budget français et, en même temps, plus de prélèvements européens acceptés sur les ressources françaises ; c'est d'autant plus choquant que la part de la France dans les versements de la Communauté aux Etats diminue.

Le rapport de la commission des finances du Sénat sur les relations financières avec les Communautés européennes, présenté par notre excellent collègue M. Jacques Chaumont et annexé au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1990, établit, page 35, que « la position de la France vis-à-vis de la Communauté, mesurée par la différence entre les dépenses des Communautés en France et le prélèvement européen, s'est considérablement dégradée depuis 1988 ».

Alors que la France contribue pour 20 p. 100 aux ressources de la Communauté européenne, elle ne recevait déjà plus, en 1989, que 16,7 p. 100 seulement des versements de la Communauté aux Etats qui la composent.

Notre attitude vis-à-vis de Bruxelles est certainement trop conciliante, notamment dans le domaine de la politique agricole.

M. Philippe François. C'est certain !

M. Emmanuel Hamel. A la page 20 du même rapport, il est démontré que la charge que la France supporte à travers le budget communautaire pour financer certains secteurs d'intervention progresse plus vite que la dépense nationale correspondante.

C'est notamment vrai, vous le savez, monsieur le ministre, pour le secteur agricole. En effet, de 1987 à 1991, la contribution française de la Communauté européenne pour ses

dépenses agricoles a progressé de 33 p. 100, alors que la dépense nationale pour l'agriculture française n'a augmenté que de 10 p. 100.

Désormais, le financement par la France des politiques européennes de l'agriculture et de l'aménagement du territoire est supérieur à la dépense nationale correspondante. C'est grave !

A la page 21 du rapport de la commission des finances du Sénat, annexé au procès verbal de la séance du 21 novembre 1990, il est établi et prouvé que les contributions de la France aux Communautés européennes au titre des dépenses d'aménagement du territoire représentent, en 1991, quatre fois les dépenses nationales correspondantes.

Comment, dans ces conditions, monsieur le ministre, les agriculteurs français ne seraient-ils pas inquiets et frustrés par cette évolution ?

La contribution de la France au budget des Communautés européennes pour les dépenses agricoles de la Communauté est désormais largement supérieure aux dépenses nationales pour l'agriculture. La commission des finances du Sénat évalue cet écart à 17 p. 100 pour 1991.

Le risque, à terme, affirme la commission des finances du Sénat, page 20 du rapport précité, est que le financement de la Communauté se substitue progressivement à un financement national.

Le groupe du R.P.R. condamne cette perspective, qui est contraire, à son avis, aux intérêts de la France et de ses agriculteurs.

Le temps est venu, monsieur le ministre, dans l'intérêt de notre pays et de ses agriculteurs, d'inverser les tendances que j'ai analysées, au risque de vous ennuyer, statistiques officielles à l'appui.

Ne tardez plus pour vous engager dans cette voie. Vous le savez, demain, il sera trop tard. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Courteau.

M. Roland Courteau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention portera uniquement sur la viticulture, sujet qu'aucun orateur n'a encore abordé, me semble-t-il, au cours de ce débat.

La situation viticole, monsieur le ministre, plus particulièrement celle du Midi, m'a souvent incité, au cours de ces dernières années, à intervenir dans cette enceinte.

Aujourd'hui, si je le fais, une fois encore, c'est parce que cette situation est très préoccupante. Ce n'est pas mon collègue et ami M. Raymond Courrière qui me contredira !

Préoccupante, elle l'est en raison de la baisse des prix de 20 p. 100 sur la dernière campagne 1990, notamment en ce qui concerne les vins de table.

Or, les viticulteurs les plus touchés sont ceux qui ont fait les plus gros efforts de restructuration du vignoble, afin d'obtenir un produit de qualité et une diminution de la production.

Près du tiers du vignoble languedocien a été replanté en nouveaux cépages. La profession, à juste titre, estime avoir fait tout ce qu'il convenait de faire pour atteindre un équilibre quantitatif et réguler ainsi le marché.

En dix ans, monsieur le ministre, n'a-t-on pas perdu, dans ce secteur, en France, près d'un tiers de la surface ?

L'équilibre du marché français résulte, certes, des conditions climatiques, mais également de l'application, par les viticulteurs producteurs de vins de table, des mesures communautaires.

Or, aujourd'hui, les efforts ne sont pas récompensés, et ce sont notamment les jeunes qui pâtissent le plus de cette situation de crise.

La baisse de la consommation que l'on observe depuis plusieurs années et qui s'est encore accentuée cette année, puisqu'elle atteint environ 6 p. 100, n'explique pas tout, loin s'en faut.

La profession montre du doigt, en tout cas pour la précédente campagne, les excédents des vins d'appellation des régions extra-méridionales, mais également ces milliers d'hectares de plantations nouvelles réalisées récemment dans ces mêmes régions, parfois de manière illégale - je pense, en particulier, au Bordelais - alors que, dans le même temps, les arrachages se multipliaient dans le Midi !

Et que penser des importations de vins d'Italie et d'Espagne, tant en ce qui concerne les volumes que les prix ?

Monsieur le ministre, une plus grande vigilance est souhaitée sur ces importations,...

M. René Régnault. Très bien !

M. Roland Courteau. ... en même temps qu'est demandée l'interdiction de coupage entre les vins de table des différents pays de la Communauté.

La récolte 1991 sera la plus faible en volume depuis 1957 et, sur le plan de la qualité, elle sera excellente. Le marché national est donc parfaitement équilibré. Bref ! les conditions sont réunies pour justifier une remise à niveau des prix.

Que faudrait-il donc pour rétablir à coup sûr la situation d'une région particulièrement touchée par le retournement du marché ?

Tout d'abord, aboutir à la mise en place d'un accord sur l'objectif d'un prix minimal défini par une concertation entre la profession, les pouvoirs publics, le commerce et la grande distribution.

Ensuite, il conviendrait, à l'avenir, d'éviter les interférences sur le marché des vins de table de certains excédents d'appellations.

Par ailleurs, la profession souhaite le rétablissement des contrats de stockage à court terme et l'octroi d'aides substantielles pour les jeunes en difficulté.

Enfin, en ce qui concerne les importations de vins d'Italie ou d'Espagne, je souhaite vous faire part, monsieur le ministre, des inquiétudes du monde viticole, d'autant que, pour ce qui touche aux vins espagnols, cette inquiétude est plus vive à l'approche de la disparition des montants régulateurs puisque ce pays compte des excédents très importants et des cours encore très bas.

Toutefois, monsieur le ministre, si des mesures urgentes s'imposent, il convient également de préparer l'avenir.

Vous connaissez l'importance, dans le domaine viticole, de la structure de la coopération. Il faut lui donner la possibilité, au moyen d'aides incitatives, de se restructurer, de façon à avoir des entités économiques suffisantes.

Je ne saurais terminer sans aborder le régime de garantie contre les calamités agricoles tel qu'il est prévu par la loi de juillet 1969. Nous espérons que, dans le cadre de la réforme envisagée, des améliorations seront apportées pour toutes les productions, à commencer par les productions viticoles, qui bénéficient d'un régime propre : je veux parler de la section viticole du fonds national de solidarité agricole, dont les ressources proviennent aussi d'un prélèvement sur le droit de circulation des vins et à laquelle l'ensemble de la profession est très attachée.

Voilà l'essentiel de ce que je souhaitais dire, monsieur le ministre, puisque le temps me manque.

Nous attendons d'autant plus de vous que nous assistons aujourd'hui à un retrait progressif du soutien communautaire.

La situation n'est certes pas facile, d'autant que, de façon plus générale, dans le domaine agricole, nous subissons, dans la négociation du GATT, des pressions inadmissibles de la part des Etats-Unis qui, dans leur implacable logique libérale, souhaitent la destruction de la politique agricole commune, c'est-à-dire moins de soutiens communautaires, moins d'entraves pour l'accès au marché, pas de subventions à l'exportation, etc.

Pour en revenir au vin, en terminant, je souhaite simplement, monsieur le ministre, que, dans les négociations au sein du GATT, ce produit ne serve pas de moyen de rétorsion ou de monnaie d'échange de la part des Etats-Unis.

Je sais, monsieur le ministre, que vous connaissez bien nos problèmes viticoles. Je ne doute pas un seul instant que vous mettiez tout en œuvre pour apporter les solutions attendues. C'est pourquoi nous vous faisons confiance. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Robert Castaing. C'est le lobby du vin ! (*Sourires sur les mêmes travées.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Girod.

M. Paul Girod. Monsieur le ministre, vous êtes historien et j'ai été longtemps agriculteur.

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est pareil !

M. Paul Girod. Vous avez donc le culte des dates et moi celui des saisons, si bien que nous pouvons peut-être nous retrouver sur les anniversaires. (*Sourires.*)

Si ma mémoire est bonne, il y a un an et un jour, dans cette enceinte, je vous rappelais les paroles d'une femme courageuse qui avait fait un petit scandale quelques mois auparavant en affirmant qu'il y avait une bataille économique mondiale et que la France ne la menait pas.

Je vous faisais remarquer que, dans les forces françaises démobilisées, il y en avait tout de même une armée qui était victorieuse, avec 50 milliards de francs d'excédents et des soldats démoralisés. Je vous demandais alors ce que vous pensiez faire.

Nous sommes un an après : vous avez eu 200 000 manifestants dans les rues le 29 septembre dernier ! Vos collègues ministres ne peuvent plus se poser nulle part ! (*Sourires sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*) Bravo ! Pour un succès, c'est un succès !

Constatons ensemble, monsieur le ministre, si vous le voulez bien, que cette situation trahit, cette fois-ci, non plus une crise morale, mais une rupture de moral dans l'armée agricole française.

Lorsque je vous ai interrogé, voilà un an, sur ce que vous pensiez faire, je n'imaginai pas une seule seconde que vous nous apporteriez une réponse de cet ordre, d'autant qu'à l'époque vous raisonniez en nombre de paysans. Il ne faut pas, disiez-vous, qu'un seul paysan disparaisse. Aujourd'hui, vous vous battez sur 450 000 contre 700 000. Autrement dit, vous en avez passé 350 000 dans les pertes et profits !

Nous avons tout de même du souci à nous faire quand on sait que vous allez mettre des hectares en friche et que, par conséquent, vous allez, cette fois-ci, non plus démoraliser les troupes, mais casser les canons !

Vous croyez vous débarrasser du problème en donnant 1,3 milliard de francs à l'agriculture, dont 480 millions de francs d'exemptions fiscales pour l'exercice en cours, si mes souvenirs sont exacts. Il faudrait rapprocher ce chiffre des 380 milliards de francs que représente l'ensemble du chiffre d'affaires de la profession.

Monsieur le ministre, cela ressemble beaucoup à un caudère sur une jambe de bois, d'autant que, dans le même temps, vous n'abordez pas le vrai problème, celui de la fiscalité sur les transmissions, non plus que le problème de la fiscalité sur les bénéfices, encore que l'on puisse, à la limite, évoquer ce second point en termes d'égalité nationale puisque vous avez pris un certain nombre de dispositions en faveur des entreprises industrielles et de leur transmission, mais aucune pour l'agriculture.

Voilà un an, je vous demandais si vous aviez l'intention de mettre l'agriculture en état de se battre. Il existe pourtant des champs de bataille ! Il y en a même pas mal !

S'agissant de l'énergie - on en a parlé cet après-midi - l'éthanol et le diester ont l'avantage d'être des sources d'énergie renouvelables et non polluantes puisque sans oxyde de carbone et sans plomb. Allez-vous, oui ou non, ouvrir ce front ?

M. Alain Pluchet. Bonne question !

M. Paul Girod. En ce qui concerne les produits de substitution aux céréales qui entrent dans les ports néerlandais et allemands et qui permettent de fabriquer du porc ou du lait dans des conditions que nous savons anormales, je n'ai pas non plus l'impression que les escarmouches préparatoires annoncent l'ouverture d'un front.

Il me semble en aller de même pour ce qui est des protéagineux. N'oublions pas que l'arrêt des importations de protéagineux américains permettrait de remettre d'un seul coup plus de 2 millions d'hectares en culture, chiffre à comparer à celui des hectares que l'on va mettre en friche par suite d'un raisonnement absurde. En effet, à côté de l'hectare en friche, on aura un hectare de production intensive sur lequel les paysans s'échineront pour augmenter les rendements parce qu'ils seront condamnés à agir ainsi à l'échelon de leur entreprise.

Croyez-vous vraiment que nous soyons sur une ligne constructive ? N'avons-nous pas plus ou moins capitulé en rase campagne, sous la pression de Bruxelles, dites-vous ?

Mais, après tout, Bruxelles n'est pas un monstre désincarné ! Que je sache, la France y est présente, elle a son mot à dire !

Je n'ai pas eu l'impression que l'on se soit battu pour faire autre chose qu'une agriculture administrée, monsieur le ministre. Je rentre d'Ukraine ; j'ai vu ce qu'est une agriculture administrée. Croyez-vous franchement que le paysan français soit prêt à devenir l'équivalent du kolkhozien ?

M. René Rognault. Ce n'est pas ce que nous voulons !

M. Paul Girod. Mais c'est ce à quoi vous allez aboutir tout droit, mon cher collègue, surtout avec un budget comme celui dont nous aurons à discuter : plus 2,9 p. 100 pour l'ensemble, moins 3,9 p. 100 pour l'agriculture ! Est-ce ainsi que l'on va armer les paysans ?

M. René Rognault. Soyez sérieux !

M. Paul Girod. Vous appelez budget de combat, destiné à remobiliser une profession entière, ce qui, pour moi, n'est qu'un budget de déroute. Il aboutira à quelque chose qui ressemblera étonnamment à ce que nous avons évité sur la Marne, mais que nous allons connaître dans nos campagnes. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Monsieur le ministre, je suis bien obligé de comparer le bilan des gouvernements qui se succèdent depuis dix ans avec celui des gouvernements qui les ont précédés.

Ces derniers, je le rappelle - je vous l'avais déjà dit l'an passé - ont conduit une politique des structures qui a sauvé l'établissement des jeunes sur le territoire français, malgré les sentiments de leur propre électorat.

Je vous rappelle aussi que ces gouvernements ont fait l'Europe qui a donné à la France agricole l'expansion dont elle avait besoin dans les années soixante.

En revanche, depuis, nous sommes bien obligés de contempler une dégradation dont j'ai souligné les manifestations extérieures tout à l'heure. Voilà un an que vous êtes en charge de ce ministère : il n'y jamais eu autant de paysans dans les rues de Paris ! C'est un système de repopulation de cette région parisienne plutôt pléthorique qui n'a pas notre entière approbation !

Nous préférierions que l'expansion économique de nos campagnes offre d'autres perspectives que ces que nous constatons en ce moment. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.D.E., ainsi que sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Thyraud.

M. Jacques Thyraud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'associe à l'émotion de tous ceux de nos collègues qui m'ont précédé à cette tribune. J'ai moi-même senti battre le cœur de ce qui reste de la France rurale, lors de la manifestation parisienne du 29 septembre dernier.

J'aimerais pouvoir traduire les sentiments qui m'ont été exprimés par les agriculteurs de mon propre département. Ils vivent dans un grand désarroi. Je renonce à être l'interprète fidèle de leurs préoccupations, qui ont déjà trouvé des échos au cours de ce débat, afin de consacrer mon intervention à trois problèmes. Sur le plan national, ceux-ci me paraissent essentiels.

Ces problèmes concernent le sort des exploitations agricoles les plus performantes dans le cadre du projet Mac Sharry, la question des excédents et la taxe sur le foncier non bâti.

On a dit depuis longtemps aux agriculteurs de notre pays : « Rationalisez vos exploitations, cultivez des surfaces plus importantes, investissez dans le matériel, mais aussi dans la matière grise ! » Même si elle est parfois aidée par une terre généreuse, leur réussite est brillante.

Depuis 1984, la politique de soutien des prix a été révisée à la baisse, alors que les charges augmentaient. Les agriculteurs les plus performants ont fait face à cette situation. Les principes du rapport Mac Sharry adoptés par la Commission européenne, le 6 juillet dernier, les plongent en revanche, dans une extrême inquiétude.

Dans une interview récente, M. Delors a déclaré : « Tout le monde est d'accord pour une réforme radicale de la politique commune. » Il faut que M. Delors sache que cette prétendue unanimité n'existe pas dans nos campagnes et qu'elle n'existe pas non plus au Sénat.

S'il paraîtrait normal de procéder à des adaptations de la politique agricole commune, il serait en revanche irresponsable de métamorphoser le système au détriment de notre pays.

Il est vrai que, selon M. Delors, cette réforme serait radicale, si elle était conduite à son terme puisque, les simulations les plus sérieuses le démontrent, elle conduirait à faire perdre aux exploitations les plus performantes, 60 p. 100 de leurs revenus. Autant dire qu'elles disparaîtraient.

Ainsi, la France perdrait sa force de frappe à l'exportation. Les conséquences en seraient graves pour le monde rural qui n'a vraiment pas besoin de cela. Elles seraient graves aussi pour la balance des comptes et pour l'emploi.

Notre pays ferait exclusivement les frais de la réforme du commissaire irlandais M. Mac Sharry. Notre première partenaire dans l'aventure de la politique agricole commune a été l'Allemagne. Elle y a trouvé largement son compte. Elle peut être tentée de nous abandonner pour poursuivre dans des nouvelles frontières et zones d'influence son expansion industrielle et financière. Il conviendrait, monsieur le ministre, de lui rappeler les bases de nos premiers accords.

Il reste en France un million d'exploitations. L'Italie en possède 2 800 000, l'Espagne 1 800 000, le Portugal 650 000, la Grèce, avec ses 10 millions d'habitants, en possède 950 000, c'est-à-dire autant que nous.

La solidarité est une exigence lorsqu'elle s'exerce - dans le cadre national - entre riches et pauvres. En revanche, la solidarité internationale telle qu'elle est envisagée ne pourrait être acceptée sans révolte.

Cette solidarité s'exercerait à l'égard d'agricultures qui ont d'autres atouts que la nôtre, mais dont certaines sortent à peine de l'âge du jardinage. Cette politique sacrifierait nos meilleures exploitations. Le marché international serait abandonné aux Etats-Unis qui attendent ce moment depuis la première réunion du GATT.

Le chiffre des excédents agricoles peut paraître élevé. L'est-il vraiment ? Il est permis d'en douter dans un pays qui a dû mettre en place le R.M.I. et les restaurants du cœur et dans un monde où tant d'enfants meurent de faim. L'abondance ne doit pas dissimuler les risques de pénurie : il suffirait d'un nouveau Tchernobyl pour vider les silos qui contiennent les stocks.

Je rappelle, après d'autres collègues, notamment M. Paul Girod qui m'a précédé, que l'exercice réel de la préférence communautaire par une taxation des produits de substitution importés permettrait une résorption partielle de ces stocks.

Enfin, il faudrait que cessent les tergiversations gouvernementales au sujet du pétrole vert. Ce dernier permettrait d'économiser des devises et, diminuer la pollution. Une politique volontariste en matière de bio-éthanol et de diester autoriserait la création de 7 500 emplois. Ce n'est pas dans dix ans que nous aurons besoin de cette énergie de substitution, mais c'est dès maintenant. J'approuve les fermes propos et la persévérance de notre collègue M. Michel Souplet, qui, sur ce problème, a présenté dans le passé un éloquent rapport.

La taxe sur le foncier non bâti est anti-économique. Alors que le revenu diminue, l'impôt augmente. Elle favorise l'exploitation intensive. Elle est injuste, car les bases et les taux sont différents selon les besoins des collectivités concernées. Recette marginale dans les villes, cette taxe est souvent la seule ressource hors D.G.F. des petites communes. Avec regrets, leurs municipalités taxent les exploitations agricoles dont elles souhaitent le maintien sur leur territoire. Bientôt, elles taxeront, craignons-le, des étendues de bonnes terres gagnées par les friches. Il n'y aura plus personne pour payer les taxes !

Le comité d'étude de la politique foncière, dont j'ai été le rapporteur voilà une dizaine d'années, avait souligné le caractère surréaliste du calcul de cet impôt. Il est une des quatre « vieilles » dont on se servait pour établir le principal fictif.

Il s'agit d'une maigre ressource, non extensible, qui mobilise à son service la très remarquable administration du cadastre, dont on aurait toujours besoin pour la publicité foncière. Cette taxe a des effets pervers en agriculture : découragement des propriétaires bailleurs, diminution d'environ 7 p. 100 des revenus des exploitants en faire-valoir direct. Dans sa conception actuelle, cet impôt ne permet pas

aux villes de lutter contre la spéculation foncière, en appréhendant les plus-values des terrains à construire au moment de leur formation.

Il faut supprimer cette taxe pour les communes rurales, l'améliorer pour les villes et établir une péréquation.

Vous venez de faire un premier pas, monsieur le ministre, dans le cadre de votre plan d'urgence, je vous en félicite. Vous allez dans le sens que souhaitait le Sénat. Je formule le vœu que le Gouvernement n'attende pas le rapport qui doit être présenté au Parlement pour franchir définitivement le Rubicon.

Pour conclure, je reviens sur les trois idées sur lesquelles était construite mon intervention.

Le Gouvernement ne doit pas accepter que la Commission des Communautés européennes impose à la France un nivellement par le bas.

Nous ne pouvons proposer des ambitions médiocres aux jeunes gens et aux jeunes filles qui fréquentent les collèges et les lycées agricoles, certains centres de formation, dont plusieurs viennent seulement d'être construits.

Il faut résorber les excédents d'une manière intelligente et généreuse tout en maintenant des stocks suffisants pour la sécurité alimentaire de la grande Europe qui se dessine.

Enfin, il faut réformer, sans attendre, la taxe sur le foncier non bâti en distinguant entre les besoins des campagnes et ceux des centres urbains.

Monsieur le ministre, vos prédécesseurs avaient à régler les problèmes agricoles par des lois d'orientation ou des mesures conjoncturelles. Ils étaient au chevet d'une agriculture déjà atteinte.

Vous exercez, monsieur le ministre, vos responsabilités à un moment encore plus grave. Permettez-moi cette image : vous jouez le rôle du S.A.M.U. et le grand malade dont vous avez à vous occuper a besoin, pour survivre, d'un traitement efficace, mais aussi, comme vous l'avez souligné dans votre déclaration, de beaucoup d'espoir. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Gœtschy.

M. Henri Gœtschy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, selon la célèbre formule de Sully, labourage et pâturage sont toujours et resteront sans doute longtemps encore les deux mamelles de la France.

Aujourd'hui, il faut non seulement que l'agriculture reste l'un de nos fleurons, mais aussi que nos paysans aient une vie décente et digne d'hommes et de femmes qui peinent dans l'accomplissement d'un labeur très prenant, dans l'intensité, la densité, la durée et la présence permanente.

La profession d'éleveur est encore la seule qui n'ait droit ni au repos quotidien ou dominical, ni aux congés payés. Jour et nuit, du 1^{er} janvier au 31 décembre, l'éleveur doit être disponible, car il travaille avec des animaux vivants qui requièrent son attention, ses soins et sa vigilance à tout moment.

C'est sans doute, par rapport aux avancées sociales que connaissent toutes les professions, celle qui est restée à l'état originel sans compensation ni de temps ni d'argent pour cette présence permanente nécessaire.

« Il n'est pour moi que l'œil du maître », disait La Fontaine. Le système des kolkhozes a démontré, ô combien, que l'œil du maître reste effectivement indispensable par l'attention et les soins à dispenser aux animaux, même si, aujourd'hui, l'agriculture est fortement mécanisée.

Qui mieux qu'un vétérinaire, associé de par sa profession au souci de l'éleveur, peut témoigner de cette sorte d'esclavage au service de la matière vivante qu'il élève et qui ne pardonne pas la moindre erreur ou défaillance ?

De même, ont été pris dans le même engrenage ceux qui, par structure d'exploitation inadaptée ou par imposition de quotas, ont dû recourir à la culture de céréales.

Il est vrai que les solutions ne sont ni simples ni faciles. Aussi nécessitent-elles la plus grande concertation, attention et adhésion de toutes les assemblées qui sont ou seront concernées.

Assujettis à la politique agricole commune, les agriculteurs français, dont la part de la production agricole dans la C.E.E. représente 22,8 p. 100, contre 18,4 p. 100 pour l'Italie et 9,7 p. 100 pour le Royaume-Uni, ne doivent pas désespérer mais poursuivre leur lutte acharnée pour la survie de leur

métier. Continuer à vivre décemment et de leur métier : telles sont leurs revendications. Quoi de plus normal, mes chers collègues ?

Après la manifestation du 29 septembre dernier, la question essentielle reste de savoir à quoi aboutira dans quelques mois la réforme de la politique agricole commune proposée par la Commission européenne, réforme qui consiste en une diminution draconienne des prix. La baisse de 35 p. 100 du prix d'achat entraînera inévitablement la disparition de nombreuses, sinon de toutes les exploitations céréalières du territoire.

Il est vrai, toutefois, que la Commission européenne propose des compensations : des aides directes et des mesures d'accompagnement.

Mais ce qui est particulièrement grave dans ces propositions, c'est l'annonce d'aides de compensation partielles ou de politiques d'accompagnement, uniquement sous forme de plafonds de cofinancement. Ces cofinancements sont des transferts de charges sur l'Etat, les régions et les départements, sans que ceux-ci en aient préalablement délibéré.

Il est anormal d'un point de vue démocratique que des décisions de ce genre puissent être prises, forçant ainsi l'agriculture à rechercher des cofinancements auprès des collectivités publiques, qui font valoir que ces décisions ne peuvent leur être imputables, au moment où les plus hautes autorités de l'Etat disent qu'il faut diminuer l'impôt.

Il faut utiliser une voie plus démocratique en consultant au préalable l'Etat, les régions, les départements et les communes qui doivent exprimer leur volonté et leur soutien financier. L'agriculture ne veut pas, d'une part, être mise devant le fait accompli de décisions prises par des instances européennes et, d'autre part, rechercher des soutiens financiers auprès des collectivités publiques alors que ces décisions ont été prises sans aucune concertation.

Les élus nationaux, régionaux et départementaux devraient être saisis de ce dossier qui, s'il était approuvé en l'état, entraînerait non seulement des engagements financiers nouveaux, mais également une réorientation profonde des financements agricoles et ruraux déjà existants.

Ces propositions constituent un tel « saut » qu'elles ne peuvent logiquement être transformées en décisions qu'après les engagements politiques décentralisés que j'ai évoqués. Il ne faut pas que, comme la décentralisation, la politique agricole se fasse contre les collectivités locales, mais il faut qu'elle se fasse avec elles.

M. René Régnault. Très juste !

M. Henri Gœtschy. Il ne faut pas que, comme lors de la décentralisation, les collectivités soient clouées au pilori par des autorités gouvernementales faisant d'elles, comme le disait si bien mon ami M. Paul Séramy, « une sorte d'hybride entre le bouc émissaire et la vache à lait ». (*Sourires.*)

M. René Régnault. Entre les deux, il y a le beurre !

M. Henri Gœtschy. Bien que d'application progressive sur trois ans, ces propositions nécessitent des engagements budgétaires fermes et immédiats.

Il est vrai que, si notre agriculture peut encore vivre un peu, c'est bien souvent à l'effort des régions et des départements qu'elle le doit, car ils sont intervenus de façon importante, sinon déterminante, en matière de structures, de formation, de développement et d'incitation.

Aucune campagne de prophylaxie, aucun contrôle laitier, aucune irrigation par aspersion, aucun remembrement avec ses travaux connexes n'auraient pu être menés à bien s'ils n'avaient obtenu, sous des formes diverses et adaptées à la région concernée, des aides substantielles de ces collectivités locales.

En définitive, il faut essayer raisonner avec bon sens. Quel est ce monde qui laisse mourir de faim ceux de l'Est comme ceux du Sud et qui réduit sa production alors qu'elle pourrait leur assurer la survie ? Il y a là des contradictions dramatiques qu'il est difficile de comprendre ou d'accepter.

Dans la Communauté européenne, il faut assainir les circuits import-export, car on a l'impression que certains intermédiaires, peu scrupuleux, sont *in fine* les bénéficiaires d'une politique agricole qui, au fond, devrait soutenir les producteurs.

Il faut aussi que, dans les grandes difficultés où se meut l'agriculture, nous sachions faire preuve de solidarité. Celle-ci ne peut être obtenue par la contrainte ou par un oukaze gouvernemental, comme l'Etat l'a très souvent fait pour les collectivités locales.

La vraie solidarité est issue de la compréhension et de l'adhésion de tous. Nous savons, en effet, que l'élevage et l'agriculture sont un bien commun et qu'il y va de l'intérêt général de sauver le monde rural.

« *En eim si tod get net em andra si brot* », dit-on chez nous, ce qui veut dire : « La mort de l'un ne nourrit pas l'autre. »

Chaque Européen devrait à cet égard méditer l'adage issu de la sagesse populaire polynésienne et cité par notre collègue M. Daniel Millaud lors d'une séance budgétaire : « On ne mord pas la main de celui qui vous nourrit. » (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. César.

M. Gérard César. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, afin de lancer un cri d'alarme à propos du devenir du monde rural et à l'appel de la F.N.S.E.A. et du C.N.J.A., le dimanche 29 septembre dernier, plus de 250 000 ruraux - agriculteurs, artisans, commerçants, représentants de professions libérales - de même que de nombreux sénateurs et des élus de nos villes et de nos campagnes ont manifesté à Paris, dans le calme et la dignité.

Aujourd'hui 10 octobre 1991, vous avez accepté, monsieur le ministre, de répondre à la représentation nationale, qui s'inquiète de la situation dramatique des agriculteurs, des principaux acteurs du monde rural.

Ceux-ci ont besoin qu'on leur redonne espoir en l'avenir de leur profession. A cette fin, il est nécessaire d'avoir une politique d'ensemble cohérente et, comme pour d'autres catégories socioprofessionnelles, une politique sociale expression d'une solidarité nationale, notamment en raison des terribles fléaux atmosphériques de 1991.

Je traiterai des cotisations sociales, tout d'abord.

La réforme de l'assiette des cotisations, qui devait apporter plus de clarté et de justice dans la participation des agriculteurs au financement de leur protection sociale, restera inachevée tant que ne seront pas prises en considération certaines réalités.

Ainsi, la part des résultats qui sert à financer le capital des exploitations doit être exclue du revenu professionnel pris pour base de calcul des cotisations sociales. Cela pose le problème du régime fiscal des entreprises individuelles, qui doit être aménagé très rapidement, au même titre d'ailleurs que la transmission des exploitations.

De même, la moyenne triennale doit être calculée sur la base des résultats fiscaux effectifs des trois dernières années, qu'ils soient positifs ou négatifs.

Il faut savoir en effet que les agriculteurs sinistrés par le gel, la sécheresse ou la grave mévente de leurs produits peuvent avoir des recettes très variables d'une année sur l'autre, voire négatives, et qu'ils sont dans l'impossibilité, pour le calcul de la moyenne des revenus, de déduire les déficits constatés. Or, selon les règles actuelles, les années déficitaires sont considérées comme des années de résultat nul.

J'en viens maintenant aux calamités agricoles.

De graves sinistres se sont malheureusement produits ces dernières années, mettant à mal l'économie de nombreuses exploitations. Devant les projets du fonds national des calamités agricoles, il faut rappeler les cinq principes qui, pour nous, resteront intangibles.

Premièrement, le régime de protection contre les calamités agricoles doit avoir pour objectif la réparation d'un préjudice et non la garantie d'un revenu.

Deuxièmement, les agriculteurs, chefs d'entreprise, doivent continuer à apprécier les risques qu'ils encourent et donc adhérer volontairement à l'assurance.

Troisièmement, la participation financière de chaque agriculteur doit comporter un lien avec les risques réellement encourus.

Quatrièmement, le régime de protection doit faire appel à la fois à une solidarité entre agriculteurs et à une solidarité de la collectivité nationale.

Cinquièmement, en ce qui concerne les risques assurables, l'indemnisation de l'assuré doit se situer dans le cadre contractuel entre assuré et assureur, à l'exclusion de toute décision extérieure.

A propos des conséquences du gel qui a eu lieu les 20 et 21 avril, j'ai eu l'occasion, lors des questions d'actualité du 20 juin 1991, de poser des questions précises à M. Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement. Ses réponses ont permis à de nombreux jeunes et moins jeunes agriculteurs d'espérer encore de leur ministre de l'agriculture la mise en place des mesures techniques opérationnelles à effet immédiat que demandaient toutes les organisations professionnelles.

La gravité et l'ampleur des dégâts causés par le gel vont mettre les arboriculteurs et les viticulteurs les plus vulnérables, dans une situation extrêmement préoccupante.

Les premiers bilans font apparaître des pertes considérables ce qui signifie, pour les producteurs les plus touchés, l'absence de revenus pendant plus de douze mois, les arboriculteurs étant chronologiquement les premiers concernés.

En raison de cette situation exceptionnelle, nous demandons, pour cette catégorie d'agriculteurs particulièrement vulnérables, que des mesures exceptionnelles soient prises, des mesures complémentaires au dispositif traditionnel des calamités agricoles, leur mise en œuvre devant être rapide et leur efficacité accrue.

Nous proposons donc une intervention s'articulant en trois volets : financier, social et fiscal.

Je m'intéresserai tout d'abord au volet financier.

Il convient, dès 1991 pour les arboriculteurs, et en 1992 pour les viticulteurs, d'alléger la charge financière en mettant en œuvre un report en fin de tableau du capital des annuités arrivant à échéance sur les exercices précités, une prise en charge du surcoût financier de ce report et des intérêts correspondant aux mêmes annuités.

J'aborderai ensuite le volet social.

Dans le même esprit, afin d'échelonner le paiement des charges fixes, il faut prévoir la mise en place pour les cas les plus difficiles d'échéanciers, sans majoration de retard des charges sociales qui seront dues fin 1991 pour les arboriculteurs et pour l'année 1992 pour les arboriculteurs et les viticulteurs.

Je terminerai par le volet fiscal.

Il faut prévoir un remboursement accéléré du paiement des crédits de T.V.A., le non-paiement des acomptes trimestriels dus en 1992 et l'échelonnement sans pénalité du paiement de l'impôt sur le revenu à payer en 1992.

Par ailleurs, monsieur le ministre, vous avez supprimé, sans aucune concertation avec la profession, l'incitation à l'assurance contre la grêle sur les cultures pérennes, qui va à l'encontre des efforts faits par les départements au titre de l'incitation et par les agriculteurs pour encourager à la couverture du risque par l'assurance. Cette décision a été prise, je le répète, sans aucune concertation, d'une façon unilatérale, que je condamne vivement.

Par rapport à la gravité exceptionnelle et à l'ampleur des dégâts causés aux cultures des arboriculteurs et des viticulteurs, notamment de ceux qui avaient investi récemment, nous demandons à nouveau le relèvement à 300 000 francs des prêts bonifiés accordés par exploitation, lesquels s'élevaient actuellement à 100 000 francs depuis 1979. Nous demandons également la suppression du plafond d'exclusion des ressources extérieures, qui atteint 60 000 francs par exploitation depuis 1979, et, enfin, la mise en place dans la loi de finances pour 1992 d'une incitation fiscale afin de créer une provision pour risque climatique.

Dans une question écrite datée du 25 juillet 1991, mon collègue M. Jacques Valade vous a posé la même question.

Au *Journal officiel* du jeudi 18 août 1991, vous avez répondu que rien n'était changé, que les prêts fixés à 100 000 francs en 1979 ne seraient pas augmentés. Pourtant, du fait de l'inflation, le montant du prêt devrait être porté à 300 000 francs.

Je sais bien, vous allez me répondre, monsieur le ministre, que votre collègue M. Charasse, ministre chargé du budget, ne veut pas relever le plafond.

D'ailleurs, à propos de plafond, est-ce le ciel trop bas, donc trop nuageux, ou la peur des manifestants agricoles, qui n'a permis ni à l'avion de Mme Bredin de se poser ni à celui

de M. Charasse d'atterrir à Bordeaux ou près d'une petite commune où les éleveurs, déçus des promesses, mécontents de l'aide misérable de 45 francs par animal après la sécheresse de 1990, l'attendaient de pied ferme ?

Ne pouvant plus se rendre sur le terrain, faut-il, monsieur le ministre, que vos collègues du Gouvernement empruntent dans les prochains jours, semaines et mois, des hélicoptères ou des avions pour continuer, de très haut, à « survoler » les problèmes agricoles, malheureusement sans la volonté farouche de les résoudre ?

Alors, à quoi vous sert-il d'être ministre de l'agriculture si vous n'avez aucun pouvoir, sauf celui de servir d'écran entre les agriculteurs et le ministre des finances ?

Monsieur le ministre, je pense que, ainsi que le Gouvernement, vous avez compris l'importance de la manifestation du 29 septembre dernier. Les agriculteurs sont désespérés et ils ne vous pardonneront pas votre carence. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Roujas.

M. Gérard Roujas. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne suis pas de ceux qui ont oublié que, dès 1981 et 1982, le ministre de l'agriculture de l'époque, qui n'était autre que Mme Edith Cresson, avait proposé une politique agricole novatrice, notamment fondée sur le principe des quotas et des quotas, une politique qui aurait permis la survie de l'exploitation familiale, indispensable à la sauvegarde de l'espace rural.

Il est dommage que cette politique se soit heurtée à la franche hostilité des représentants de la profession agricole, notamment de la F.N.S.E.A., alors dirigée par M. Guillaume, qui fut un piètre ministre par la suite. Ils n'ont pas hésité à faire connaître haut et fort leur désaccord, comme ils manifestent aujourd'hui leur désarroi.

Sans doute cette vision de l'époque aurait-elle permis de mieux appréhender les problèmes d'aujourd'hui.

Cela dit, mon propos se limitera à l'évocation de la situation du secteur des oléoprotéagineux. Cette situation préoccupante intéresse plus particulièrement les agriculteurs des régions du sud de la France, régions déjà fragilisées dans le secteur agricole.

Au cours de ces dernières années, la culture des oléagineux, du soja en particulier, a représenté un espoir de diversification et de développement pour de nombreux agriculteurs, notamment du sud de la France. Elle a même constitué pour certains d'entre eux une planche de salut.

D'importants efforts ont été consentis, au niveau tant de la recherche que de la sélection, de la diversification et de la productivité. Au fil des ans, la superficie cultivée en soja a évolué de manière considérable, passant de 7 500 hectares en 1980 à 134 500 hectares en 1989.

Or, pour la première fois, en 1990, signe de temps difficiles, la superficie de ces cultures a diminué en France de 20 000 hectares. Cette baisse devrait s'accroître en 1991. Elle démontre, s'il était besoin, la morosité de producteurs déjà pénalisés par l'application de la quantité maximale garantie, qui a entraîné une décroissance du prix minimum de l'ordre de 14 p. 100 en 1990.

Si un tel recul devait se poursuivre après tant d'efforts, ce serait toute la filière des oléagineux qui serait menacée, et je ne parle pas des difficultés d'approvisionnement que connaîtraient les petits et les moyens fabricants d'aliments pour le bétail.

De 1986 à 1990, la garantie de prix accordée par la Communauté a chuté, en francs constants, de 38 p. 100 pour le soja, de 32 p. 100 pour les protéagineux et de 27 p. 100 pour le colza et le tournesol. Une baisse du soutien de 30 p. 100 d'ici à 1996 serait dramatique pour ce secteur d'activité, qui serait ainsi deux fois plus pénalisé que les secteurs des céréales et du sucre par exemple.

Il y a là un arbitrage défavorable aux oléoprotéagineux, qui ne doivent pas être plus pénalisés que les autres cultures.

Par ailleurs si, lors des négociations internationales, le concept de rééquilibrage en matière de protection extérieure aurait pu s'avérer acceptable, puisque toute concession communautaire sur les protections existantes n'était envisagée que dans le cadre du rééquilibrage au profit de secteurs non protégés, en particulier de ceux qui sont structurellement déficitaires, il semble qu'aujourd'hui on s'appête à abandonner cette idée.

Ainsi exclus du rééquilibrage, les oléoprotéagineux ne bénéficieraient d'aucune protection aux frontières ! Accepter cette exclusion équivaudrait à renoncer à l'un des principaux bénéfices que l'on pouvait attendre des négociations internationales.

La fermeté de l'Europe et de ses représentants doit être exemplaire face à ce qu'il convient d'appeler le diktat des Etats-Unis. En effet, ce pays ne se prive pas, pour sa part, de subventionner largement son agriculture grâce à un système d'aides qui, pour être différent du nôtre, n'en est pas moins efficace. Bien au contraire, « n'en déplaise à MM. les Anglais »

Il est certes plus facile à un Etat fédéral qu'à la Communauté européenne de défendre ses positions. On ne peut cependant accepter que les Etats-Unis persistent à réclamer une baisse des soutiens à l'agriculture européenne alors que, dans le même temps, ils refusent d'envisager un seul instant de modifier leur système d'aide aux agriculteurs américains.

Je crois qu'il est temps de dénoncer cet état d'esprit hégémonique qui revient à se conduire avec ses amis et ses alliés, en l'occurrence l'Europe, comme on se conduit, dans un autre domaine, avec l'Irak.

A propos de la remise en cause de la préférence communautaire pour les oléoprotéagineux, la fixation d'un montant d'aide maximal n'est guère plus rassurante. En effet, une fois ce montant atteint, n'assisterons-nous pas à une fluctuation non maîtrisée des prix communautaires alors pleinement exposés aux variations du prix mondial ?

Cela rend indispensable l'introduction d'éléments correcteurs permettant de limiter les fluctuations des cours et du change. Octobre sera décisif pour le secteur des oléoprotéagineux puisque c'est à la fin de ce mois que la Communauté doit présenter ses propositions de réforme du régime européen. Monsieur le ministre, je compte personnellement sur votre détermination afin qu'un secteur si longtemps porteur d'espoir soit préservé.

Je n'ai guère besoin d'insister sur les avantages de productions comme le soja, qui possèdent tant d'atouts.

D'abord, ces productions sauvegardent l'environnement, avec un bilan azoté négatif. L'effet dépolluant du soja sur la teneur en nitrate n'est plus à démontrer.

Ensuite, elles réduisent notre dépendance en protéines. La dépendance globale actuelle de la C.E.E. est de 65 p. 100.

Enfin, leurs débouchés sont très diversifiés, qu'il s'agisse de l'alimentation animale, voire humaine, ou des usages industriels, grâce aux qualités spécifiques des composants de la graine.

Des années d'efforts et de recherches ne sauraient être réduites à néant. Je sais, monsieur le ministre, que nous pouvons compter sur vous pour défendre ce secteur aujourd'hui menacé.

Puisque l'occasion m'en est offerte, permettez-moi, avant de conclure, monsieur le ministre, de vous rappeler que, le 15 mai dernier, j'avais attiré votre attention sur les graves difficultés rencontrées par les agriculteurs d'une microrégion de la Haute-Garonne : les cantons de Rieumes et de Saint-Lys, situés en zone défavorisée.

Ces agriculteurs ont entrepris, depuis dix ans, une démarche volontariste afin de sortir du marasme dans lequel ils se trouvaient. Largement encouragés à l'époque, ils ont aujourd'hui le sentiment d'être seuls face aux difficultés.

A partir de ce cas précis, j'aurais souhaité que des solutions d'un caractère exceptionnel fussent apportées et qu'une suite fût ainsi donnée à votre lettre du 12 juillet 1991. A cette occasion, je me souviens avoir fait un parallèle entre les réponses apportées aux rapatriés d'Afrique du Nord à un moment crucial de l'histoire et la situation des agriculteurs aujourd'hui.

Je crois qu'il n'est pas trop tard pour agir. Là encore, je compte sur vous pour le faire. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Rigaudière.

M. Roger Rigaudière. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'interviens dans ce débat alors que, la nuit dernière, des événements pénibles se sont déroulés dans mon département, à Aurillac. Certes, on peut regretter les conséquences matérielles de tels incidents, ce qui

est personnellement mon cas. Néanmoins, je souhaiterais que l'on prit ici la mesure de l'exaspération des agriculteurs et du désespoir qui finit par les pousser à agir de la sorte.

En définitive, monsieur le ministre, à qui la faute ? Les paysans français ont manifesté massivement et dignement le 29 septembre dernier et on leur accorde le flou dangereux d'un tour de passe-passe commercial avec l'U.R.S.S. et les pays de l'Est pour la viande bovine et, pas plus tard qu'hier soir, un volet de demi-mesures chiffrées chichement par lesquelles on tente, tant bien que mal, d'étouffer un incendie au lieu de régénérer le système en profondeur.

Ainsi, l'allègement supplémentaire des cotisations sociales de 500 millions de francs ne représente-t-il que 10 p. 100 des cotisations en 1992. Cela me paraît nettement insuffisant pour certains agriculteurs qui sont aujourd'hui sans couverture sociale.

Par ailleurs, la baisse de 680 millions de francs de la taxe sur le foncier non bâti interviendra-t-elle dès maintenant dans sa totalité ou se limitera-t-elle, si je me fie à mes informations, à 200 millions de francs, voire un peu moins cette année ? Si tel était le cas, monsieur le ministre, il ne s'agirait pas d'une mesure d'urgence.

Les 1 900 millions de francs de prêts bonifiés que débloquent le Crédit agricole aux jeunes agriculteurs les plus endettés appellent deux critiques.

D'une part, le Gouvernement ne peut se targuer d'accorder cet argent aux paysans puisqu'il s'agit non pas de fonds publics, mais de prêts bancaires. D'autre part, cet arrangement n'est donc qu'une étape supplémentaire de la fuite en avant dans l'emprunt et l'endettement pour les jeunes exploitants déjà confrontés, dans ce domaine, à une situation dramatique.

Enfin, monsieur le ministre, les 268 millions de francs pour accroître le montant de la prime à la vache allaitante ne sont pas un effort suffisant. En effet, rapporté à l'ensemble du cheptel français, cela ne représente que 70 francs de plus par vache allaitante. Au total, on est bien loin du doublement de cette prime réclamé par les organisations professionnelles agricoles !

Ces remarques étant faites, monsieur le ministre, je souhaiterais maintenant m'arrêter sur la réponse que vous m'avez faite suite à deux questions que je vous avais posées sur la prime à la vache allaitante.

Dans la première, n° 10503 en date du 21 juin 1990, je m'inquiétais des conséquences des négociations menées à Bruxelles en avril de la même année par votre prédécesseur, car elles avaient eu pour résultat l'extension du champ d'application de la prime aux troupeaux mixtes, mais pour dix vaches seulement par troupeau.

Dans la seconde question, n° 13971 en date du 28 février 1991 - laquelle était le corollaire de la première - je m'élevais contre l'obligation faite à des conjoints exploitant séparément deux troupeaux de nature différente de se soumettre à une déclaration unique au moment de leur demande de prime, ce qui leur valait, naturellement, d'être considérés comme propriétaires d'un troupeau unique et mixte, et de ne percevoir en conséquence la prime que pour dix têtes de bétail.

Non seulement la réponse de votre ministère n'intervient que seize mois après le dépôt de ma première question, mais, en outre, elle est unique pour les deux questions et d'une brièveté lapidaire. Mais c'est plus encore la faible teneur de son contenu qui suscite mon mécontentement.

D'abord, vous y soulignez le caractère social de la prime à la vache allaitante, comme s'il s'agissait là d'une excuse valable aux modalités très restrictives de son application. Monsieur le ministre, cette mesure constitue-t-elle pour les éleveurs sinistrés une faveur telle qu'ils doivent s'en réjouir sans réserve, et cela quelles que soient les déceptions et les frustrations qu'elle suscite ? Voilà, en vérité, une bien curieuse philosophie.

Ensuite, vous estimez que, dans le cas d'un troupeau mixte, le caractère restrictif du régime d'attribution de la prime n'est pas critiqueable au motif que cette prime a pour objet le soutien prioritaire aux éleveurs strictement spécialisés. Là encore, l'argument est tenu puisque, pour des motifs de survie pure et simple de leur exploitation, les éleveurs, dans leur majorité, sont déjà contraints à la diversification et donc à l'introduction de la mixité dans leur troupeau.

Dans ces conditions, quelle crédibilité accorder à une prime dont le bénéfice est méthodiquement refusé à un grand nombre d'éleveurs, fussent-ils eux-mêmes dans une situation très difficile ?

Monsieur le ministre, j'ai donc été frappé par le peu de consistance de votre réponse. J'ajouterai qu'elle symbolise assez bien, à mes yeux, la relative désinvolture du Gouvernement à l'égard des questions agricoles. Le monde rural attend des mesures concrètes et non la réunion du comité interministériel d'aménagement rural, énième instance dont les débats risquent une fois de plus d'éluder les réponses simples aux vraies questions.

En l'occurrence, monsieur le ministre, il faut oublier le montant de la prime à la vache allaitante et supprimer les modalités par trop restrictives de son application aux troupeaux mixtes. Croyez-moi, si j'insiste sur l'urgence d'une telle mesure, c'est aussi parce que, en tant qu'élu du département du Cantal et agriculteur, je pense avoir une idée assez juste du désarroi profond des exploitants confrontés à ce problème dans toute son acuité. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Demerliat.

M. Jean-Pierre Demerliat. Monsieur le ministre, je ne vous surprendrai pas en vous disant que l'agriculture française ne va pas bien, ou plutôt qu'une partie de l'agriculture est en crise.

Les éleveurs de mon département, en particulier, ont été frappés de plein fouet, à la fois par des sécheresses consécutives et par des crises de marché graves. De plus, ils souffrent depuis longtemps de difficultés structurelles profondes.

Certains des démagogues qui ont pris en route le train des dernières manifestations ont des responsabilités personnelles en la matière. Cela devrait les inciter à faire preuve de plus de pudeur. Mon ami M. Fernand Tardy l'a rappelé cet après-midi.

M. Roland Courteau. Très bien !

M. Jean-Pierre Demerliat. Beaucoup de nos agriculteurs connaissent des difficultés insupportables, en particulier les jeunes nouvellement installés. Beaucoup sont surendettés. Certains d'entre eux - plus de deux cents dans la Haute-Vienne - ne bénéficient d'aucune protection sociale, car ils ne sont plus en mesure de cotiser à la mutualité sociale agricole.

A ce propos, je me permets de rappeler que le mode de calcul des premières cotisations pour les jeunes nouvellement installés est particulièrement injuste dans les départements les plus pauvres - la Haute-Vienne en est, hélas ! - car il indique une valeur moyenne.

Vous avez annoncé hier - vous venez de nous le confirmer, monsieur le ministre - des mesures qui vont dans le bon sens ; je pense à l'allègement des charges sociales, à la diminution de l'impôt sur le foncier bâti, aux aides à l'affouragement, aux efforts pour les prêts bonifiés et à l'augmentation de la prime à la vache allaitante. Ce sont des mesures qui étaient attendues par la profession et qui sont susceptibles de donner un ballon d'oxygène aux éleveurs.

Ces efforts devront être poursuivis et intensifiés. Toutefois, ces mesures ne doivent pas nous amener à faire l'économie d'une réflexion plus approfondie sur le devenir des régions les moins favorisées.

Peut-être faudra-t-il revoir l'ensemble des processus d'installation des jeunes pour installer moins, mais mieux et dans de meilleures conditions.

M. René Régnauld. Très juste !

M. Jean-Pierre Demerliat. Dans des départements comme celui de la Haute-Vienne, où existe une production de grande qualité due non seulement au climat, à la nature du sol, mais aussi et surtout au savoir-faire des éleveurs limousins, il faudra aider à la mise en place de filières et de cercles de qualité.

A ce propos, monsieur le ministre, je voudrais vous interroger sur un problème qui concerne le prochain budget pour 1992, mais dont il faut se préoccuper dès à présent.

S'agissant du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, les crédits qui figurent au budget du ministère du travail diminuent en 1992.

Pour les actions relevant du ministère de l'agriculture, la mesure proposée concerne cinquante-six centres de formation publics et privés et touche dans l'immédiat plus de 2 000 stagiaires adultes, à qui il faut ajouter les 3 300 étudiants du Centre national de promotion rurale pour la France métropolitaine et d'outre-mer. Dès maintenant, la convention pour les actions de formation de 1992, qui débute en septembre 1991, est remise en cause et de nombreux stagiaires en formation ne bénéficient ni de protection sociale ni de rémunération.

Cette mesure conduirait, si les choses étaient laissées en l'état, à remettre en cause l'enseignement de plusieurs centres. Je n'ai pas besoin d'insister ici sur la qualité, partout reconnue, de cet enseignement. Il est parfaitement adapté aux besoins de la profession, puisqu'il obtient un taux de placement en fin d'études de 90 p. 100.

Dans un moment où formation et qualification professionnelles sont considérées comme les clés de notre réussite économique, il serait tout à fait dommageable que le monde agricole soit pénalisé. Une agriculture performante a besoin de jeunes qualifiés.

Il faudra sans doute réfléchir également à la répartition des aides publiques et peut-être aller vers des aides d'accompagnement aux agriculteurs qui souffrent de l'évolution des marchés et vers des aides directes à la personne et non plus à la production.

On se dirigerait alors vers deux agricultures différenciées. En France, chacun le sait bien, cohabitent plusieurs agricultures :

L'une, notamment, est performante et rentable ; elle trouve des débouchés, vend ses produits et se porte bien.

L'autre souffre ; elle n'arrive pas à nourrir ses travailleurs ; elle se décourage. Mais elle occupe l'espace ; elle participe à la qualité du tissu rural, qui est une composante essentielle de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, vous le savez, les régions dans lesquelles l'agriculture se porte mal sont aussi, le plus souvent, celles qui souffrent de bien d'autres maux.

Dans nos zones rurales, lorsque les exploitations disparaissent, des écoles ferment, des communes ne peuvent plus vivre, des services publics se « restructurent », pour employer un euphémisme pudique.

En Haute-Vienne, où de nombreux éleveurs sont asphyxiés, bien d'autres difficultés nous assaillent : la Cogéma, la compagnie générale des matières nucléaires, va cesser ses activités ; Renault Véhicules industriels procède à nouveau à des réductions d'effectifs ; E.D.F. veut supprimer des districts ruraux, pour ne parler que des cas les plus graves.

Monsieur le ministre, M. Chérèque, en avril dernier, en réponse à une question sur l'avenir des départements ruraux, m'avait indiqué que le Gouvernement pourrait étudier la définition de schémas départementaux d'organisation des services publics.

Il avait, en outre, déclaré que, dans certains départements, comme la Haute-Vienne, un moratoire, qui bloquerait toute évolution négative, pourrait être décidé pour quelques années.

Peut-être pourriez-vous, monsieur le ministre, en concertation avec votre collègue responsable de l'aménagement du territoire, reprendre cette idée ?

Vous êtes en charge de la ruralité. Or, si celle-ci ne peut pas vivre sans les agriculteurs, elle ne subsistera pas non plus sans des services publics de proximité de qualité.

Monsieur le ministre, vous connaissez les difficultés des zones rurales, mais aussi leurs espoirs. Nous comptons sur vous, comme sur l'ensemble du Gouvernement, pour faire en sorte que les campagnes puissent, tout simplement, continuer à vivre. (*Applaudissements sur les travées socialistes.* - M. de Menou applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. Delong.

M. Jacques-Richard Delong. Monsieur le ministre, les problèmes auxquels vous êtes confronté ne datent pas d'aujourd'hui, nous le savons, mais à force d'être traités de façon empirique ils n'ont fait que se généraliser et s'accroître.

Un double phénomène les a engendrés : d'une part, l'existence d'une politique agricole commune au sein de la Communauté européenne, qui, initialement, jouait un rôle à la fois moteur sur le plan technique et protecteur sur le plan financier ; d'autre part, la généralisation d'un état d'esprit moderniste chez les agriculteurs ainsi que le développement d'un nouveau système structurel grâce aux remembrements et aux progrès biologiques et génétiques. En ce domaine, nous en sommes même, dans mon département, la Haute-Marne, à l'étape suivante, c'est-à-dire au second remembrement financé par le conseil général.

Au fil des ans, au fur et à mesure de la réussite des agriculteurs de la Communauté et de l'entrée de nouveaux membres, la politique agricole commune s'est modifiée, d'abord lentement, puis plus rapidement, au point d'en perdre sa raison d'être.

Ainsi, les avantages préférentiels consentis aux pays riches, comme les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande ou l'Australie, et, récemment, aux pays les plus pauvres de l'Europe de l'Est ont transformé la politique agricole commune en une énorme passoire, sans que la Commission des Communautés européennes et le Gouvernement français ne réagissent de manière significative. Qui commandent, qui décident à Bruxelles, monsieur le ministre ?

L'institution des quotas laitiers devait avoir pour corollaire une évolution ascendante du prix du lait. Hélas, il n'en est rien. Celui-ci baisse d'année en année par rapport à l'évolution du coût de la vie. Or, le lait, dans mon département, est le fondement même de l'économie des petites et moyennes exploitations.

Pour compenser les quotas laitiers, les agriculteurs ont « poussé » la production de viande : le prix n'a jamais été aussi bas depuis longtemps. Quant aux céréales, dans des départements de zones pauvres, comme ceux du Grand-Est, les rendements pour le blé resteront inférieurs de 20 à 25 quintaux par rapport à ceux des départements plus riches.

Alors, que reste-t-il ? Un peu de vignes, un peu de productions très spécialisées. Encore faut-il avoir les autorisations nécessaires et, s'agissant de vignes, on donne plus souvent aux riches qu'aux pauvres.

Comment s'étonner, dans ces conditions, de la désespérance et de la rancœur nées du sentiment d'avoir été trompés ?

La suppression de la taxe sur le foncier non bâti apporterait, on le sait, un ballon d'oxygène et permettrait d'engager une nouvelle politique structurelle. Les cotisations sociales qui sont trop lourdes pourraient également être allégées. On le sait, certes, mais on ne le fait pas. En ce domaine, votre rôle, monsieur le ministre - je le dis en dehors de tout esprit polémique - consiste à faire tout votre possible pour y remédier.

Je vis à la campagne. J'habite dans un village. J'observe donc nécessairement l'évolution du monde rural. Nous mourrons, car l'effondrement de l'agriculture entraîne celui de la population : artisans, commerçants, professions médicales ou libérales.

Certes, cette dépopulation a commencé voilà longtemps mais, durant la période des « trente glorieuses », on avait pu créer des emplois et compenser les restructurations agricoles. Maintenant, c'est fini. Le nombre des agriculteurs continue de diminuer. Les ateliers sont transférés en ville. Les classes sont fermées, les bureaux de postes concentrés. Les services publics s'étiolent. Même les gendarmeries ne sont plus de service dans les cantons ruraux la nuit qu'une semaine sur deux.

M. Emmanuel Hamel. C'est tragique mais vrai !

M. Jacques-Richard Delong. Nous avons à faire face non plus au seul mécontentement des agriculteurs, mais à la révolte sourde de l'ensemble des ruraux, quelle que soit leur classe sociale ou leur opinion. Je ne vous cache pas que ce problème me préoccupe. Il n'y a plus de politique d'aménagement du territoire ni de volonté d'en créer une. Ce sentiment de révolte qui couve est tragique. Nous en sommes arrivés à un point où ce ne seront plus les villes qui feront les révolutions.

Nous sommes confrontés à une grave crise de société. Vous en êtes certainement conscient, monsieur le ministre. Ce n'est plus une politique « de pansements et de sparadraps » qui

est maintenant nécessaire. Notre pays a désespérément besoin d'une politique hardie. Sans doute souhaitez-vous, tout comme moi, monsieur le ministre, qu'il n'existe pas deux France : l'une qui meurt dans l'air pur des forêts et des friches et l'autre qui s'étouffe dans les fumées et l'oxyde de carbone. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Régnauld.

M. René Régnauld. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne viens pas, à cette heure tardive, défendre telle ou telle spéculation, telle ou telle production, telle ou telle mesure technique. Je ne viens pas non plus égrener un chapelet de doléances diverses. Mais je veux, en toute modestie, essayer de poser le problème, dans sa globalité rurale, d'élargir le débat et d'analyser quelques composantes du dossier.

Je tenterai, tout aussi modestement, d'avancer quelques réflexions et propositions de façon à contribuer à la recherche de solutions hexagonales, européennes - je pense à la politique agricole commune - et mondiales pour ce qui concerne le GATT. Nous savons qu'il vous est difficile, monsieur le ministre, de faire entendre et comprendre les intérêts de la France, notamment de son agriculture.

A l'instar de plusieurs de mes prédécesseurs, je souhaiterais commencer mon propos en soulignant l'importance de la question qui fait l'objet de notre débat, notamment en rappelant en quelques mots - pour moi, essentiels - que nous sommes passés, en un quart de siècle, d'une agriculture dont la mission était de produire suffisamment pour nourrir correctement les populations française et européenne à une agriculture devenue excédentaire dans la plupart des cultures spéculatives.

Les parts de marché se réduisent. Des pays, des continents même qui, hier, étaient acheteurs deviennent, à leur tour, autosuffisants ou exportateurs.

Il s'agit aussi d'un réel problème de société, voire de civilisation. L'enjeu est global. Tout un pan de notre économie est en cause. C'est bien un débat de fond, de choix de société qui est lancé.

La question nationale essentielle consiste à demander à la France ce qu'elle veut devenir.

Le départ des agriculteurs entraîne, notamment, la disparition des services, du petit commerce, de l'artisanat. Il revient donc aux pouvoirs publics de prendre le problème à bras-le-corps. Toute une série de risques sont à conjurer.

M. Jacques-Richard Delong. Enfin !

M. René Régnauld. Le mécontentement est grand, on l'a dit et répété. Il est, le plus souvent, justifié.

M. Jacques-Richard Delong. Bravo !

M. René Régnauld. Il nous appartient de le canaliser et non pas de jouer au pyromane, sinon le malaise actuel risque de jeter tout ou partie du monde paysan puis rural dans les bras de l'extrême droite. Est-ce ce que certains veulent ?

M. Désiré Debavelaere. Oui, vous-même.

M. René Régnauld. Je crois qu'en effet cette question vous préoccupe beaucoup.

M. Désiré Debavelaere. Vous, surtout.

M. René Régnauld. L'extrême droite peut, en effet, trouver dans ce désespoir paysan un bon terrain, un excellent terrain de développement.

Le risque est aussi grand pour la cohésion sociale de la France. Un pays fort est d'abord, et avant tout, un pays uni. Or, qu'en sera-t-il de cette unité nationale quand les déséquilibrés les plus criants pèseront sur tout le monde ?

En l'an 2000, 90 p. 100 des Français vivront en ville. Que deviendront ces grandes métropoles de plus en plus encombrées, polluées, trépidantes et stressantes face au « désert français » ?

Ce constat m'amène à préciser que c'est fondamentalement la politique d'aménagement du territoire qui est vivement critiquée.

L'an dernier, déjà, à cette même tribune, lors d'un débat de cette nature, je plaçais en faveur d'une combinaison entre différents types d'agriculture, c'est-à-dire d'une complémentarité entre les agriculteurs, les uns étant plutôt « productifs », les autres plutôt commerçants, prestataires de services, protecteurs de la nature. Bref, les uns s'intéressent plus à la productivité et les autres à la qualité des productions agricoles et de l'environnement rural au sens large.

Je renouvelle ma suggestion et souhaite qu'on y réfléchisse.

S'appuyant sur une diversification renforcée et sur un aménagement du territoire fondé sur une approche globale du développement, une réelle synergie, comme une certaine complémentarité, doit se développer non seulement entre ces types d'agriculture, mais aussi entre les activités directement liées à l'agriculture, à l'espace rural et les autres.

Une agriculture à plusieurs vitesses, de riches et de pauvres, serait alors à craindre, me rétorquera-t-on. Le risque est réel, j'en conviens. Raison de plus pour qu'on y réfléchisse davantage encore !

Pour résoudre le problème, je propose, sans avoir la prétention d'apporter une solution miracle, de l'aborder sous ses aspects social, qualitatif, environnemental et culturel.

S'agissant de l'aspect social, je rappelle que de nombreux agriculteurs vont encore devoir quitter leur exploitation prochainement. Ces paysans qui laissent leur terre après l'âge de cinquante-cinq ans doivent disposer d'une retraite et de revenus comparables à ceux des autres catégories sociales. Le malaise actuel serait ainsi moins important.

J'en viens à la qualité.

Il nous faut, monsieur le ministre, poursuivre la défense du concept de qualité, bien engagée déjà par vos prédécesseurs, MM. Michel Rocard et Henri Nallet. Une partie de la solution réside dans la production de produits de qualité, de haut niveau, que les consommateurs des villes seront prêts à payer à des prix supérieurs au cours du marché. Cela s'est déjà vérifié dans l'artisanat.

En agriculture, l'évolution est déjà sensible : poulets de ferme nourris au grain, produits de qualité biologique, gîtes ruraux, chambres d'hôtes, camping à la ferme. Si toute une partie de l'agriculture - je pense à la montagne, aux exploitations de faible superficie, à la Bretagne intérieure - ne peut concurrencer l'agriculture capitaliste par le prix, c'est en revanche possible par la qualité des produits et de l'accueil.

Quant à l'idée de recycler de jeunes agriculteurs en jardins de l'environnement est-elle si ridicule ? Personne ne trouve scandaleux que, dans les villes, les mairies rétribuent des employés chargés de l'entretien des espaces verts. Se pose alors le problème des crédits à dégager pour créer ce type d'agriculteurs. De quelles aides doivent-ils disposer ? Cette question mérite réflexion.

Enfin, sur le plan culturel, faut-il rappeler que notre identité, nos racines profondes, celles de notre société se nourrissent de notre patrimoine naturel, mais aussi du patrimoine né de la volonté et de l'imagination des hommes, qu'il s'agisse du patrimoine historique ou encore du patrimoine vivant ? C'est dire si notre ruralité est fondamentale pour notre société, pour les hommes et pour les femmes de France ; nos raisons d'être, notre existence, en découlent.

L'appel à la solidarité nationale est légitime. Cette solidarité pourrait notamment se traduire par une diminution des charges. Au-delà des effets d'annonce, les aspects pervers des aides sont bien connus. Elles profitent, elles ont surtout profité aux gros producteurs ; ne rappelait-on pas que 80 p. 100 des aides bénéficiaient à 20 p. 100 des agriculteurs ? Par ailleurs, ces derniers veulent être considérés comme des agents économiques à part entière et non comme des cas sociaux. L'idée de survivre à coups de subventions n'a rien d'encourageant et n'est certes pas recherchée par les intéressés !

Cette synergie, cette complémentarité entre différents types d'agriculture doivent aussi jouer sur le plan géographique. Des relations harmonieuses doivent s'établir entre les zones rurales et urbaines.

Alors qu'autrefois les villes étaient le produit du surplus des besoins de la ruralité, actuellement, c'est la ville qui organise la campagne. Il revient au Gouvernement d'accompagner cette organisation et d'y apporter certains correctifs. C'est aussi cela une politique d'aménagement du territoire digne de ce nom.

Des pôles de complémentarité villes-campagnes doivent être constitués. Agir par capillarité, établir des réseaux forts, mettre ces derniers au service de l'agriculture, voilà qui doit nous permettre de relever les défis qui se présentent.

En effet, l'agriculture c'est aussi, et plus que jamais, la diversification, autrement dit l'imagination, l'intelligence. C'est dire le rôle d'établissements comme l'I.N.R.A. ; c'est dire le rôle de la recherche fondamentale et appliquée, de la matière grise, de la formation. Je crois sincèrement qu'il y a un avenir pour l'agriculture mais cet avenir se trouve dans le produit agricole à grande valeur ajoutée ; c'est l'intelligence formée à la ville qui doit s'investir dans la terre.

Alors - et je conclurai sur cette note optimiste - on pourra envisager une augmentation de la population active agricole et non sa diminution. Les agriculteurs ont pour cela des atouts : une bonne connaissance des mécanismes de l'économie et d'excellents techniciens. Par le passé, ils ont déjà prouvé leur capacité à s'adapter. Nul doute qu'ils sauront encore le faire. A cette fin, ils ont besoin d'argent, mais ils doivent aussi être reconnus dans leur dignité. Je crois que notre débat est de nature à y contribuer.

La mobilisation de tous est nécessaire. Le prochain Plan en fournit une excellente occasion. Je crois qu'au travers des contrats de plan nous devons être capables de promouvoir un certain nombre de données nouvelles.

Aussi, monsieur le ministre, serons-nous très attentifs à l'action que vous mènerez tant à l'échelon du Gouvernement qu'à celui de l'Europe et dans le cadre des négociations du GATT. Nous avons déjà apprécié votre clairvoyance et votre détermination. Nous sommes prêts à vous aider, mieux à vous soutenir activement. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. A la demande du Gouvernement, nous allons interrompre nos travaux pendant quelques instants.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures cinquante, est reprise à minuit, sous la présidence de M. Etienne Dailly.*)

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, dans tous les pays modernes, industrialisés, l'agriculture et les agriculteurs reçoivent, sous des formes diverses, des soutiens.

Cela s'explique simplement : partout, dans le monde, le capital investi dans l'agriculture rapporte moins que celui qui est investi dans d'autres activités humaines, d'où la nécessité des soutiens économiques qui prennent des formes diverses.

Sans énumérer la totalité des nombreuses aides directes aux agriculteurs français, qui ont pu être chiffrées à environ 60 milliards de francs en 1990 et qui se monteront à 70 milliards de francs en 1992, je citerai deux exemples.

Tout d'abord, les prêts bonifiés permettent de mettre à la disposition de l'agriculture des sommes d'argent à des taux plus bas que le taux du marché. Les agriculteurs et, dans une moindre mesure, les artisans, pour des raisons faciles à deviner, sont les seuls à bénéficier de prêts ainsi bonifiés. Aussi, parler de la bonification de prêts de 14 milliards de francs suppose, bien entendu, une compensation par l'Etat entre le taux de l'argent consenti et le loyer de l'argent dans notre pays. C'est une forme de soutien tout à fait légitime et dont personne n'a à rougir.

Par ailleurs, de nature tout à fait différente les restitutions permettent aux céréales de la France ou de la Communauté, lorsqu'elles sont exportées hors de cette dernière, de rap-

porter à l'agriculteur producteur un peu plus de cent francs le quintal, alors que, sur le marché mondial, le cours est à quarante francs ; il y a donc soixante francs de restitution. C'est encore une forme d'aide, qui est tout à fait légitime. D'ailleurs, dans un entretien récent accordé à *L'information agricole*, M. Delors, président de la Commission, déclarait qu'il est impensable que les agriculteurs européens vendent aux cours mondiaux de tels produits.

Je n'énumérerai pas d'autres soutiens tout aussi indispensables, qu'il s'agisse de l'indemnité spéciale montagne, des aides rendues nécessaires par les incertitudes du climat, par les intempéries : en 1990, cinquante départements sinistrés ont reçu, en application d'une indemnité sécheresse, 925 millions de francs. C'est une somme importante ; mais 925 millions de francs répartis entre 13 800 agriculteurs ne font plus que 6 700 francs par agriculteur, soit un peu plus de 500 francs par mois.

Par conséquent, si les sommes mobilisées sont, certes, très importantes, les indemnités perçues par chaque foyer représentent vraiment peu de choses, compte tenu du nombre d'agriculteurs, soit 1 100 000, et de la dureté de la crise. Certes, tous les agriculteurs ne sont pas en difficulté ; mais le nombre de ceux qui le sont est important.

De grâce ! Ne laissons pas accréditer l'idée que nous ne faisons rien et que les agriculteurs ne bénéficient d'aucun soutien et d'aucune aide. Ce serait désespérer du travail du Gouvernement et du Parlement, de la majorité et de l'opposition, d'autant que ce système indispensable n'est pas nouveau puisqu'il existe depuis des décennies.

Il faut, aujourd'hui, se battre surtout sur le plan de la politique agricole commune, des négociations du GATT, de la régulation des marchés en économie libérale, où les mécanismes d'intervention sont toujours difficiles à concevoir et à appliquer. Quant au système administré, on sait qu'il n'a jamais fonctionné.

Reste donc, probablement, à inventer un système qui tienne compte du fait que nous sommes dans une économie libérale, mais que certaines valeurs sont communes aux hommes ; bref, il y a un humanisme à défendre. Nous avons tous des idées, mais nous savons qu'aucune réforme n'est gratuite. J'entends souvent dire que les agriculteurs, plus que de milliards, ont besoin d'espoir. Si la formule est belle, je ne crois cependant pas que l'on fera des politiques nouvelles sans y mettre les moyens financiers adéquats.

S'agissant du plan d'urgence, ne disons pas que ce n'est rien ! Les agriculteurs, les responsables agricoles considèrent que cela va dans le bon sens, même s'ils ajoutent immédiatement qu'ils souhaiteraient obtenir davantage. Le plan d'urgence est clair. N'entretenons donc pas un doute inutile qui démoraliserait nos agriculteurs.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous ai expliqué, en m'efforçant d'être le plus clair possible, que nous avions consenti, dans le précédent budget, 300 millions de francs au titre d'exonérations du foncier non bâti pour les éleveurs - prés, herbage - de l'ensemble de la France.

Le Gouvernement prend l'engagement d'ajouter à cela 190 millions de francs d'argent frais dans le collectif budgétaire qui interviendra à la fin de 1991 et 490 millions de francs dans le projet de budget pour 1992, soit une exonération de 70 p. 100 pour l'année 1991 et pour l'année 1992 ; cela aura, je pense, une valeur d'entraînement pour procéder enfin à une réforme en profondeur de cet impôt foncier non bâti. Tout le monde semble être d'accord, aujourd'hui, pour procéder ainsi.

Quant au projet de budget pour 1992, j'ai sincèrement admiré le travail de bénédictin doublé d'un travail de charliste auquel s'est livré M. Hamel. (*Sourires.*) Mais, là aussi, ne nous faisons pas peur inutilement ! Les sujets qui peuvent semer quelque angoisse et quelque effroi sont suffisamment nombreux pour ne pas en ajouter. D'ailleurs, nous disons tous la même chose.

Si nous nous en tenons au budget, y compris celui du B.A.P.S.A., en diminution quant à son financement, y compris les sommes moindres mobilisées pour la bonification des prêts, le budget est certes en diminution de 3,9 p. 100. Mais, si l'on tient compte de l'influence sur le B.A.P.S.A. de l'évolution démographique et de l'influence sur la bonification des prêts de la concurrence à laquelle les banques se livrent pour placer les emprunts auprès des agriculteurs, le

budget n'est plus alors, hors B.A.P.S.A. et bonifications, en diminution de 3,9 p. 100 ; il est même en augmentation de 2,9 p. 100.

Mais nous parlerons de cela pendant trois mois et la règle du débat veut que personne ne se mette d'accord avec personne ! Cela n'a pas d'importance, la terre continuera de tourner !

Si l'on compte la totalité des contributions mobilisées, il est vrai que l'on passera de 143 milliards de francs, l'année dernière, à 153 milliards de francs, en incluant dans ces sommes le chèque de la contribution française aux dépenses agricoles de la Communauté. En effet, comme l'a expliqué M. Hamel, la France, avec 54 milliards de francs versés cette année au budget de la Communauté, donne certes plus qu'elle ne reçoit ; elle est cependant encore bénéficiaire, en matière agricole, et les 54 milliards de francs que nous verserons nous reviendront, ou presque.

La contribution française aux dépenses agricoles du budget communautaire est effectivement supérieure aux crédits budgétaires du seul ministère de l'agriculture et de la forêt ; mais je ne crois pas que ce soit une comparaison suffisante : il faut comparer ce que la France verse à la Communauté avec ce qu'elle en reçoit.

De ce point de vue, les résultats ne nous sont pas défavorables. En 1990, les versements de la France ont représenté 19,9 p. 100 des recettes du budget communautaire. Cette même année, la France a été le premier bénéficiaire des dépenses du budget du F.E.O.G.A.-garantie, avec 19,9 p. 100 du total de ses dépenses.

Par les mouvements qui se sont faits à travers le F.E.O.G.A.-garantie, nous avons récupéré ce que nous avons versé. C'est dire que la contribution française est allée à notre agriculture.

Il en a été de même pour les politiques financées par le F.E.O.G.A.-orientation. En valeur absolue, nous avons ainsi reçu, en 1990, 35 milliards de francs au titre des dépenses du F.E.O.G.A.-garantie et 2,5 milliards de francs au titre du F.E.O.G.A.-orientation.

J'ajoute que ces retours sur le budget du F.E.O.G.A. sont sous-estimés par ce bilan comptable, pour une raison que vous comprendrez tout de suite : les céréales exportées vers les pays tiers, extérieures à la Communauté, mais qui transitent par le port de Rotterdam, bénéficient de restitutions qui ne sont pas comptabilisées dans notre retour, mais qui finissent bien par tomber dans les caisses de la République française.

Enfin - tout le monde sera d'accord sur ce point -, cette vue uniquement comptable de nos relations avec la Communauté serait déformante si nous ne regardions pas au-delà. Le marché communautaire est, bien entendu, notre premier débouché commercial et représente les deux tiers de nos exportations agro-alimentaires. Quelles que soient les déformations de la politique agricole commune, l'Europe des Douze demeure bénéfique à l'agriculture française.

Puisqu'on a parlé du budget, je ferai une comparaison malicieuse. J'ai dit que le budget de l'agriculture se montait à 36,9 milliards de francs, sans compter - je n'y reviens pas - le B.A.P.S.A. et le chèque de 54 milliards de francs que nous versons à la Communauté et qui, à peu de choses près, nous revient. On ne connaîtra l'exact niveau du retour que dans quelques mois, mais il sera de cet ordre. Or, mesdames, messieurs les sénateurs, le budget de l'industrie ne s'élève qu'à 18,7 milliards de francs. Cela veut-il dire que l'industrie serait moins bien traitée que l'agriculture ? Personne n'ira l'affirmer et, d'ailleurs, personne ne le pense.

Plusieurs sénateurs du R.P.R. Cela n'a rien à voir !

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Si ! La démonstration me semble tout à fait probante !

Si je me permets de rappeler ce chiffre, c'est parce qu'on ne saurait estimer le niveau de l'aide publique en faveur d'une activité uniquement au seul énoncé du montant des crédits qui y sont consacrés dans la loi de finances. Pas plus que le seul examen du budget de l'agriculture ne permet de prendre la mesure de l'ensemble des contributions publiques à la vie de l'agriculture, le budget de l'industrie, qui ne s'élève qu'à 17,8 milliards de francs - cette situation n'est pas

nouvelle ! -, ne permet de rendre compte de l'importance du soutien de l'Etat à l'industrie française. C'est tout ce que je voulais dire.

M. René Régnault. Très bien !

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Vous avez abordé un certain nombre de sujets qui ressortissent à ce que j'ai appelé dans mon intervention liminaire les « perspectives de l'avenir ».

Je crois que nous allons venir à bout de cet impôt archaïque, anti-économique et socialement injuste qu'est la taxe sur le foncier non bâti. Je l'ai rappelé cet après-midi, le Président de la République a la volonté que cette réforme aboutisse. C'est pourquoi les exonérations engagées sont plus importantes que les précédentes, car il faut démanteler ce type d'imposition.

Plusieurs d'entre vous - MM. François-Poncet, Poncelet, Berchet, Lucotte, Cazalet, Delga, Bonnet, Minetti, Moreigne, Soucaret, du Luart, de Menou, Bony, Lenglet et Chambriard - sont intervenus sur ce sujet. C'est dire l'importance que la Haute Assemblée attache à ce dossier.

On a aussi évoqué, ici ou là, au cours des différentes interventions, le poids des charges en France par rapport aux autres pays de la Communauté.

Il faut dire que, de ce point de vue, on a toujours tendance à considérer que le voisin est mieux pourvu que soi. Toutefois, je crois que la comparaison avec les autres pays de la Communauté ne peut se faire si l'on considère isolément telle ou telle charge. D'ailleurs, je me propose de demander au ministère de l'agriculture, avec l'aide du ministère de l'économie et des finances, de procéder à une étude comparative objective.

Par exemple, qu'en est-il de l'impôt foncier ou des taxes sur les produits ? Ces comparaisons n'ont de sens que sur des chiffres globaux. Or, pour le moment, il est vrai qu'il existe peu, à ma connaissance, de travaux sérieux qui permettent de se faire une idée. Cela dit, il semble que la France ait des charges foncières relativement élevées, comme vous l'avez dit, mais qui ne sont pas sans équivalent dans d'autres pays. Ainsi, la R.F.A. - l'Allemagne d'aujourd'hui - est pénalisée par des charges plus importantes en matière de mécanisation et d'amortissement. Le Danemark et le Royaume-Uni souffrent, quant à eux, de charges financières très importantes.

Globalement, la France semblerait occuper une position relativement favorable en ce qui concerne la fiscalité pour les céréales et le lait, mais beaucoup moins favorable pour la production de la viande.

Je souhaite donc qu'une étude soit réalisée pour que l'on y voie parfaitement clair, car ce sera utile pour l'évolution de la politique agricole commune.

Vous avez également été nombreux, messieurs les sénateurs - MM. Poncelet et François-Poncet, ainsi que MM. Berchet, Cazalet et Dega - à évoquer les difficultés liées à la transmission des exploitations.

Sur ce sujet, vous le savez, M. Henri Nallet a mis en place un groupe de travail. Des analyses de ce groupe de travail, il ressort d'abord que des mesures importantes ont déjà été prises. Il faut les rappeler, car elles vont dans le bon sens. Il s'agit de mesures juridiques ou fiscales qui, désormais, facilitent la transmission progressive par le biais de sociétés.

La création, en 1985, de l'entreprise agricole à responsabilité limitée a constitué un progrès que je crois important, puisqu'elle facilite dorénavant le maintien des capitaux familiaux dans l'exploitation.

De plus, la loi de finances de 1991 a porté la somme des abattements personnels à 330 000 francs, ce qui permet une transmission relativement aisée, au moins pour les petites exploitations.

Bien entendu, d'autres mesures devront être examinées et arrêtées, en tenant compte des contraintes techniques et financières, et nous devons poursuivre rapidement nos travaux dans ce sens.

Dans l'immédiat, la signature en cours des textes d'application du plan de transmission progressive doit fournir un nouveau moyen de rendre la charge de la transmission plus supportable.

Il ne fait pas de doute que cette réforme est importante si nous voulons moderniser l'agriculture française et alléger la charge des jeunes. Mais, comme toujours en France, chaque

fois qu'il s'agit de faire une réforme fiscale, cela prend toujours quelque temps, et l'on y va parfois à pas comptés. Je souhaite contribuer à l'accélération de cette réforme.

MM. Berchet, Souplet, Delga, Roger, Adnot, Bécart et Lenglet sont intervenus sur les biocarburants, et plus généralement sur l'utilisation des surfaces vouées à la jachère pour des cultures à usage industriel, qu'il s'agisse de l'ester d'huile de colza ou de tournesol - les diesters - ou de l'éthanol issu des alcools de betterave ou de céréales. Le dossier avance à Bruxelles et des mesures ont été prises à l'occasion du vote du précédent budget. Ces mesures sont encore timides, mais, comme vous, je préfère la jachère à usage industriel à la jachère tout court, même indemnisée.

J'en viens à la contribution sociale de solidarité des sociétés au profit du B.A.P.S.A., problème posé par le projet de loi de finances pour 1992.

MM. Poncelet et du Luart m'ont interrogé sur les modalités prévues pour le financement du B.A.P.S.A. en 1992.

A ce sujet, le Gouvernement propose de fusionner les contributions sociales des sociétés alimentant les régimes des travailleurs indépendants et le régime agricole en un seul mécanisme et de répartir leur produit entre ces régimes en fonction des critères utilisés pour la compensation démographique.

Le régime social agricole bénéficiera, en 1992, au titre de ces contributions de solidarité, d'une recette de 6,5 milliards de francs. Corrélativement, les recettes de T.V.A. affectées au B.A.P.S.A. seront diminuées à due concurrence.

Ces dispositions seront neutres quant au B.A.P.S.A., puisque la diminution des recettes de T.V.A. sera compensée exactement par le produit de la contribution sociale de solidarité des sociétés. Le Gouvernement veillera aussi, naturellement, à ce qu'elles ne portent pas préjudice à l'équilibre des autres régimes de non-salariés.

M. Demerliat m'a interrogé sur les crédits des programmes nationaux de la formation professionnelle. Très attaché comme vous à l'intérêt et à la qualité de ces formations du ministère de l'agriculture et de la forêt, qui débouchent toujours, en effet, sur une bonne insertion professionnelle, je puis vous assurer, à ce stade du débat, que je suis très attentif aux conséquences sociales qu'une suppression de ces crédits pourrait entraîner. C'est la raison pour laquelle je travaille activement en ce moment avec ma collègue Mme Aubry, ministre du travail, à la recherche d'une solution positive.

Vous avez aussi plaidé avec force pour la défense de l'avenir du monde rural. Tel a été le sens des interventions de MM. François-Poncet et Poncelet, ainsi que de MM. Berchet, Lucotte, Cazalet, Roger et Bonnet.

Ce thème a déjà fait l'objet de réflexions approfondies, menées sur l'initiative de votre assemblée à l'occasion des assises que vous avez tenues à Bordeaux et auxquelles a participé le ministère de l'agriculture.

L'agriculture, on le sait, ne peut être vivante que dans un monde rural vivant, et il n'y a de monde rural vivant que s'il y a une agriculture prospère.

Ce monde rural a connu bien des changements au cours des dernières décennies, nous le savons. L'agriculture, aujourd'hui, représente 20 p. 100 des actifs ruraux, ce qui est un pourcentage beaucoup moins important que jadis, mais tout de même excessivement significatif. Ainsi, l'agriculture demeure et doit demeurer la première activité gestionnaire de l'espace.

Plusieurs d'entre vous, mesdames, messieurs les sénateurs, ont rappelé que 40 p. 100 des communes rurales voient leur population diminuer.

Les départements dont la population a diminué sont essentiellement au nombre d'une dizaine, situés dans le Massif central et à sa périphérie immédiate. Cependant, dans 60 p. 100 de nos communes rurales, la population a augmenté. Il faut dire que les communes n'y sont pas, souvent, très éloignées des centres urbains.

La solidarité envers nos zones les plus fragiles s'exprime déjà depuis longtemps à travers les contrats de plan Etat-région. Des moyens nouveaux sont mobilisés à partir de cette année, et pour trois ans, dans le cadre des plans de développement des zones rurales, plus connus par leur sigle - les abréviations sont parfois célèbres - les P.D.Z.R.

Environ 30 p. 100 de notre territoire va ainsi bénéficier de 6 milliards de francs de crédits en provenance des fonds européens.

Les cofinancements nationaux, parmi lesquels le F.I.D.A.R., que vous avez cité, permettront d'atteindre un total de 14 milliards de francs d'aides publiques. Ainsi, lorsque l'on fait l'inventaire des contributions publiques à des opérations d'aménagement du territoire, il ne faut omettre aucun fonds, aucune disposition, aucune subvention, aucun règlement, aucune source de financement, car si le C.I.A.T. ou le F.I.D.A.R. peuvent apparaître en stagnation, voire en diminution, d'autres réservoirs sont remplis, sinon complètement, du moins largement. L'important est que le total aille dans le bon sens.

Ces programmes doivent être mis en œuvre au niveau des bassins de vie, regroupant des bourgs-centres et des communes rurales.

Il faut, bien sûr, aller plus loin, notamment en matière de services. Mme le Premier ministre a d'ailleurs engagé une action de décentralisation d'un certain nombre de services ou d'instituts publics de développement.

Si nous réussissons la décentralisation de nos services publics, nous aurons certainement marqué un point, car vous savez que cet objectif n'a jamais été commode à atteindre. Tels sont, en tout cas, les thèmes du comité interministériel d'aménagement du territoire que Mme Edith Cresson doit réunir prochainement.

Enfin, le développement, c'est aussi un état d'esprit de tous. On parle souvent du développement de tel ou tel pays voisin, mais le développement doit être le complément de l'œuvre de décentralisation.

A côté de la reconnaissance des handicaps, il faut que chacun contribue à créer une nouvelle image dynamique du monde rural. Nous avons l'espace et la beauté des paysages, il s'agit là d'atouts très importants.

M. Roger a souhaité la mise en place d'une péréquation en faveur des communes rurales.

Comme vous le savez, à la demande du Président de la République et dans le cadre du projet de loi sur l'administration territoriale, M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, examine actuellement les possibilités de mise en place d'un mécanisme de solidarité rurale, à l'instar de la solidarité urbaine. Il s'agirait de prévoir une aide des départements les plus riches, ou les moins pauvres, en direction des autres.

Les modalités de mobilisation et de répartition de la ressource ne sont pas encore arrêtées. Il pourrait, par exemple, être tenu compte de l'existence de projets communs à un ensemble de communes.

M. René Régnault. Très bien !

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Ces mesures nationales viendront donc compléter les mesures européennes que j'ai déjà citées, et qui seront de plus en plus importantes : elles peuvent constituer l'un des meilleurs aspects de la réforme de la politique agricole commune.

Monsieur du Luart, vous avez effectué un important travail de contrôle sur l'emploi des crédits du fonds des adductions d'eau.

Je tiens à souligner la qualité de votre travail et de votre analyse.

Comme vous l'avez indiqué, l'augmentation du solde crédi-teur de ce fonds est directement liée au statut d'un compte spécial du Trésor.

Je peux vous assurer que, pour améliorer encore la gestion de ce fonds, le ministère de l'agriculture et de la forêt poursuivra la mise en place de conventions avec les départements, ainsi que l'accélération des étapes de délégation de crédits.

Par ailleurs, la majoration de la redevance votée cette année par le Parlement permettra d'intensifier les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau et de sa desserte.

M. Roland du Luart. Très bien !

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. MM. Souplet, Cazalet et Lenglet ont demandé que l'on n'oublie pas cette dimension que constitue aujourd'hui la promo-

tion de l'environnement. Ils ont parlé aussi, comme d'autres - M. Régnault encore à l'instant - de la qualité des produits agricoles et du milieu naturel.

Nul ne conteste, aujourd'hui, que l'activité agricole doit être protégée des risques de pollution qui existent, en agriculture comme en industrie.

Nous savons que les agriculteurs ont engagé des efforts. Ainsi, pour réduire la pollution des eaux par les nitrates, il faut améliorer le stockage du lisier grâce à des investissements. C'est le sens de l'opération « Bretagne eau pure », par exemple.

Il faut également mieux ajuster, ici et là, la fertilisation. Tel est l'objet de l'opération nationale du conseil « Ferti-mieux », qui se met en place actuellement.

Mieux vaut la concertation et le volontariat que des actions trop répressives !

Ces actions se situent d'ailleurs dans le cadre plus global du sixième programme des agences de bassin et de la récente directive européenne sur les nitrates. Nous souhaitons que la concertation soit menée à bonne fin au niveau des bassins.

Nous devons veiller à conserver dans notre patrimoine les milieux naturels rares et fragiles. Dans ce but, la France, après une phase d'expérimentation, met à son tour en œuvre l'article 19 d'un règlement européen de 1985 plusieurs fois modifié.

Il s'agit de compenser les répercussions économiques de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Les premiers agriculteurs à avoir ce type de contrats se situent dans le parc du Vercors. Trente-neuf dossiers - c'est encore peu par rapport au vaste domaine qu'il faut couvrir - sont en préparation. Ils représenteront, à terme, plus de 100 000 hectares.

MM. Bony et Chambriard ont rappelé la nécessité d'une politique spécifique à la montagne.

L'examen des derniers recensements de l'agriculture montre que la perte des terres cultivées n'a pas été globalement plus importante en montagne qu'ailleurs : 3 p. 100 en dix ans. C'est toujours ça, me direz-vous, mais on ne saurait parler, heureusement ! de débâcle.

La politique de la montagne doit reposer sur des mécanismes de solidarité, on le sait, pour compenser les handicaps. C'est pourquoi a été instaurée depuis longtemps une indemnité spéciale de montagne et c'est pourquoi il y a tout naturellement majoration des aides à l'installation ou à la modernisation.

Cette politique semble d'ailleurs commencer à porter ses fruits. Ainsi, entre 1985 et 1990, la part de la montagne dans le nombre d'installations des jeunes agriculteurs est passée de 17 p. 100 à 20 p. 100. C'est un résultat encourageant.

Pour l'avenir, il faut aider la montagne à valoriser ses atouts, en commençant par le premier d'entre eux, la qualité. A cette fin, une simplification de la procédure des labels « provenance montagne » est en cours.

Pas plus tard que dimanche dernier, passant plusieurs heures en Haute-Savoie, à Abondance, à l'occasion du centenaire de la race Abondance, j'ai pu être témoin de la force avec laquelle les montagnards entendaient continuer d'exploiter les ressources de la montagne.

De plus, les aides européennes pour la préservation de l'environnement ont et auront une application directe en montagne.

M. Chambriard, à propos de la restructuration laitière, m'a demandé quel sort serait réservé aux producteurs de montagne. Je suis heureux de lui annoncer que, dans le cadre de la mise en place de la mobilité des quotas et dans celui de la restructuration laitière qui s'engage - j'en dirai un mot dans un instant - avec des fonds importants, à hauteur de 3 milliards de francs, la montagne, pour la première fois, sera traitée à égalité avec la plaine.

Vous avez été nombreux à insister, à juste titre, sur les difficultés considérables et - je l'ai dit - quelquefois dramatiques que connaissent les éleveurs.

Je ne m'attarderai pas sur le constat de la situation, hélas ! parfaitement connu. Dans le secteur de la viande bovine, l'excédent communautaire s'élève aujourd'hui à 500 000 tonnes ; il sera probablement de 300 000 à 400 000 tonnes en 1991. Les prix ont baissé en moyenne de 9 p. 100 en 1990 et de 10 p. 100 au premier semestre de 1991.

Face à ce déséquilibre profond du marché, dont nous avons rappelé les causes cet après-midi, que fallait-il faire ?

Nous avons choisi de mettre en œuvre une série de mesures : renforcement des contrôles douaniers et vétérinaires, qui ont commencé dès novembre 1990 et qui ont été intensifiés ces dernières semaines parce qu'il y avait de nouveau reprise de trafics douteux ; contingentements des importations, en mars, au niveau de la Communauté et mise en place d'un système de sauvegarde ; réduction, au mois d'août 1991, du nombre d'abattoirs agréés pour l'importation d'animaux vivants ; accélération des exportations de viande, par l'ouverture de crédits spéciaux, à destination du Brésil, de l'Union soviétique et du Proche-Orient ; recours aux mécanismes d'intervention grâce - je l'ai dit cet après-midi - à un relèvement du niveau excessivement bas du filet de sécurité, qui ne fonctionnait, de ce fait, que pour des viandes de qualité médiocre et de faible prix, essentiellement en provenance d'Irlande.

La modification des règles d'intervention a permis de retirer du marché, aux mois de juillet et août derniers, 60 p. 100 de la production française de jeunes bovins. Cela correspond à l'achat hebdomadaire de 16 000 têtes de bétail dont je vous ai parlé.

Voilà quelques semaines, la Communauté a accepté, à la demande des Français, de remettre sur le marché 32 000 tonnes de poudre de lait pour soutenir la filière « veau de boucherie ».

L'ensemble de ces mesures n'a pas permis, hélas ! - vous le savez - un relèvement des cours, mais elle a évité un nouvel effondrement.

Au-delà du soutien du marché, il faut également engager des actions pour soutenir le revenu des producteurs.

Dans le secteur ovin, nous avons obtenu que la prime dite « monde rural » soit versée dès la fin du mois de juillet : 200 millions de francs ont ainsi été remis aux éleveurs dans la semaine qui a suivi immédiatement la parution du règlement communautaire.

Lors du prochain comité de gestion « viande ovine », la délégation française demandera le versement anticipé du deuxième acompte de la prime compensatrice ovine, qui représente environ 300 millions de francs.

Dans le secteur bovin, la mise en œuvre, d'ici à la fin de l'année, de la première tranche annuelle du plan d'aide au revenu pour les élevages spécialisés permettra de verser 350 millions de francs aux éleveurs. Nous venons, je vous le rappelle, d'obtenir la signature de la Commission.

A tout cela, il faut ajouter les indemnités des pertes fourragères - j'y faisais allusion voilà un instant - pour 924 millions de francs et les mesures prises dans le cadre du plan d'urgence à hauteur de 1,3 milliard de francs.

Pour le secteur d'élevage, ce sont donc 2,5 milliards de francs qui seront versés d'ici à la fin de l'année ; ce n'est pas négligeable.

Dans le secteur laitier, la conjoncture connaît une certaine amélioration. Les prix du beurre et de la poudre de lait, d'après mes informations, sont en hausse respectivement de 5 p. 100 et de 11 p. 100.

La baisse de la collecte due à la sécheresse et à la diminution de 2 p. 100 des quotas produit un effet sur le marché. On observe, en effet, une tendance à un redressement des cours des produits laitiers qui devrait se répercuter - le plus tôt serait le mieux - sur le prix du lait à la ferme.

A la suite des décisions positives prises par le Conseil des ministres de la Communauté à la fin du mois de mai, un certain nombre de mesures ont été mises en place en faveur de la restructuration laitière.

D'abord, une suspension de 2 p. 100 des références au cours de la campagne 1991-1992. Toutefois, une réduction temporaire de 2 p. 100 de ces références est appliquée à tous les éleveurs. Elle s'accompagne d'une indemnité des volumes suspendus à hauteur de 80 centimes par litre. Une réattribution prioritaire, par prélèvement sur le programme de rachat, sera octroyée aux éleveurs ayant supporté la suspension au moment où un certain nombre d'entre eux auront décidé la cessation d'activité laitière.

La France dispose, sur les crédits communautaires, d'une enveloppe de 3 milliards de francs, c'est-à-dire une somme d'une importance exceptionnelle. Vous voyez que la Communauté a parfois du bon !

Ces fonds ont permis de lancer, dès le mois d'août, un programme de rachat de 1 100 000 tonnes. Ce volume a été réparti par département. Les références libérées devront, bien entendu, rester dans les départements, et priorité sera donnée aux zones de montagne et aux zones défavorisées.

A ce jour, les candidats à la cessation proposent un volume de cessations qui représente 40 p. 100 du programme total. C'est dire que les producteurs abordent ce programme avec une certaine prudence. Néanmoins, je pense que le mouvement va s'accroître.

Pour en revenir au secteur ovin, je veux ajouter, notamment à l'attention de M. Barraux, que la France s'enregistre, pour la première fois depuis 1982, une stabilisation, avec une production, en 1990, de 138 500 tonnes.

La France doit profiter de la négociation qui s'engage à Bruxelles pour contenir la concurrence des pays tiers et pour renforcer sa compétitivité.

C'est pourquoi les actions de maîtrise de la production proposées par la Commission doivent être, à notre sens, impérativement accompagnées de l'engagement ferme de maintenir les importations à leur niveau actuel, et non au-delà.

Sur le plan de la compétitivité, les exonérations d'impôt foncier qui ont été décidées en 1990 et que nous venons d'amplifier devraient jouer également positivement en faveur de la production ovine.

M. Moreigne s'est inquiété des contrôles que nous devons effectuer, voire renforcer, aux frontières, dans le cadre, cela va de soi, de la réglementation communautaire.

Les mesures de contrôle obligatoire ont été accompagnées, en 1988, 1989, 1990 et 1991, d'un effort budgétaire certain. A titre d'exemple, 9 100 000 francs ont été affectés aux analyses en 1990 pour 20 982 prélèvements. En outre, un million de francs a été alloué au laboratoire de référence afin de compléter son équipement.

La mise en évidence de fraudes, tant aux frontières que dans certains élevages, avec 1 739 résultats positifs, impose l'intensification du contrôle des anabolisants hormonaux, pour assurer la crédibilité de l'Etat comme pour répondre aux exigences communautaires sur le territoire français et surtout aux frontières.

Parallèlement, l'apparition de facteurs de substitution de la famille des bêta-agonistes a exigé, dès 1989, le développement de méthodes d'analyses de pointe. Bien entendu, la plus grande vigilance s'impose.

Plusieurs d'entre vous, notamment MM. Poncelet, Berchet, Lucotte, Souplet et Cazalet, m'ont interrogé sur les accords que la Communauté européenne a négocié avec trois pays d'Europe centrale : la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie.

Je veux d'abord rappeler que la France, comme le reste de la Communauté, n'entend pas laisser à la porte de l'Europe qui se construit les pays qui ont retrouvé la liberté. Cependant, nous devons agir en ce sens en ménageant les délais, les transitions et en étant soucieux des intérêts tant des agriculteurs qui sont déjà dans la Communauté que de ceux, à plus long terme, dont les pays vont s'associer à la Communauté.

Je rappelle, d'ailleurs, que c'est à la demande de la France qu'a été mise en place, en mars 1991, la clause de sauvegarde qui limite les importations de bovins en provenance des pays de l'Est à 425 000 têtes pour 1991, alors que ces mêmes importations s'élevaient à 850 000 têtes en 1990. En gros, la réduction est donc de moitié.

Cet accord a été, me semble-t-il, une première avancée positive vers un rééquilibrage du marché.

Ce n'est d'ailleurs qu'à partir du 1^{er} janvier 1993, et pour cinq ans, de 1993 à 1998, que les récents accords d'association seraient mis en œuvre.

Pendant le même temps, l'accord qui porte clause de sauvegarde - pas plus de 425 000 têtes - est renouvelable d'année en année, et nous devons y veiller. De la sorte, l'accroissement des volumes en provenance de Pologne, de Hongrie et de Tchécoslovaquie devrait s'effectuer à l'intérieur du contingent de 425 000 têtes et pas en plus. C'est essentiel.

Je tiens à préciser en outre qu'il n'est pas question d'importer du bétail de Tchécoslovaquie, de Pologne et de Hongrie pour le réexporter, mais que c'est un financement com-

munautaire qui permettra de l'expédier directement de ces trois pays vers l'Union soviétique. C'est ce que l'on appelle un accord triangulaire : les viandes seront tchèques, polonaises, hongroises et le financement, le crédit, communautaire.

MM. François-Poncet, Soucaret et César se sont préoccupés de la réforme des calamités agricoles. J'en viens à cette partie de mon exposé qui concerne précisément les intempéries.

Les sécheresses de ces dernières années ont confirmé la nécessité d'une réforme de notre système d'indemnisation des calamités. Mon prédécesseur, M. Nallet, et mon collègue de l'économie et des finances, M. Bérégovoy, ont ainsi été amenés à demander à l'inspecteur général des finances, M. Villain, une réflexion à ce sujet.

Cette réforme doit avoir pour objectif de faire en sorte que le fonds de garantie des calamités n'indemnise que les véritables calamités, et le fasse de manière plus efficace, en réduisant les lenteurs de la procédure actuelle. Les responsabilités de la profession dans sa gestion devraient être également renforcées ; la profession le demande. En même temps, les exploitants seraient encouragés, par une incitation fiscale à accomplir un effort d'épargne pour se couvrir contre les aléas normalement supportables par les exploitations. C'est ce que l'on appelle des provisions pour calamités.

Enfin, il faut conforter le financement du fonds de garantie et assurer durablement son équilibre. Cette formule est belle, mais là les choses se compliquent. Je m'explique.

Le ministère de l'agriculture et de la forêt mène, en liaison avec celui de l'économie et des finances, une concertation avec la profession sur ces voies de réforme. Des problèmes subsistent encore, vous vous en doutez bien, sur certains aspects du financement du fonds de garantie et sur la nature de l'importance des incitations fiscales. Je m'emploierai à régler ces difficultés et j'espère ainsi pouvoir présenter au Parlement un projet de réforme de notre système d'indemnisation de nature à remédier durablement à des insuffisances et à des imperfections dont, chaque fois que survient une calamité, les agriculteurs souffrent durement.

Bien entendu, je souhaite poursuivre jusqu'à son terme la concertation avec l'ensemble de la profession et ouvrir le dialogue avec le Parlement, car, pour faire adopter une loi, il faut avoir une majorité.

Monsieur César, concernant les arboriculteurs, vous avez proposé différentes mesures visant à tenir compte des difficultés qu'ils rencontrent du fait du gel qui a eu lieu en avril dernier.

Ce dossier a été traité et, dès juillet dernier, le syndicat national des arboriculteurs, dont je salue la volonté de concertation, a bien voulu admettre qu'il avait été dans des conditions acceptables, et rapidement. Par conséquent, monsieur le sénateur, vous avez obtenu satisfaction depuis plusieurs semaines déjà.

Je ne vous rappellerai donc pas le contenu de cet accord, mais sachez que, depuis déjà plus de deux mois, les arboriculteurs sinistrés peuvent négocier, sans frais financiers supplémentaires, un échelonnement de leurs emprunts, intérêts et capital, et qu'ils peuvent également obtenir un étalement de leurs charges sociales.

De plus, une avance de 70 p. 100 de l'indemnité pour calamité prévue leur sera versée, dont 50 p. 100 dans le mois qui vient.

La situation est également difficile dans certains secteurs de la viticulture, mais un redressement semble possible pour des raisons mécaniques : une vendange beaucoup plus faible s'annonce pour 1991, en diminution de 30 p. 100 par rapport à une récolte normale. C'est un fait rude, mais qui devrait au moins permettre un redressement des cours.

Des initiatives fortes du ministère de l'agriculture ont été prises pour relancer, avant les vacances, le dialogue interprofessionnel : une réunion se tiendra d'ailleurs dès lundi prochain, monsieur Courteau, sur mon initiative, entre les producteurs et les négociants pour organiser la prochaine campagne.

Par ailleurs, nous avons décidé dès le mois de juin dernier une première mesure de soutien aux viticulteurs en difficulté dans votre région : 10 millions de francs seront versés dès ce mois-ci pour alléger les charges financières de ceux qui connaissent les plus grandes difficultés.

Dès que nous disposerons des déclarations de récolte définitives, c'est-à-dire dans quelques semaines, une analyse précise sera conduite en concertation avec les responsables professionnels.

Les mesures nécessaires seront alors arrêtées, en particulier pour traiter le cas des viticulteurs sinistrés par le gel : la procédure pour le fonds de calamité et pour le fonds de solidarité viticole jouera ; d'ailleurs, la plupart des arrêtés préfectoraux permettant la mise en place des prêts pour calamités sont déjà signés.

Des mesures intéresseront également les jeunes viticulteurs qui viennent d'investir et dont la situation de trésorerie est délicate ; des dispositions spécifiques pourront être arrêtées en leur faveur.

Mais c'est surtout, comme vous l'avez dit, monsieur Courteau, par une active politique structurelle que l'avenir de la viticulture pourra être consolidé : rénovation du vignoble et restructuration des caves coopératives particulières en sont les axes principaux.

Les crédits pour accompagner ces actions existent. J'ai demandé que, par une simplification forte des procédures et une accélération de la mise en place de ces actions, on puisse agir le plus vite possible.

Soyez assuré que ce secteur essentiel de l'économie méridionale, qui a décidé une courageuse politique de rénovation depuis les accords de Dublin, ne sera pas délaissé par le Gouvernement alors qu'il traverse, nous le savons, une crise conjoncturelle difficile.

M. Roland Courteau. Très bien !

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. En conclusion, permettez-moi, mesdames, messieurs les sénateurs, d'évoquer le tour nouveau que prend la réforme de la politique agricole commune et surtout l'évolution des négociations du GATT.

Il s'agit là d'un sujet qui a préoccupé la quasi-totalité d'entre vous et je me souviens encore des interventions de MM. François-Poncet, Poncelet, Lucotte, Souplet, Cazalet, Delga, Bonnet et Tardy.

Vous avez été nombreux à évoquer la nécessité de réformer la politique agricole commune. Personne n'en conteste aujourd'hui la nécessité. En revanche, les modalités de cette réforme telles que les propose la Commission de Bruxelles sont loin de faire l'unanimité ; elles ne recueillent même pas l'accord de l'actuel président hollandais, M. Piet Bukman, qui, récemment, s'est déclaré hostile à ces propositions.

Je crois, comme vous, qu'il ne faut pas abandonner du jour au lendemain les principes qui ont permis un développement spectaculaire de l'agriculture française et européenne au cours des trente dernières années et que, le temps ayant passé, il convient de revoir les conditions d'application de la politique agricole commune, d'où la nécessité de son actualisation, diront les uns, de sa réforme, diront les autres.

La façon dont la France abordera cette négociation lui est en partie imposée par les règles « bizarres » de fonctionnement des institutions européennes.

M. Emmanuel Hamel. Vous avez dit « bizarre » !

M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt. Aujourd'hui, vous le savez, lorsqu'une proposition de la Commission est sur la table des négociations, une contre-proposition ne peut être adoptée que par un vote unanime du Conseil, ce qui est très difficile à obtenir.

C'est pourquoi la délégation française entend procéder par amendement sur le projet présenté par la Commission. Mais ces amendements devront être substantiels.

Dans quelle direction envisageons-nous d'aller ?

Il faut être explicite et je vous donnerai quelques indications sur l'état de ma réflexion concernant les grands secteurs de production.

Je commencerai par les grandes cultures : les céréales et les oléagineux.

La philosophie de la Commission est la suivante : pour rétablir l'équilibre des marchés - les excédents sont considérables - il faut rapprocher les prix des céréales communautaires des prix mondiaux, nous dit la Commission, d'où une

proposition de baisse des prix de 35 p. 100 sur les céréales en cinq ans. Cela permettra de reconquérir des parts de marché, d'abord au sein de la Communauté.

Il faut également découpler partiellement les aides aux agriculteurs des quantités produites, afin de casser la course au rendement.

C'est pourquoi la Commission propose que la baisse des prix des céréales soit compensée par des aides forfaitaires à l'hectare et non à la tonne produite.

Avant de se placer dans cette perspective, la France doit poser des conditions nombreuses et lourdes.

Première condition : il faut qu'il y ait un engagement budgétaire clair sur plusieurs années, des autorités tant françaises que communautaires, garantissant le fonctionnement du système. En effet, la politique agricole commune ainsi réorganisée - vous l'avez dit - coûterait moins cher au consommateur, mais plus cher au contribuable, si l'on veut vraiment maintenir globalement le revenu des agriculteurs.

Deuxième condition : la Communauté doit continuer à se battre pour obtenir du GATT le « rééquilibrage » des importations de produits de substitution aux céréales. En effet, nous importons, aujourd'hui, 57 millions de tonnes de produits de substitution aux céréales qui chassent d'autant les céréales communautaires hors de l'Europe des Douze pour les propulser sur le marché international.

Il n'est pas acceptable que nos efforts de maîtrise de la production soient réalisés au bénéfice des producteurs de produits de substitution aux céréales. Sinon, nous perdrons sur les deux tableaux : moins d'exportations hors de la Communauté et toujours autant d'importations de produits de substitution aux céréales en provenance des Etats-Unis ou d'autres pays tiers.

Troisième condition : la préférence communautaire doit être maintenue, sinon l'acheteur italien, par exemple, n'aurait plus aucun intérêt à acquérir les céréales de la Beauce ou de la Picardie, il pourrait les faire venir à un prix inférieur des Etats-Unis.

Les mécanismes de l'intervention qui ont permis de gérer les marchés depuis les origines de la politique agricole commune doivent également être préservés, y compris, bien sûr, pour les oléoprotéagineux. Il faut, en effet, maintenir l'équilibre entre les cultures céréalières et celles des oléagineux.

Enfin, la maîtrise de la production, si elle est nécessaire, n'est pas un but en soi. La Communauté, à l'instar des Etats-Unis, doit se doter d'une véritable politique de développement des utilisations industrielles des produits agricoles, notamment pour produire des biocarburants. On pourrait souhaiter voir la naissance, chez nous, d'un *cleaner act* comme aux Etats-Unis. Cela rendrait des services pour faire avancer la production de biocarburants.

Dans le secteur de l'élevage bovin, si l'objectif à terme est de favoriser l'élevage extensif plutôt que l'intensification, pour des raisons d'équilibre des marchés autant que pour des considérations relatives à l'aménagement du territoire et à l'environnement, cette évolution doit être progressive. La baisse du prix d'intervention proposée par la Commission - 15 p. 100 - et l'exclusion du bénéfice des primes des éleveurs ayant plus de deux unités de gros bétail à l'hectare ne me semblent pas correspondre à l'objectif que nous recherchons.

Compte tenu de la diversité des élevages dans la Communauté, il me semble qu'une certaine latitude devrait être donnée à chaque Etat membre pour gérer les primes versées aux éleveurs, de façon à limiter comme ils l'entendent la croissance de leur production dans les élevages existants et à contrôler éventuellement l'installation de nouveaux élevages.

Si nous pouvons espérer faire une bonne politique de restructuration laitière, c'est parce que nous sommes libres d'utiliser les trois milliards de francs et de répartir les 1 800 000 tonnes de lait que la Communauté met à notre disposition comme nous l'entendons. Il faut revendiquer la même liberté pour mettre de l'ordre dans la filière bovine et redresser la situation de l'élevage bovin.

Mais il faut, surtout, rétablir à brève échéance l'équilibre du marché par des actions vigoureuses de maîtrise de la production des veaux de boucherie, actuellement délaissée au profit de l'engraissement de taurillons. Cela constitue l'une des voies qu'il faut suivre, me semble-t-il, et sans tarder, car les agriculteurs, les responsables agricoles nous le disent : on

peut toujours ajouter aux aides de nouvelles aides, nécessaires quand la crise est profonde, mais ce n'est pas par des aides en cascade que l'on réglera durablement les problèmes de l'agriculture, c'est par une autre et une meilleure gestion du marché.

C'est facile à dire et plus difficile à réaliser, mais c'est la seule issue. En effet, distribuer des aides pour compenser la désorganisation du marché ou sa gestion anarchique est nécessaire, mais cela ne fait pas une politique agricole durable.

Tout cela n'est possible qu'à la condition que les importations de la Communauté soient, bien sûr, organisées de façon à ne pas mettre en péril l'équilibre de l'élevage, qui est toujours fragile.

Enfin, les règles d'organisation de la production laitière dont je viens de parler ne devraient pas être bouleversées par la réforme de la politique agricole commune, les quotas seront maintenus, et la seule difficulté à résoudre réside dans l'absence de souplesse de ce régime. Il faut, là aussi, améliorer les conditions de transmission des quotas laitiers, afin que les jeunes puissent disposer d'unités de production plus viables et plus rentables.

Je n'ai abordé ici que les questions principales touchant à l'organisation de la production, mais il est bien évident que la réforme de la P.A.C. doit absolument comporter des mesures relatives à l'environnement, des mesures sociales et des dispositions relevant, non pas des seules décisions communautaires, mais aussi de la modification de la législation nationale. Je pense, entre autres, à la réforme du foncier non bâti, au statut fiscal de l'exploitation agricole et à la transmission de l'entreprise. Je rejoins là ce que plusieurs d'entre vous ont déclaré.

Mais l'enjeu n'est pas seulement une bonne réforme de la politique agricole commune, car les experts poursuivent à Genève les discussions en vue d'une éventuelle reprise des négociations de l'*Uruguay Round*. Ces négociations, vous le savez, portent sur l'ensemble des échanges de marchandises et de services : l'agriculture figure parmi les quatorze dossiers qui sont concernés.

Aujourd'hui, l'aboutissement des négociations tarifaires est bloqué par le refus des Américains de supprimer ou d'abaisser certains droits de douane très élevés protégeant, par exemple, leur industrie textile, ainsi que d'autres activités.

Les négociations sur les services sont, à l'heure actuelle, dans une impasse, en raison du refus américain d'y intégrer les transports ou les télécommunications.

Le dossier sur le règlement des différends et la discipline du GATT ne progressera pas, à moins que l'Europe ne décide de capituler, tant que les Etats-Unis ne renonceront pas à leurs moyens de rétorsion unilatéraux, en vertu du fameux article 301 du *Trade Act*.

L'Europe ne doit donc pas se sentir en situation défensive dans ces négociations, comme c'est trop souvent le cas. Le dossier agricole n'est pas le dossier qui empêche de « danser en rond » ; les autres sont tout aussi épineux !

Pour ce qui est du dossier agricole, je rappellerai que l'offre communautaire du 6 novembre visait, d'abord, à une réduction du soutien global à l'agriculture de 30 p. 100 en dix ans, de 1986 à 1996. C'était une proposition tout à fait sérieuse, raisonnable, acceptable, et qui semble d'une douceur extrême par rapport à ce que certains voudraient nous préparer.

Elle tendait aussi à transformer des prélèvements à l'importation, c'est-à-dire des droits de douane à l'importation, en tarifs douaniers, mais ces tarifs devaient, bien sûr, être complétés par un élément correcteur qui tienne compte des variations des monnaies, sinon, on ne protège personne de rien !

Elle avait pour objet, enfin, le rééquilibrage des conditions d'importation des produits de substitution aux céréales, les P.S.C.

Les Américains ne se satisfont pas, aujourd'hui comme hier, de la proposition communautaire de baisse de soutien global. Ils veulent obtenir - vous le savez - des engagements spécifiques dans trois domaines : l'accès au marché, c'est-à-dire la garantie d'un contingent minimum d'importation dans la Communauté pour toutes les catégories de produits ; le soutien interne, nos mécanismes de soutien des prix et de subvention aux agriculteurs étant visés ; enfin, les aides à l'exportation, car ils souhaitent démanteler le système de res-

titution qui nous permet d'exporter nos excédents céréaliers et de payer à nos producteurs un prix qui leur permette de vivre.

Le débat porte donc non seulement sur l'ampleur des baisses de soutien, mais sur la nature des soutiens qui doivent être soumis à réduction. En effet, la proposition de la Commission, après tout, ne serait pas forcément à prendre ou à laisser, mais elle ne peut bouger que si les Américains bougent ; or, ils ne bougent pas du tout ! Ils refusent, par exemple, que leur *deficiency payments* - les versements compensatoires qu'ils accordent à leurs agriculteurs - soient considérés comme des aides à l'exportation. Ils disent ne pas aider l'exportation ; certes, mais ils aident les agriculteurs qui exportent. Dites-moi la différence...

Malheureusement, le front communautaire n'est pas exempt de faiblesses : certains partenaires de la Communauté n'ayant pas un intérêt agricole majeur sont prêts à accepter un mauvais accord agricole pour conclure ces négociations. Nous devons nous attendre, de façon imminente, à de nouvelles initiatives du secrétaire général du GATT allant dans ce sens.

Les négociations commerciales du cycle de l'*Uruguay Round* risqueraient alors de basculer au détriment des thèses françaises. Sous la pression conjointe des Etats-Unis, d'un certain nombre de hauts fonctionnaires ou de responsables politiques actuels de la Communauté, on risquerait de voir le déséquilibre s'installer du côté des négociateurs européens avant la fin de l'année.

Le bilan d'un tel accord serait très négatif pour la France, y compris dans des domaines non agricoles, à savoir les services, les brevets, les subventions. Les compromis qu'on essaie d'esquisser à Genève ne sont pas dangereux pour la seule agriculture ; ils le sont pour l'ensemble de l'économie française, me semble-t-il.

En matière agricole, alors même que les travaux menés dans la Communauté sur la réforme de la politique agricole commune n'en sont qu'à leur premier stade, on voudrait faire renoncer la France à ses intérêts exportateurs essentiels ainsi qu'à l'équilibre économique et social de son agriculture. Je note, d'ailleurs, que les Etats-Unis font preuve d'une intense activité et qu'ils visent non seulement nos productions agricoles, mais également la fabrication des Airbus.

Il faut donc en appeler à la solidarité des Européens, même si les intérêts au départ ne sont pas forcément identiques. Il faut arrêter le plus tôt possible les grands axes de la réforme de la politique agricole commune, non pas pour capituler dans le cadre des négociations du GATT, mais pour nous mettre en situation de rechercher un accord équilibré qui prenne pleinement en compte les intérêts de nos agriculteurs européens.

Bref, j'ai voulu vous dire, une nouvelle fois, la vérité, car c'est un rude combat qui va s'engager et l'avenir de l'agriculture, mais aussi de l'économie française tout court, dépendra largement de notre volonté de savoir, quand il le faut, dire non et, quand il le faut, faire les bonnes propositions. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je constate que le débat est clos.

Acte est donné de la déclaration du Gouvernement, qui sera imprimée et distribuée.

8

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre Vallon une proposition de loi tendant à accorder aux personnes employant du personnel à des tâches familiales ou ménagères un abattement pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 29, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, de contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

9

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Marcel Daunay un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur la proposition de résolution de MM. Marcel Daunay, Jean Arthuis, Alphonse Arzel, Jean-Pierre Blanc, Roger Boileau, Raymond Bouvier, Paul Caron, Auguste Chupin, Jean Faure, Rémi Herment, Jean Huchon, Henri Le Breton, Edouard Le Jeune, François Mathieu, Louis Mercier, Louis Moinard, Jacques Moutet, Jean Pourchet, Michel Souplet, Hubert d'Andigné, Roger Besse, Auguste Cazalet, Gérard César, Désiré Debavelaere, Jacques de Menou, Michel Doublet, Franz Duboscq, Philippe François, Alain Gérard, François Gerbaud, Jean-François Le Grand, Geoffroy de Montalembert, Alain Pluchet, Josselin de Rohan, Roger Rigaudière, Serge Vinçon, Michel d'Allière, Joël Bourdin, Philippe de Bourgoing, Jean Boyer, Joseph Caupert, Ambroise Dupont, Pierre Louvot, Roland du Luart, Michel Miroudot, Henri de Raincourt, Jean-Pierre Tizon, René Traver, Philippe Adnot, Paul Girod, François Lesein et Jean Roger tendant à la création d'une commission d'enquête visant à déterminer les conditions d'application et les conséquences de la réglementation communautaire applicable à la filière laitière, notamment en matière de quotas laitiers, d'existence de fraudes ou de distorsions de concurrence, ainsi qu'à proposer des solutions pour remédier aux insuffisances constatées (n° 396, 1990-1991).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 27 et distribué.

J'ai reçu de M. Richard Pouille un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 346, 1990-1991).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 28 et distribué.

10

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Georges Othily un rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes instituée par l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée sur les régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) et l'Europe.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 26 et distribué.

11

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, vendredi 11 octobre 1991, à quinze heures quinze :

Réponses aux questions orales sans débat suivantes :

I. - M. Louis Souvet constate que les pays de la Communauté économique européenne ont importé 1 450 000 voitures japonaises en 1989 ; parallèlement, la production des véhicules japonais en Europe va atteindre 1 500 000 unités.

Face à la montée en puissance de cette production et de ces importations, les Etats européens n'adoptent pas de politique commune, certains Etats accueillant largement les usines « transplants ».

De plus, le marché européen n'est pas indéfiniment extensible et sa croissance, si croissance il y a, sera très limitée.

La situation des six grands constructeurs européens est critique.

Aussi, il souhaite que M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur lui précise quelles seront les actions menées par le Gouvernement, au niveau tant national que communautaire, afin de venir en aide à un secteur économique menacé (n° 345).

II. - Mme Marie-Claude Beaudou demande à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle quelles mesures urgentes elle envisage pour faire respecter par la Société d'exploitation du Méridien Paris, par les directions des hôtels de l'Île-de-France, comme de l'ensemble de la France, la loi « Godard » sur les rémunérations des personnels, loi fondée sur le principe du reversement aux salariés d'un pourcentage prélevé pour le service (n° 348).

III. - Mme Marie-Claude Beaudou attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace, sur les conséquences des plans d'exposition aux bruits établis autour des aérodromes.

Elle lui demande de lui préciser les dispositions retenues par le plan d'exposition aux bruits de l'aéroport Charles-de-Gaulle, les conditions de sa publication, de son application sur la vie des riverains, le développement de la région de Roissy-en-France et l'avenir du département du Val-d'Oise (n° 343).

IV. - M. Jean Garcia demande à M. le secrétaire d'Etat à la ville et à l'aménagement du territoire quelles mesures sont envisagées pour mettre fin aux nuisances que subissent les habitants d'Esbly (Seine-et-Marne), ainsi que ceux des villages proches du site de Disney.

Il lui demande par ailleurs quels financements sont prévus pour que les collectivités territoriales et les habitants n'aient pas à payer le surcoût des charges occasionnées par le chantier de cette société privée américaine (n° 324).

Délai limite pour le dépôt des amendements à deux projets de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements :

1° Au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, renforçant la protection des consommateurs (n° 304, 1990-1991) est fixé au lundi 14 octobre 1991, à dix-sept heures ;

2° Au projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 346, 1990-1991) est fixé au mardi 15 octobre 1991, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans un débat

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, les inscriptions de parole dans la discussion générale du projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 346, 1990-1991) devront être faites au service de la séance avant le mardi 15 octobre 1991, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 11 octobre 1991, à une heure dix.)

MICHEL LAISSY,
Chef de service adjoint
au service du compte rendu sténographique

ERRATA

au compte rendu intégral de la séance du 3 octobre 1991

RÉFORME DU LIVRE II DU CODE PÉNAL

Page 2615, 2^e colonne, dans le texte proposé pour l'article 223-2, rétablir ainsi la fin du sixième alinéa :

« ... ou à l'occasion de laquelle l'infraction a été commise. »

Page 2632, 1^{re} colonne, dans le texte proposé pour l'article 225-11, 4^e alinéa, 3^e ligne :

Au lieu de : « ... en sachant qu'elles se livreront... »

Lire : « ... en sachant qu'elles s'y livreront... »

Page 2634, 2^e colonne, dans le texte proposé par l'amendement n° 201 visant à une nouvelle rédaction du libellé de la section III avant l'article 225-17 :

Au lieu de : « Des conditions d'accueil et d'hébergement... »

Lire : « Des conditions de travail et d'hébergement... »

Page 2636, 2^e colonne, dans le texte proposé pour l'article 225-23, 1^{er} alinéa, 2^e ligne :

Au lieu de : « ... les sections 2 et 3... »

Lire : « ... les sections I et 3... »

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT

établi par le Sénat dans sa séance du jeudi 10 octobre 1991 à la suite des conclusions de la conférence des présidents et compte tenu de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement

A. - Vendredi 11 octobre 1991, à quinze heures :

Quatre questions orales sans débat :

- n° 345 de M. Louis Souvet à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur (Aide à l'industrie automobile) ;
- n° 348 de Mme Marie-Claude Beaudeau à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (Application de la loi sur les rémunérations des personnels de l'hôtellerie) ;
- n° 343 de Mme Marie-Claude Beaudeau à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace (Dispositions retenues par le plan d'exposition aux bruits de l'aéroport Charles-de-Gaulle) ;
- n° 324 de M. Jean Garcia à M. le secrétaire d'Etat à la ville et à l'aménagement du territoire (Prise en charge par l'Etat des surcoûts financiers et des nuisances occasionnés aux populations proches du site d'Eurodisneyland).

B. - Mardi 15 octobre 1991, à dix heures, à seize heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, renforçant la protection des consommateurs (n° 304, 1990-1991).

(La conférence des présidents a fixé au lundi 14 octobre 1991, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

C. - Mercredi 16 octobre 1991, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Projet de loi sur la répartition, la police et la protection des eaux (n° 346, 1990-1991).

(La conférence des présidents a précédemment fixé au mardi 15 octobre 1991, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi ; à quatre heures la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des divers groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe. Il sera attribué à chaque groupe ainsi qu'à la réunion administrative des sénateurs n'appartenant à aucun groupe un temps minimum identique de quinze minutes ; les deux heures quinze minutes demeurant disponibles seront réparties à la proportionnelle ; l'ordre des interventions sera déterminé en fonction du tirage au sort auquel il a été procédé au début de la session et les inscriptions de parole devront être faites au service de la séance, avant dix-sept heures, le mardi 15 octobre 1991.)

D. - Jeudi 17 octobre 1991 :

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1^o Suite de l'ordre du jour de la veille.

A quatorze heures quarante-cinq et le soir :

2^o Questions au Gouvernement.

(Les questions devront être déposées au service de la séance avant dix heures.)

Ordre du jour prioritaire

3^o Suite de l'ordre du jour du matin.

E. - Vendredi 18 octobre 1991 :

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1^o Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

2^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre les Etats membres des communautés européennes relatif à la transmission des procédures répressives (n° 397, 1990-1991) ;

3^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre les Etats membres des communautés européennes relative à l'application du principe *ne bis in idem* (n° 398, 1990-1991) ;

4^o Projet de loi autorisant l'approbation du protocole complémentaire à l'accord de coopération culturelle, éducative, scientifique et technique conclu entre le Gouvernement de la

République française et le Gouvernement militaire fédéral du Nigeria le 16 mai 1984, relatif au statut des personnels de coopération : professeurs, enseignants, techniciens et experts mis à disposition de l'autre partie (n° 461, 1990-1991) ;

5^o Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéficiaires d'entreprises associées (n° 408, 1990-1991) ;

6^o Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire et démocratique d'Ethiopie en vue d'éviter la double imposition en matière de transports aériens (n° 321, 1990-1991) ;

7^o Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Islande en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole) (n° 360, 1990-1991) ;

8^o Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droits de timbre, signée le 29 mars 1974 et modifiée par l'avenant du 16 juillet 1984 (n° 361, 1990-1991) ;

9^o Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les successions et sur les donations et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales (ensemble un protocole) (n° 462, 1990-1991) ;

10^o Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 24 avril 1975 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malaisie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (n° 463, 1990-1991) ;

11^o Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 19 juin 1979 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Corée tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (n° 473, 1990-1991) ;

A quinze heures et, éventuellement, le soir :

12^o Neuf questions orales sans débat :

- n° 351 de Mme Hélène Luc à Mme le Premier ministre (Statut et rémunérations des assistants sociaux) ;
- n° 352 de Mme Hélène Luc à M. le ministre délégué à la santé (Suite donnée aux revendications des infirmières) ;
- n° 353 de M. Robert Vizet à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration (Avenir du centre de formation des personnels de l'enfance inadaptée) ;
- n° 357 de Mme Marie-Claude Beaudeau à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale (Situation du lycée Romain-Rolland de Goussainville [Val-d'Oise]) ;
- n° 358 de M. Yves Guéna à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères (Politique de la France à l'égard de la Yougoslavie) ;
- n° 337 de M. Ernest Cartigny à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace (Situation des instructeurs de vol à voile détenteurs d'une licence de pilote privé) ;
- n° 338 de M. Ernest Cartigny à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace (Ouverture à la circulation aérienne publique de l'aérodrome de Melun-Villaroche) ;
- n° 339 de M. Ernest Cartigny à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace (Publicité des plans d'exposition au bruit sur les certificats d'urbanisme) ;
- n° 349 de M. Auguste Cazalet à M. le ministre de l'environnement (Pollution des plages de la commune de Bidart [Pyrénées-Atlantiques]) ;

Ordre du jour prioritaire

13^o Suite de l'ordre du jour du matin.

F. - Mardi 22 octobre 1991, à seize heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Projet de loi relatif à la sécurité des chèques et des cartes de paiement (n° 444, 1990-1991).

(La conférence des présidents a fixé au lundi 21 octobre 1991, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

G. - Mercredi 23 octobre 1991, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant le code du service national (n° 3, 1991-1992) ;

2° Projet de loi modifiant certaines limites d'âge des militaires et modifiant l'article 27 de la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (n° 459, 1990-1991).

(La conférence des présidents a fixé au mardi 22 octobre 1991, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ces deux projets de loi.)

H. - Jeudi 24 octobre 1991 :

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1° Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

A quinze heures :

Ordre du jour prioritaire

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant le tableau n° 7 annexé au code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements (n° 7, 1991-1992) ;

3° Question orale avec débat n° 33 de M. Jean-Pierre Fourcade à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur les suites à donner aux conclusions du rapport d'information de la commission des affaires sociales sur une mission effectuée à la Réunion.

I. - Vendredi 25 octobre 1991 :

A neuf heures trente :

Ordre du jour prioritaire

1° Projet de loi portant dispositions diverses en matière de transports (n° 359, 1990-1991) ;

A quinze heures :

2° Questions orales sans débat.

J. - Lundi 28 octobre 1991, à quinze heures et le soir :

Ordre du jour prioritaire

Projet de loi relatif à l'Agence du médicament et à la maîtrise négociée des dépenses de médicaments remboursables, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution après déclaration d'urgence (n° 9, 1991-1992).

(La conférence des présidents a fixé au vendredi 25 octobre 1991, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

K. - Mardi 29 octobre 1991 :

Ordre du jour prioritaire

A dix heures :

1° Suite de l'ordre du jour de la veille ;

A seize heures et le soir :

2° Projet de loi portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les biens (n° 215, 1988-1989).

ANNEXE

Questions orales sans débat inscrites à l'ordre du jour du vendredi 18 octobre 1991

N° 351. - Mme Hélène Luc demande à Mme le Premier ministre de bien vouloir lui indiquer quelle réponse le Gouvernement va apporter aux demandes exprimées par les assistants sociaux concernant : la reconnaissance de leur diplôme et de leur qualification professionnelle à leur juste niveau (bac + 3) ; la revalorisation de leur salaire ; les moyens leur permettant d'assurer correctement leurs missions de service public qui ne cessent de s'accroître du fait des difficultés économiques et sociales. Elle lui rappelle que ces questions doivent faire l'objet de décisions dépendant de plusieurs ministères. C'est pourquoi une table ronde interministérielle a été demandée par les assistants sociaux. Elle souhaite connaître également quelle suite y a été donnée.

N° 352. - Mme Hélène Luc demande à M. le ministre délégué à la santé quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour satisfaire les légitimes revendications des infirmières et d'autres catégories de salariés de la santé, qui portent sur les conditions de travail et la nécessité de créer de nombreux emplois dans les hôpitaux, l'indispensable revalorisation de leurs rémunérations, l'amélioration de leur formation. Leurs demandes s'inscrivent dans le sens de soins de qualité pour les malades et la défense du service public de santé.

N° 353. - M. Robert Vizet attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur la décision qui prive l'A.G.C.S.S.A.E. (Association de gestion du centre de sciences sociales appliquées d'Evry) (Essonne), de l'agrément permettant au centre de formation des personnels de l'enfance inadaptée de poursuivre ses activités, dans le respect des options sociales qui le distinguent. Retenant les excellents résultats du centre qui, indépendamment des 95 p. 100 de réussite aux examens de 1991, s'honore d'avoir formé le major des trois académies de la région Ile-de-France, il lui demande les dispositions qu'il envisage de retenir pour rendre au centre de formation les moyens d'exercer ses missions d'intérêt public.

N° 357. - Mme Marie-Claude Beauveau demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, quelles mesures urgentes il envisage pour rétablir le poste d'agent suppléant, à la rentrée, créer un certain nombre de postes de surveillant, d'agent, de professeur supplémentaires afin d'assurer la sécurité et de bonnes conditions de fonctionnement au lycée Romain-Rolland de Goussainville, dans le Val-d'Oise. Elle lui demande de bien préciser les mesures qu'il envisage également afin d'obtenir en 1992 la reconstruction de cet établissement, sa modernisation, en lui conservant l'ensemble de ses sections industrielles, notamment, mais en lui ouvrant aussi de nouvelles formations puisqu'il est, actuellement, le lycée le plus proche de la plate-forme de Roissy-en-France et rayonne sur une région en plein développement.

N° 358. - M. Yves Guéna entend obtenir des précisions sur la politique de la France vis-à-vis de la Yougoslavie. Il rappelle que le royaume de Yougoslavie avait été constitué au lendemain de la Première Guerre mondiale à l'initiative de la France ; que ce pays a bravé les entreprises de l'Allemagne hitlérienne ; qu'il fut le premier à sortir de l'emprise soviétique dès 1948. Il demande au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de rappeler quelles furent les démarches de la France lorsque les premiers signes d'éclatement de la Fédération yougoslave se sont manifestés. Il souhaiterait également savoir, dès lors que la Slovénie et la Croatie ont proclamé leur indépendance, quel rôle la France entend jouer dans cette région, notamment en ce qui concerne le tracé des frontières résultant de cette situation nouvelle.

N° 337. - M. Ernest Cartigny appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace sur les problèmes qui se posent à une catégorie de navigants non professionnels de l'aéronautique civile : les instructeurs de vol à voile, détenteurs d'une licence de pilote privé. En son paragraphe 7.1.2.2, l'arrêté du 24 novembre 1988 ouvrait au titulaire de la qualification d'instructeur de pilote de planeur détenteur de la licence de pilote privé le privilège de dispenser et de sanctionner l'instruction relative à la licence de brevet de base. Or, l'arrêté du 23 novembre 1990 revêt un aspect restrictif par rapport à l'arrêté de 1988, obligeant l'instructeur vol à voile pilote privé avion à suivre un enseignement homologué afin d'obtenir la délivrance de la qualification instructeur brevet de base ; stage ayant un coût non négligeable, entraînant irrémédiablement de nombreux abandons, préjudiciables à l'aéronautique en général. Il estime anormal que le droit de dispenser et de sanctionner l'instruction brevet de base selon les critères de l'arrêté du 29 novembre 1988 qui a fait ses preuves de 1988 à 1990 soit remis en cause et supprimé à compter du 23 novembre 1991, au moment où les aéro-clubs manquent cruellement d'instructeurs et où l'aviation générale demeure plus que jamais le vivier de futurs pilotes dont notre aviation commerciale a tant besoin. Il demande en conséquence que cette décision surprenante et dont les motifs n'ont pas été fournis soit rapportée dans l'intérêt de tous.

N° 338. - M. Ernest Cartigny rappelle à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace que son prédécesseur, le 27 novembre 1989 au cours du débat budgétaire au Sénat, avait affirmé que les aérodromes secondaires étaient un atout considérable pour le système aéroportuaire de la région Ile-de-France, que, la fermeture de Guyancourt devant rester une exception, les autres aérodromes secondaires continueraient à se consacrer à l'aviation légère. Le 8 décembre 1990, le ministre des transports confirmait cette prise de position en indiquant qu'il veillerait à ce que la révision du schéma

directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France n'entraînent une quelconque modification dans la situation actuelle des plates-formes secondaires existantes. Cette position ferme du ministre des transports a mis un terme provisoire à certaines campagnes parfois démagogiques visant à la fermeture de plates-formes et aux tentations spéculatives qui les accompagnent. Toutefois, le transfert des activités de Guyancourt vers les aérodromes voisins, le développement de l'aviation légère, les perspectives d'ouverture européenne au voyage aérien dès 1993, jointes à l'impossibilité de créer de nouvelles plates-formes en Ile-de-France, conduisent à une saturation de trafic préjudiciable à la sécurité et à l'environnement. Il semble donc paradoxal que dans le même temps certains aérodromes, tels Brétigny et Melun-Villaroche, restent fermés à la circulation aérienne publique. Certes, concernant Melun-Villaroche, l'administration reprend les objections à l'ouverture à la circulation aérienne publique de cette plate-forme qui avaient été formulées en 1983 par le ministre des transports de l'époque. Il apparaît que ces objections ne sont plus toutes d'actualité ou méritent un réexamen sérieux. Il lui demande que soit ouverte une concertation entre les parties intéressées, dans le but d'examiner la possibilité d'ouverture à la circulation aérienne publique de l'aérodrome de Melun-Villaroche.

N° 339. - M. Ernest Cartigny attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace sur l'avantage qu'il y aurait à mieux faire connaître aux futurs riverains d'aérodromes de toutes catégories les volumes de nuisances phoniques générées par leur exploitation et décrits par le « plan d'exposition au bruit » ; les plans d'exposition au bruit étant souvent méconnus par manque de publicité, fortuit ou délibéré. Il suggère donc que la mention « plan d'exposition au bruit » (à l'étude, déposé ou en vigueur, selon le cas) soit apposée sur les certificats d'urbanisme délivrés à tout acheteur d'un terrain ou d'une construction, dans le but d'attirer son attention sur l'existence même d'un P.E.B. et le risque éventuel de nuisance phonique. Cette simple précision sur un document administratif aurait pour conséquence d'éviter ultérieurement conflits et contentieux entre riverains et usagers ou gestionnaires d'aérodromes. Il lui demande quelle est sa position à l'égard de cette suggestion.

N° 349. - M. Auguste Cazalet expose à M. le ministre de l'environnement que, cette année encore, la commune de Bidart a dû déployer des efforts considérables pour ramasser des tonnes de déchets et assurer la propreté de ses plages. Il attire son attention sur le fait que ces déchets proviennent du morcellement d'une véritable « île de pollution » flottante dérivant dans le golfe de Gascogne, constituée par un agglomérat de produits plastiques, de morceaux de bois, de cordages, de pans entiers de filets perdus, et dont la présence est bien connue des pêcheurs et navigateurs. Le problème est que ces pollutions flottantes arrivent sur nos côtes le long du littoral du golfe de Gascogne sont constituées en majeure partie de déchets de provenance espagnole, et ce, malgré les efforts et les progrès entrepris par nos voisins. Seulement, le fait est que, aidée par les vents dominants et les courants, cette pollution s'accumule plus au large de nos côtes que des côtes espagnoles. Aussi, il lui demande si, à l'instar de ce qui a été fait en matière de pollution pétrolière, il ne serait pas possible d'envisager, dès lors que l'île de pollution est repérée, l'intervention de bateaux du type drague qui viendraient l'encercler puis prélever les déchets pour les ramener à terre afin d'y être retraités ou brûlés et les moyens qu'il entend mettre en œuvre afin de faire en sorte que la lutte que mènent les communes concernées contre cette pollution ne soit plus vaine.

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

Au cours de sa séance du 10 octobre 1991, le Sénat a désigné :

M. Michel Souplet membre du conseil d'administration de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;

M. Roger Chinaud membre du conseil de surveillance du Centre national des caisses d'épargne et de prévoyance.

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

M. Guy Cabanel a été nommé rapporteur du projet de loi n° 3 (1991-1992) modifiant le code du service national.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Mme Hélène Missoffe a été nommée rapporteur du projet de loi n° 9 (1991-1992) relatif à l'Agence du médicament et à la régulation des dépenses de médicaments prises en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie, dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

M. Jean Chérioux a été nommé rapporteur de sa proposition de loi n° 392 (1990-1991), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la participation des salariés à la gestion de l'entreprise, dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

M. Paul Souffrin a été nommé rapporteur de sa proposition de loi n° 470 (1990-1991), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à l'adoption de mesures urgentes en matière de santé, dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

M. Paul Souffrin a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 471 (1990-1991) de M. Robert Pagès, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à valider comme période d'assurance, celle où des personnes sous les drapeaux, qui ont contracté une maladie les rendant incapables à l'exercice de leur emploi précédent, ont dû, avant 1968, recourir à des stages professionnels de reclassement, dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

M. André Bohl a été nommé rapporteur de sa proposition de loi n° 480 (1990-1991), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à élargir à l'ensemble des mères de famille salariées le bénéfice du régime de retraite anticipée institué à l'article L. 351-8 du code de la sécurité sociale, dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

M. Louis Souvet a été nommé rapporteur de sa proposition de loi n° 484 (1990-1991), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à créer une commission nationale des méthodes substitutives à l'expérimentation animale, dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

COMMISSION DES FINANCES, DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

M. Jacques Oudin a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 433 (1990-1991) relatif à la modernisation des entreprises coopératives, dont la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale est saisie au fond.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGIS- LATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. Michel Rufin a été nommé rapporteur du projet de loi n° 475 (1990-1991) relatif à la responsabilité du fait des vols, pertes et détériorations des objets déposés dans les établissements de santé et certains établissements sociaux ou médico-sociaux et à la vente des objets abandonnés dans ces établissements, dont la commission est saisie au fond.

M. Hubert Haenel a été nommé rapporteur de la proposition de résolution n° 482 (1990-1991) de M. Geoffroy de Montalembert tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information sur le fonctionnement de la juridiction administrative, dont la commission est saisie au fond.

QUESTIONS ORALES

REMISES À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

(Application des articles 76 à 78 du Règlement)

Dévolution des marchés de travaux publics en Martinique

360. - 10 octobre 1991. - M. Roger Lise attire l'attention de M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur les très vives préoccupations exprimées par les professionnels du bâtiment du département de la Martinique à l'égard de la dévolution de plus en plus fréquente des grands chantiers réalisés sur crédits ou grâce à des subventions de l'Etat à des sociétés métropolitaines. Ces entreprises généralement sous-traitent l'essentiel des travaux à des entreprises également métropolitaines ou dans le moins pire des cas à des

entreprises locales à des prix inacceptables. Une telle situation qui vient à nouveau de se vérifier pour la construction du recortat des Antilles et de la Guyane risque d'entraîner à très court terme de nombreuses disparitions d'entreprises et un chômage accru alors que ce dernier atteint déjà le taux record de 30 p. 100. Il lui demande en conséquence de bien vouloir tout mettre en œuvre afin que les décideurs publics prennent en compte l'existence, les compétences et le savoir faire des entreprises martiniquaises dans la dévolution des marchés publics.

Politique familiale du Gouvernement

361. - 10 octobre 1991. - **M. Edouard Le Jeune** demande à **M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration** de bien vouloir lui préciser les dispositions que le Gouvernement envisage de mettre en œuvre, visant à réformer le système français de prestations familiales afin de mieux répondre aux attentes des familles, qu'il s'agisse de la compensation des charges familiales et d'une plus grande conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Manque de personnels soignants à l'hôpital Georges-Clemenceau de Champcueil (Essonne)

362. - 10 octobre 1991. - **M. Jean-Jacques Robert** attire l'attention de **M. le ministre délégué à la santé** sur le manque inacceptable d'effectifs et en particulier d'infirmières à l'hôpital Georges-Clemenceau de Champcueil (Essonne), hôpital de longs et moyens séjours, spécialisé dans la gériatrie. Les conditions de travail et le manque de matériel sont devenus particulièrement inquiétants pour la sécurité de ces personnes âgées dépendantes. La qualité des soins en est affectée gravement, y compris pour les mesures d'hygiène élémentaires. L'exemple de cet hôpital résume le climat particulièrement alarmant dans lequel le personnel soignant tente d'exercer ses lourdes responsabilités. Plus qu'une question de salaire et de « malaise » des infirmières, la situation présente témoigne des difficultés de recrutement, de formation et de reconnaissance de la place essentielle des infirmières dans l'équipe soignante. Face aux risques grandissants d'insécurité pour les malades, à un budget global en régression constante dans les établissements hospitaliers publics, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour remédier à ce désastre.